



GRANDIR ENSEMBLE

Crédit du Maroc, partenaire de votre quotidien



Rapport Financier

2018



مصرف المغرب
CRÉDIT DU MAROC

Toute une banque pour vous



SOMMAIRE



06

RAPPORT DE GESTION
DU DIRECTOIRE

48

RAPPORT DU DIRECTOIRE
ET DU CONSEIL
DE SURVEILLANCE

60

RAPPORT DU CONSEIL DE
SURVEILLANCE À L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

100

LIVRET FINANCIER

RAPPORT DE GESTION
DU DIRECTOIRE

2011

01

**ENVIRONNEMENTS
ÉCONOMIQUE ET
FINANCIER**

02

**ANALYSE
DE L'ACTIVITÉ**

03

**ANALYSE
DES RISQUES**

04

**ANALYSE
DES COMPTES**

05

**PERSPECTIVES
D'AVENIR**

06

**PROPOSITION
D'AFFECTATION
DU RÉSULTAT**



ENVIRONNEMENTS ÉCONOMIQUE ET FINANCIER



البنك المغربي
CRÉDIT DU

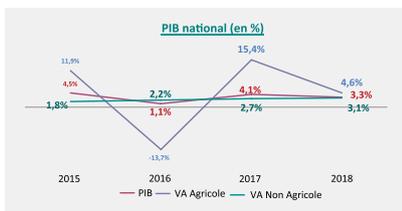
 **مصرف المغرب**
CRÉDIT DU MAROC

مصرف
MAROC

1. CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

1.1 ÉCONOMIE NATIONALE

La situation économique nationale en 2018 fait état d'une croissance du produit intérieur brut de 3,3% au lieu d'une hausse de 4,1% en 2017.



Cette progression se trouve portée par l'amélioration de 4,6% de la valeur ajoutée agricole après une forte croissance de 15,4% en 2017. De leur côté, les activités non agricoles poursuivent leur tendance haussière, passant de 2,7% en 2017 à 3,1% en 2018, sous l'effet conjoint de la reprise des activités secondaires et tertiaires.

S'agissant des perspectives 2019, Bank Al Maghrib table sur une croissance des activités non-agricoles de 3,5% et un recul de 0,8% de la valeur ajoutée agricole. Par ailleurs, l'économie nationale limitera sa croissance à 3,1% en 2019.

1.2 INFLATION

Après avoir atteint un niveau de 0,7% en 2017, l'inflation s'accroît à 2,0% en 2018. Cette évolution résulte d'une nette hausse des prix de certains produits exclus de la composante sous-jacente, laquelle connaît une décélération de 1,3% à 1,1%, en ligne particulièrement avec l'affaiblissement prévu de la demande intérieure.

Par composante, les prix des produits réglementés affichent un net accroissement, traduisant le relèvement de la TIC sur les tabacs bruns et sur les droits de timbres.

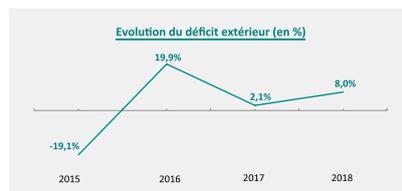


Dans le même sillage, les prix des produits alimentaires à prix volatils rebondissent en raison d'une offre limitée de certains produits au cours de la première moitié de l'année. Pour sa part, l'augmentation des prix des carburants et lubrifiants se poursuit quoiqu'en décélération par rapport à 2017.

1.3 COMMERCE EXTÉRIEUR

Les résultats au titre de l'année 2018 font ressortir une hausse des importations (+40,6 milliards de dirhams) plus importante que celle des exportations (+25,4 milliards de dirhams), ce qui se traduit par une hausse du déficit commercial de 15,2 milliards de dirhams.

Après un accroissement de 6,7% en 2017, les importations augmentent de 9,3% en 2018 (478,7 milliards de dirhams contre 438,1 milliards de dirhams). Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation de la facture énergétique (+12,8 milliards de dirhams, soit l'équivalent de 31,5% de la hausse totale des importations). De même, la hausse des importations concerne la totalité des autres groupes de produits. Il s'agit des achats de biens d'équipement (+10,2 milliards de dirhams), de produits finis de consommation (+7,4 milliards de dirhams), de produits bruts (+3,6 milliards de dirhams) et de demi-produits (+3,5 milliards de dirhams). En dehors des achats de produits énergétiques, les importations n'augmentent que de +7,6%, soit +27,8 milliards de dirhams.



Concernant les exportations, celles-ci s'élèvent à 274,2 milliards de dirhams au lieu de 248,8 milliards de dirhams en 2017, soit une progression de 10,2%. Cette dynamique s'explique par la hausse des exportations de

l'ensemble des secteurs, notamment des ventes de phosphates et dérivés (+7,5 milliards de dirhams), du secteur automobile (+6,3 milliards de dirhams), des produits de l'agriculture et agro-alimentaires (+3,7 milliards de dirhams), du secteur de l'aéronautique (+1,7 milliards de dirhams) et du secteur du textile et cuir (+1,6 milliards de dirhams). Ces secteurs contribuent pour près de 81,7% à la hausse totale des exportations.

Ainsi, le déficit commercial s'établit à 204,5 milliards de dirhams en 2018 au lieu de 189,2 milliards de dirhams un an auparavant. À ce niveau, le taux de couverture gagne +0,5 point pour se situer à 57,3%.

1.4 SECTEUR AGRICOLE

Au niveau national, la production céréalière au titre de la campagne agricole 2017-2018 s'est établie à 103 millions de quintaux (MQx), contre 95,6 MQx lors de la campagne précédente. Pour les autres cultures, il y a eu une baisse de 3,7% de la production des agrumes et des hausses de 3,6% pour les cultures sucrières, de 1,5% pour les primeurs et de 50,3% pour les oliviers. S'agissant de l'élevage, les progressions sont de 13% pour la production de la viande blanche et de 7% pour celle de la viande rouge.

À moyen terme, et sur la base de la performance enregistrée au cours des dix dernières années, l'hypothèse d'une campagne céréalière normale correspond à une production de 80 MQx, au lieu de 70 MQx.

Compte tenu de l'amélioration de 5,1% des activités de la pêche maritime, après une baisse de 8,3% enregistrée en 2017, la valeur ajoutée du secteur primaire affiche une hausse de 4,6% en 2018.

1.5 SECTEUR NON AGRICOLE

Les activités non agricoles poursuivent leur tendance haussière, passant de 2,7% en 2017 à 3,1% en 2018, sous l'effet conjoint de la reprise des activités secondaires et tertiaires.

Dans ces conditions, le secteur secondaire poursuit en 2018 sa tendance haussière réalisant un taux de croissance de 3,2%, maintenant ainsi sa contribution à +0,8 point à la croissance économique.

De leur côté, les activités du secteur tertiaire continuent à soutenir l'activité économique nationale en 2018 suite, notamment, à l'amélioration des activités des services marchands de 3,1% contre 2,6% en 2017.

A. Industries de transformation

Les industries de transformation continuent en 2018 leur reprise entamée l'année précédente avec une croissance de 2,8% au lieu de 2,2% en 2017. Cette amélioration, qui reste en dessous de 4,7% réalisée, en moyenne, entre 2007 et 2011, est principalement due aux industries orientées vers l'export, en l'occurrence, l'automobile, l'aéronautique, la chimie, la confection et l'agroalimentaire. En ligne avec cette amélioration, la demande étrangère adressée au Maroc a progressé de 4,8% en 2018, au lieu de +4,6% en 2017.

B. Bâtiment et travaux publics

Le secteur du bâtiment et travaux publics est marqué par une légère amélioration de sa valeur ajoutée, avec 1,5% en 2018 contre 0,7% en 2017. Ceci s'explique notamment par l'amélioration du secteur des travaux publics qui bénéficie de la poursuite de plusieurs programmes et projets d'infrastructures. Toutefois, le secteur du bâtiment demeure caractérisé par un stock de produits toujours difficile à écouler, en plus

de la persistance de plusieurs contraintes relatives essentiellement à l'accès au financement, au foncier et à la fiscalité.

C. Activités minières

Concernant le secteur minier, la production du phosphate roche continue de bénéficier de la dynamique de la demande des industries locales de transformation. Ainsi, la valeur ajoutée minière affiche un taux de croissance de 8% en 2018 après le net rebondissement de 16,5% enregistré en 2017. Cependant, la surabondance de l'offre mondiale des fertilisants et la volatilité des cours internationaux agricoles restent des facteurs, parmi d'autres, qui risquent d'atténuer la dynamique de la demande étrangère adressée au Maroc sur les produits miniers.

D. Tourisme

Le secteur touristique continue d'afficher une bonne performance avec une croissance de 6,8%, bénéficiant d'une conjoncture mondiale favorable et plus particulièrement de la reprise économique prévue dans les principaux pays émetteurs. Le secteur tire, également, profit des efforts consentis en matière de promotion de la destination marocaine auprès des opérateurs asiatiques émergents (Chine, Inde) et celle des marchés traditionnels, ainsi que de la mise en place de nouvelles liaisons aériennes.

E. Automobile

Selon les statistiques de l'association des importateurs des véhicules au Maroc (AIVAM), les ventes globales de l'année 2018 (véhicules particuliers (VP) et véhicules utilitaires légers (VUL)) se sont élevées à 177 359 unités, en croissance de 5,2% en glissement annuel. L'évolution des ventes au cours de l'année 2018 a été marquée par l'Auto Expo, organisé au mois d'avril.

La SUV (véhicule utilitaire sport) est le deuxième segment le plus vendu au Maroc avec 25,1% de part de marché qui tire les ventes avec une forte progression de 27,4% à fin décembre 2018. Ce segment a été dynamisé par des lancements importants tout au long de l'année 2018.

Avec 25,8% de part de marché, le premier segment en termes de vente, la citadine, n'a pas enregistré de croissance par rapport à 2017 (-0,2%). De son côté, le segment des voitures familiales (17,9% de part de marché) a progressé de 7,3% en glissement annuel, pour s'établir en troisième position des segments les plus vendus.

F. Transports

L'activité des transports dégage une valeur ajoutée en accroissement de près de 3,6% en 2018, bénéficiant aussi bien de l'impact positif de la bonne année agricole que du dynamisme ascendant des activités non agricoles.

G. Télécommunications

Le secteur des télécommunications connaît une augmentation de 2,8% grâce, notamment, au développement du parc internet suite à la stratégie visant la généralisation de l'accès à internet haut et très haut débit. Quant au parc de la téléphonie mobile, il connaît une saturation au moment où celui de la téléphonie fixe poursuit sa tendance baissière.

1.6 AUTRES FLUX FINANCIERS

La demande intérieure continue de tirer vers le haut la croissance économique nationale. Elle est portée par la consolidation de la consommation des ménages et de l'investissement. Quant à la demande extérieure, elle affiche, à nouveau, une contribution négative à la croissance et ce en dépit de l'amélioration de la demande mondiale adressée au Maroc.

La consommation des ménages résidents croît de 3,3%, bénéficiant de l'accroissement des revenus agricoles et de la consolidation de la croissance des activités non agricoles. Sa contribution à la croissance passe de 2 points en 2017 à 1,9 point en 2018. Pour sa part, la consommation des administrations publiques progresse de 1,9% en volume, avec une contribution de 0,4 point à la croissance économique. En somme, la consommation finale nationale augmente de 3%, dégageant ainsi une contribution de 2,3 points à la croissance en 2018.

1.7 FINANCES PUBLIQUES

La situation des charges et ressources du Trésor arrêtée, à fin 2018, laisse apparaître un déficit budgétaire de 37,7 milliards de dirhams contre 35,7 milliards de dirhams une année auparavant.

Les recettes ordinaires se sont établies à 266,9 milliards de dirhams contre 231,1 milliards de dirhams à 2017, soit une hausse de 15,5%.

Ce déficit tient compte d'un solde de l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor négatif pour 17,8 milliards de dirhams en raison d'un versement exceptionnel de 24 milliards de dirhams effectué à partir du compte d'affectation spécial intitulé « compte spécial des dons des pays du Conseil de Coopération du Golfe ».





2. ENVIRONNEMENTS BANCAIRE ET FINANCIER

2.1 SECTEUR BANCAIRE

Les crédits bancaires enregistrent, à fin décembre 2018, une croissance de 6,9% par rapport à 2017.

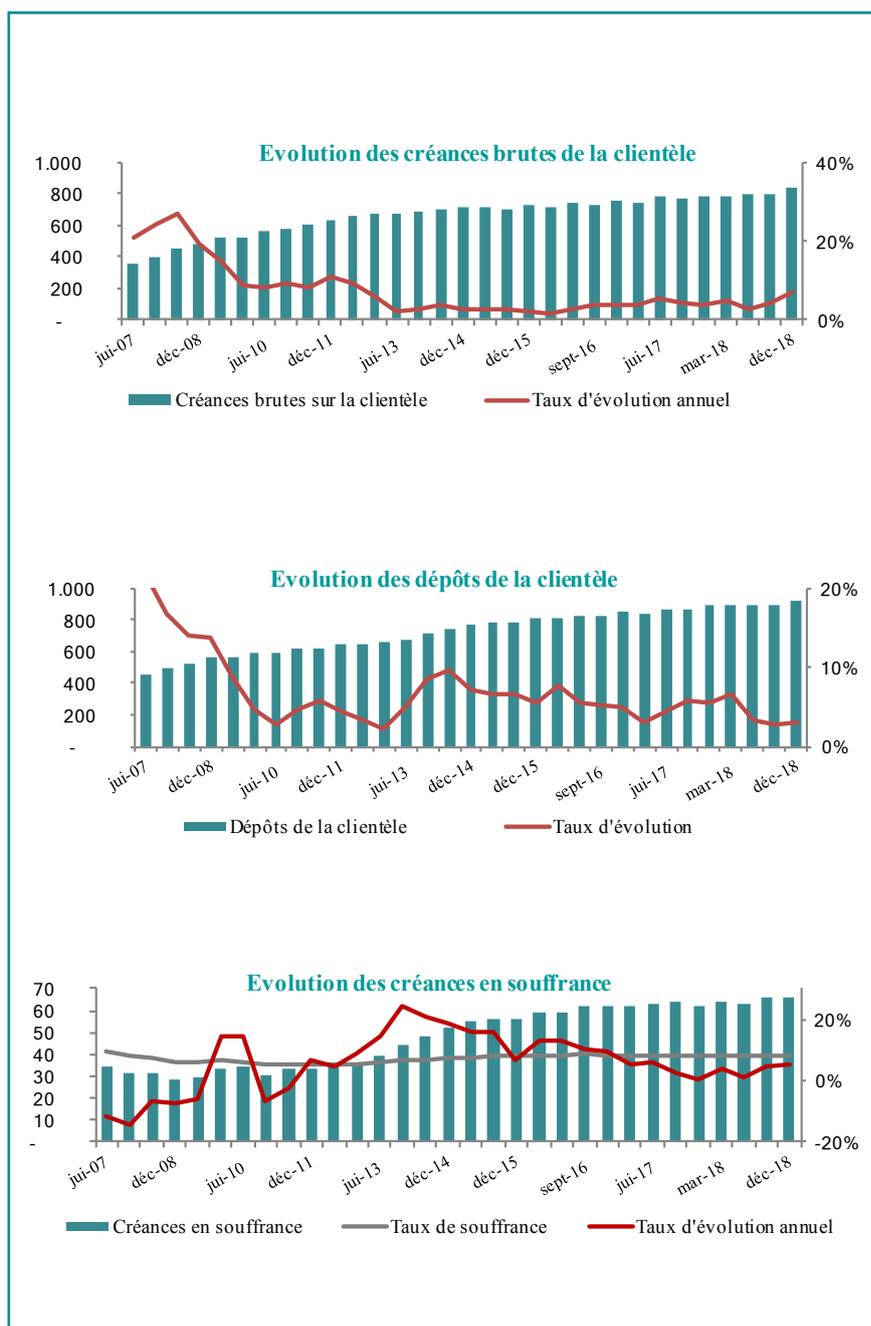
Cette bonne tenue est redevable, essentiellement, à la performance honorable des crédits à l'équipement qui progressent de 4,0%, suivie des crédits aux particuliers qui affichent un accroissement de 3,9% et des comptes courants et de trésorerie qui s'apprécient de 6,3%. Pour leur part, les crédits aux promoteurs immobiliers accusent un repli de 2,1%. Hors créance en souffrance, le total des encours progresse de 7,1%.

Les dépôts de la clientèle affichent une croissance de 2,9% à fin 2018. Cette performance tient compte de (1)- l'amélioration de 3,4% des ressources à vue, (2)- la progression de 3,5% des comptes d'épargne et (3)- la progression de 3,3% des dépôts à terme. Hors dépôts à terme, les dépôts évoluent de 2,8%.

Les créances en souffrance affichent, à fin décembre 2018, une augmentation de 5,6% par rapport à 2017.

Le taux de contentieux du secteur bancaire baisse de 10 pbs pour se situer à 7,8%.

De son côté, le taux de couverture se replie de 26 pbs pour ressortir à 69,7%.



2.2 MARCHÉS MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

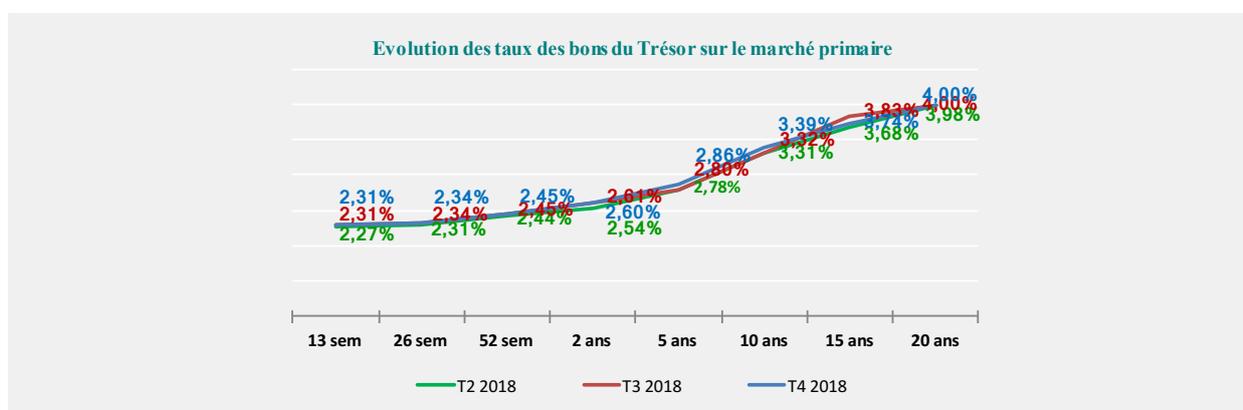
A. Marché monétaire

Bien que soutenues par les interventions de Bank-Al Maghrib, les banques marocaines ont affiché un besoin important en liquidité, à fin décembre 2018, qui s'est établi à 78,4 milliards de dirhams. Cette situation qui s'est aggravée de plus de 30 milliards de dirhams par rapport à 2017 a eu un effet non négligeable

sur le taux moyen pondéré qui affiche une moyenne au quatrième trimestre de 2,28%. Pour leur part, les réserves internationales nettes se situent à 230,2 milliards de dirhams, en recul de 4,4% en glissement annuel. Elles ne représentent pas plus de 5 mois d'importation. Cette dégradation est principalement due au creusement du déficit commercial.

B. Marché obligataire

Sur le marché obligataire, les taux de rendement des bons du Trésor affichés sur le marché primaire font ressortir des hausses significatives essentiellement sur les maturités 5 ans et 10 ans. Ils se sont orientés à la hausse en raison du creusement du déficit budgétaire du Trésor.



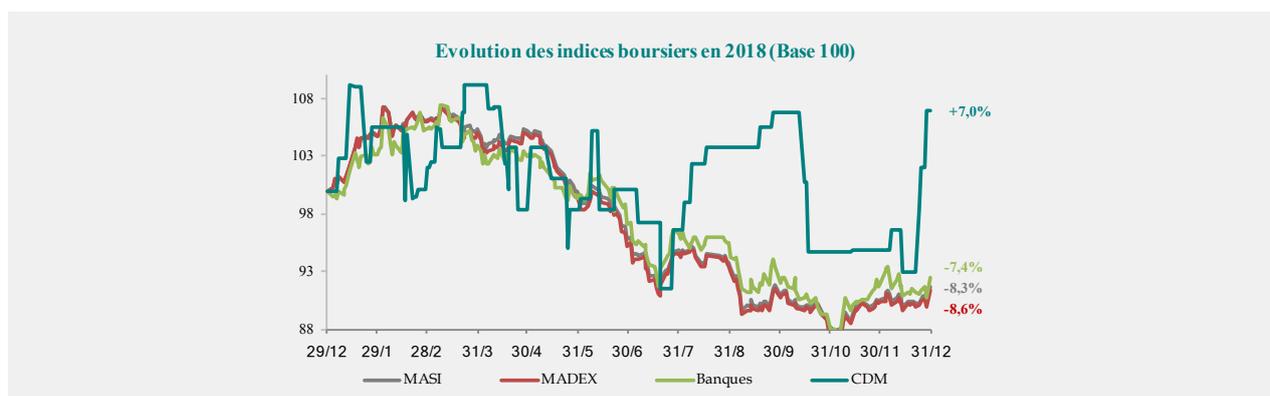
2.3 MARCHÉ BOURSIER

Après avoir terminé l'exercice 2017 sur une note positive (+6,4%), la Bourse des Valeurs de Casablanca ne parvient pas à maintenir le cap et clôture l'année 2018 sur une contre-performance de 8,3%.

La volumétrie globale annuelle se situe à 45,9 milliards de dirhams, en régression de 27,7% par rapport 2017.

La capitalisation globale du marché s'élève à 582,2 milliards de dirhams en baisse de 44,8 milliards de dirhams par rapport à 2017, soit une contraction de 7,1%. La valeur Crédit du Maroc a emprunté, début 2018, une trajectoire haussière écourtée par quelques points d'inflexion. En effet, après un pic de 610,0 dirhams le 12 janvier et le 23 mars 2018, la

valeur bancaire s'inscrit dans une tendance baissière, interrompue par quelques rebonds techniques, pour aboutir à son cours le plus bas de 512,0 dirhams, le 20 juillet 2018. Par la suite, le titre Crédit du Maroc parvient à se relever pour clôturer l'année sur un niveau de 598,0 dirhams, soit une hausse annuelle de 7,0%.



ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

مصرف المغرب
CRÉDIT DU MAROC



المغرب
CRÉDIT D

بنية بناتوا السيدات
MENTI CARRELLI SUB

Imposta 71
du Maroc

Les Imposta 71

لمصرف المغرب
فدالية لغوي
و أسعار إستراتيجية

مصرف المغرب
بنية بناتوا السيدات
MENTI CARRELLI SUB



مصرف المغرب
CRÉDIT DU MAROC

مصرف المغرب
CRÉDIT DU MAROC

الوكالة المغربية للتجارة الخارجية
AGENCE OUVRE LES SITES

Fai travail la banque
qui t'accompagne
au quotidien !
Et vous ?

1. FAITS MARQUANTS

1.1 ACTIVITÉS COMMERCIALES

A. Crédit du Maroc innove sur le crédit immobilier et renforce son positionnement sur le crédit à la consommation.

Crédit immobilier

L'année commerciale 2018 a démarré par le lancement d'une campagne majeure #Imposta7il 4 visant à accompagner les clients et les non clients dans la réalisation de leurs projets, du 15 janvier au 31 mai 2018.

Dans une volonté de mieux répondre aux attentes des clients lors de la mise en place d'un crédit habitat, Crédit du Maroc a procédé à des améliorations significatives sur son dispositif commercial et sur les processus de traitement des opérations permettant une réduction importante sur les délais d'instruction et l'accompagnement des clients via une communication par SMS sur les différentes étapes de leur crédit.

Par ailleurs et afin de réaffirmer sa position stratégique dans le domaine de l'habitat, Crédit du Maroc a lancé le premier site de banque universelle dédié «immobilier.creditdumaroc.ma» permettant d'octroyer aux clients et prospects un accord de principe immédiat en ligne.

L'année 2019 vise à renforcer le positionnement du Crédit du Maroc en tant que banque partenaire sur l'habitat, à continuer à être à l'écoute de ses clients pour améliorer le parcours client et à gagner la confiance de ses clients dans ce domaine d'expertise.

Crédit à la consommation

Dans le but de répondre aux besoins de financement de sa clientèle, Crédit du Maroc a développé tout au long de l'année son offre de crédit à la consommation en répondant à des besoins clients notamment

durant le salon de l'auto, la coupe du monde, l'été, la rentrée scolaire. Ces différentes offres ont été relayées par un dispositif de marketing direct et par un important dispositif de communication multicanal alimentant la campagne majeure « Belkhef été 2018 ». L'année 2018 s'est clôturée avec le lancement des ventes flash « Happy days crédit à la consommation ». Ces différentes initiatives ont permis de dynamiser la production et de dépasser les objectifs 2018.

B. Crédit du Maroc consolide sa position dans la collecte de l'épargne avec une offre innovante et un meilleur conseil du client sur son projet d'épargne

Une offre innovante à taux bonifié bien accueillie par le marché

Un nouveau concept d'offre a été introduit sur les comptes sur carnet pour la première fois sur le marché marocain, proposant un taux de rendement bonifié. Lancée autour d'une campagne de communication multicanale, l'offre a eu un succès auprès de nos clients et prospects.

Une nouvelle offre promotionnelle visant l'épargne programmée

Afin d'accompagner les clients dans le développement de l'épargne, Crédit du Maroc a proposé une offre promotionnelle sur le Pack Tawfir visant à promouvoir l'usage du versement programmé.

Un dispositif commercial sur l'activité OPCVM pour diversifier les placements

Capitalisant depuis avril 2018 sur un nouveau dispositif d'animation et d'accompagnement du réseau d'agences sur la gamme OPCVM, Crédit du Maroc a renforcé son activité par un challenge qui a permis de dynamiser fortement cette activité sur le réseau.

Refonte de la démarche de gestion de l'activité de collecte

Crédit du Maroc a entamé la transformation de la démarche d'animation commerciale de la collecte regroupant l'ensemble des métiers d'épargne et de placement à partir de janvier 2019. L'objectif étant d'identifier en priorité le besoin d'épargne du client afin de proposer le produit adapté à son projet personnel et à son profil d'épargnant. Cette nouvelle vision commerciale permettra de renforcer l'approche conseil du réseau commercial.

C. Crédit du Maroc poursuit sa montée en puissance sur la bancassurance

Durant l'année 2018, Crédit du Maroc a poursuivi sa transformation et a mis en place les prérequis de sa stratégie assurance centrée sur le client. Celle-ci vise à accompagner ce dernier sur le volet assurance tout au long de sa relation avec la banque, à améliorer son expérience client et lui proposer une offre personnalisée. À cet effet, Crédit du Maroc a misé sur le renforcement de son dispositif d'animation commerciale et a enrichi sa gamme de solutions « prévoyance » avec le lancement d'un nouveau produit : « Liberis Santé Internationale », un contrat d'assurance prenant en charge les frais d'hospitalisation et de traitement au Maroc et à l'international en cas de maladies graves.

En s'appuyant sur une offre compétitive, complète et adaptée aux attentes des clients de la banque, Crédit du Maroc renforce sa position en tant que quatrième acteur du marché de la bancassurance.

D. Crédit du Maroc lance une action RSE autour de la solidarité pendant le mois sacré de Ramadan

Crédit du Maroc a lancé une campagne de solidarité en partenariat avec l'association Ladies Circle Maroc qui a pour vocation l'entraide sociale. Pour toute carte

Daba Daba achetée, 20 dirhams ont été reversés à l'association pour financer l'achat de paniers de denrées alimentaires durant le mois sacré de Ramadan. Un dispositif de communication digital et multicanal a été déployé pour accompagner cette initiative de responsabilité sociétale de l'entreprise. À l'issue de cette initiative, un chèque de 100 000 dirhams a été remis à l'association.

E. Crédit du Maroc dynamise son activité monétique à travers le lancement d'une campagne d'activation et d'équipement et sa participation à la campagne CMI

L'année 2018 a été pour la monétique une année de priorisation des actions visant la promotion du paiement TPE et e-commerce par carte bancaire à l'échelon national et international.

Crédit du Maroc a lancé en partenariat avec Visa une campagne d'envergure visant l'activation des cartes en paiement (TPE et e-commerce) et ce sous forme d'un jeu tombola.

Cette activation a dynamisé les volumes de paiement au Maroc et à l'international et a permis à des clients de gagner des lots à thématique « Coupe du monde de la FIFA 2018 » et « Voyage ».

Crédit du Maroc a également lancé en partenariat avec Mastercard une campagne d'équipement et d'activation de l'usage de l'ensemble des cartes. En plus, la banque a offert la possibilité à des clients de gagner un voyage.

Par ailleurs, Crédit du Maroc a participé à la campagne nationale du CMI visant la promotion du paiement par carte bancaire au Maroc.

F. Crédit du Maroc renforce sa dynamique sur la clientèle des professionnels

Afin d'accompagner les professionnels et TPE dans la réalisation de leurs projets, Crédit du Maroc a lancé plusieurs temps forts cadencant ainsi l'année autour du financement, de l'équipement, du développement du fonds de commerce et des flux monétiques.

Crédit du Maroc a lancé deux temps forts autour du financement mettant en avant les différentes offres de financement disponibles et le lancement d'une nouvelle offre 1^{ère} installation, « Starter Prolib » destinée aux professions libérales de la santé et visant à accompagner cette clientèle dans une phase importante, à savoir le démarrage de leur activité professionnelle.

Pour dynamiser la conquête sur les professions libérales, Crédit du Maroc a signé un nouveau partenariat avec l'ordre national des vétérinaires et a participé à plusieurs congrès avec les ordres de métiers partenaires notamment les architectes et les experts comptables.

Pour accompagner et répondre aux besoins des auto-entrepreneurs, Crédit du Maroc et Barid Al Maghrib ont signé une convention de partenariat s'inscrivant dans le cadre du programme de développement de l'auto-entreprenariat promu par le ministère de l'industrie, du commerce, de l'innovation et de l'économie numérique.

G. Crédit du Maroc confirme son positionnement sur le marché de l'agriculture-agro-alimentaire

L'année 2018 a connu une bonne dynamique commerciale sur le marché de l'agriculture-agro-alimentaire.

La 13^{ème} édition du SIAM, a été l'occasion pour Crédit du Maroc de lancer sa nouvelle gamme d'offres « Global Filières Agro », en faveur

des clients sur l'agriculture et l'agroalimentaire, revisitée autour des besoins clients : Global Agro Tréso, Global Agro Invest, Services d'accompagnement au quotidien.

Cette nouvelle gamme a pour objectif de mettre en avant et d'installer le positionnement du Crédit du Maroc comme banque partenaire accompagnant ses clients avec des solutions sur-mesure sur toute la chaîne de valeur des filières agricoles.

De plus, lors de sa participation à cette édition du SIAM, Crédit du Maroc a déployé un dispositif d'animation renforcé et a organisé une conférence sous le thème de « l'agriculture marocaine entre la gestion des ressources et la valorisation de la production ».

Ensuite, le mois de juillet a été marqué par la signature de la convention cadre avec l'agence marocaine de l'efficacité énergétique et le lancement de l'offre Greenergy, une solution dédiée aux financements des projets d'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

H. Crédit du Maroc met en place plusieurs initiatives pour accompagner le développement du marché entreprises sur l'année

Pour renforcer la satisfaction client et continuer à accompagner le développement des entreprises à l'international, Crédit du Maroc a lancé la nouvelle version de la solution d'e-banking dédiée à l'international « CDM-e Trade » permettant de nouvelles fonctionnalités. La banque a également lancé une campagne commerciale axée sur le développement des flux internationaux. Ainsi, Crédit du Maroc confirme sa position de banque référente sur ce domaine à travers la certification ISO 9001 de l'ensemble du périmètre international (opérations documentaires et non documentaires), le lancement du forfaiting en devises - une offre de financement à l'international qui vient enrichir la gamme des produits du commerce à l'international - la poursuite de l'organisation des rendez-vous corporate et la signature d'une convention de partenariat « trade direct » avec Portnet.

Concernant les financements, Crédit du Maroc a mis en marche son offre de rachat de crédit TVA après la signature avec le ministère de l'économie et des finances de la convention portant sur cette opération au profit des entreprises.

Par ailleurs, dans la continuité de nos actions de promotion de nos offres de financement, Crédit du Maroc a lancé un temps fort relatif au financement visant à accompagner nos clients entreprises et centres d'affaires.

Crédit du Maroc a également concrétisé sa stratégie sur les secteurs définis comme

prioritaires pour la banque, notamment sur l'automobile et l'aéronautique :

- Sur le secteur de l'automobile, Crédit du Maroc a signé une convention de partenariat entre la banque et l'Association Marocaine pour l'Industrie et le Commerce

Automobile avec le lancement d'une offre, d'un pilotage et d'une animation dédiés.

- Sur le secteur de l'aéronautique, le marché entreprises, accompagné de la filiale Crédit du Maroc Offshore et de l'expert groupe sur ce secteur, a participé au salon de l'aéronautique de Marrakech.

I. Crédit du Maroc renforce sa proximité avec les partenaires

Crédit du Maroc continue à accompagner les administrations publiques et entreprises dans le développement des avantages pour fidéliser leurs collaborateurs à travers la mise en place de conventions de partenariats.

40 nouvelles conventions signées en 2018 et 1100 animations réalisées chez nos partenaires entreprises privés, administrations publiques, promoteurs et grandes écoles.

J. Crédit du Maroc renforce son positionnement digital en lançant plusieurs initiatives

Crédit du Maroc poursuit sa volonté d'accompagner ses clients dans l'utilisation des offres et services digitaux à travers la mise en place de plusieurs campagnes d'accompagnement clients à l'utilisation des services digitaux.

Crédit du Maroc a lancé un nouveau concept « le club des ambassadeurs digitaux » rassemblant un groupe de collaborateurs dont le rôle sera d'accompagner et de conduire le changement dans le cadre de la transformation digitale de la banque.

Le 3^{ème} trimestre a été marqué par le déploiement du nouveau site immobilier.creditdumaroc.ma, en tant que nouveau dispositif digital de génération d'opportunités commerciales sur l'univers des prêts immobiliers.

Ce lancement a permis au Crédit du Maroc d'être la première banque universelle à lancer un site dédié au crédit habitat permettant un accord de principe immédiat en ligne et proposant des conseils et astuces

dans le domaine de l'immobilier pour accompagner les clients et prospects dans la concrétisation de leurs projets immobiliers.

Une campagne de communication est prévue en début d'année 2019 afin de promouvoir ce site avec un large dispositif digital et l'appui du centre de relation clients afin d'accompagner les clients et les orienter vers le réseau des agences et espaces Maskane.

1.2 PROJETS MAJEURS DÉMARRÉS OU MIS EN FORCE EN 2018

En ligne avec le PMT « Ambition 2020 » du groupe Crédit Agricole, Crédit du Maroc a défini son propre PMT « CAP 2020 » autour de quatre axes de développement majeurs destinés à accroître de manière significative l'efficacité commerciale de la banque, à orienter davantage l'efficacité opérationnelle au service des clients, à atteindre l'excellence des ressources humaines et à améliorer le profil risque de la banque. Cette stratégie se décline en plusieurs programmes tels que la régionalisation Assad, l'agence du futur et Phœnix ainsi qu'en projets de transformation structurants.

Les projets majeurs mis en force en 2018 sont détaillés ci-dessous :

A. Agence du futur

Crédit du Maroc, à travers son projet « Agence du Futur », souhaite transformer son modèle d'agences en une nouvelle génération de lieux de contact avec ses clients alliant le meilleur de la relation humaine et de l'expérience digitale. L'agence du futur proposera un espace interactif offrant un traitement adapté et davantage d'autonomie à chaque client pour une expérience client mémorable. Elle permettra également aux collaborateurs de réaliser leur travail quotidien de manière fluide, confortable et agréable et contribuera à renforcer le positionnement du Crédit du Maroc comme banque dynamique et innovante et à améliorer sa visibilité.

Ce projet de transformation donnera lieu à 4 concepts d'agences du futur, adaptées aux spécificités des régions où elles se situent. La mise en place des pilotes se fera entre avril et septembre 2019.

B. DIVA

Le projet DIVA, en référence à la digitalisation des valeurs, s'inscrit dans le programme Phoenix visant la mise en œuvre d'une trajectoire de transformation ambitieuse des processus de traitement du chèque et de la lettre de créance normalisée.

Pour nos clients, Crédit du Maroc offrira davantage de proximité à travers l'élargissement des canaux d'acquisition des valeurs, notamment l'urne en agence, le mobile, le guichet automatique bancaire, les bornes interactives ainsi que la solution très grands remettants.

Le début de l'année 2019 connaîtra la généralisation de l'urne ainsi que la solution Scan chèque. Autant de nouveautés apportées par DIVA qui permettront au Crédit du Maroc, d'ici 2020, le renforcement de la satisfaction client ainsi que la confirmation de l'image de banque innovante et digitale.

C. PrintOut, modernisation du parc d'impression

Ce projet s'intègre dans la continuité des efforts de la banque en matière d'efficacité opérationnelle, d'expérience client, d'optimisation des coûts et de preuves de ses engagements en matière de développement durable.

Il s'agira de transformer tout le parc d'impression actuel, vieillissant et dont le coût en consommable est conséquent, par des imprimantes multifonctions partagées.

Ce projet porte ainsi plusieurs enjeux :

- satisfaction collaborateur & client : disponibilité et performance du service d'impression à tout moment pour un client final mieux servi ;
- optimisation des coûts : encadrement de la consommation (politique d'impression) et monitoring de la consommation ;
- productivité et sécurité : production dans les délais, sans risque de rupture et renforcement de la sécurité de l'information (identification de l'utilisateur par badge) ;
- environnement : réduction de l'empreinte environnementale de notre parc d'impression.

Le pilote du projet est prévu en mars 2019 pour une généralisation en avril sur une durée de 6 mois.



D. IAM

Dans le but d'une gestion simplifiée et sécurisée des habilitations et des accès à notre système d'information, le dispositif IAM (Identity and Acces Management) a été déployé en novembre 2018, permettant désormais :

- aux managers de jouer un rôle central pour l'octroi et le retrait des habilitations à ses collaborateurs ;
- un gain de temps ;
- la traçabilité des habilitations et les accès grâce à la génération de rapports d'audit et de tableaux de bord périodiques.

E. Khadamate : nouvel outil de gestion des incidents

Crédit du Maroc met à la disposition de ses collaborateurs un nouvel outil «Khadamate » pour la déclaration et la gestion des incidents et des demandes de services en interne.

Le premier lot de ce projet a été déployé progressivement au niveau du réseau et généralisé aux différentes entités du Crédit du Maroc en octobre 2018.

F. Messagerie, migration de la messagerie Lotus vers Outlook

Avec près de 200000 mails échangés par jour, la messagerie représente aujourd'hui le principal canal de communication et d'échange entre les collaborateurs du Crédit du Maroc. Actuellement, le système de messagerie actuel Lotus Notes (IBM) présente des faiblesses aussi bien pour l'utilisateur que l'exploitant. Ce projet porte donc deux enjeux majeurs :

- la productivité : faire du canal «e-mailing» un outil collaboratif performant, mobile et ergonomique (intégration facile avec les outils de collaboration : Skype, Sharepoint, OneDrive et Yammer) ;
- la sécurité : garantir la confidentialité, la sécurité des données et l'archivage des emails.

La mise en œuvre du projet se fera en 3 étapes. Elle est prévue pour fin mars 2019 sur une durée de 2,5 mois.

G. NCT : Nouveaux Outils Commerciaux

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme du groupe Crédit Agricole France visant à unifier et déployer les outils standards Customer Relation Management.

H. Transformation digitale du processus entrée en relation – particuliers

Ce projet de transformation s'inscrit dans le cadre du plan stratégique CAP 2020 et constitue la première étape du programme de digitalisation visant l'amélioration de la performance des processus et la conception de nouveaux produits digitaux adaptés aux attentes des clients.

L'objectif du projet, conduit avec la méthode Agile, est de créer une rupture avec le processus existant, permettant :

- une amélioration de l'expérience client ainsi l'indice de satisfaction client ;
- l'ouverture de l'entrée en relation sur de nouveaux canaux ;
- la numérisation des documents clients.

Le déploiement final de ce projet est prévu pour septembre 2019.

I. Réorganisation et refonte du système d'information de la filiale Crédit du Maroc Offshore

Crédit du Maroc accompagne sa filiale Crédit du Maroc Offshore pour la doter d'un système d'information performant et souple pour répondre aux attentes de la clientèle sur l'ensemble de la gamme de produits et services.

J. WIFI

Inscrit dans le cadre de la transformation digitale du Crédit du Maroc, le projet Wifi consiste en la généralisation, à terme, d'un réseau sans-fil d'entreprise à l'ensemble du réseau de la banque, au siège et aux annexes. Le lancement est prévu en février 2019.

K. TAREC

Le projet TAREC s'inscrit dans le cadre du programme Phoenix II. Il vise à fiabiliser la remontée des contrats, leur digitalisation avec un objectif de traçabilité et d'efficacité commerciale.

1.3 RESSOURCES HUMAINES

La dimension humaine est placée au cœur du dispositif stratégique du Crédit du Maroc.

A ce titre et dans le cadre du projet d'entreprise CAP 2020, l'année 2018 a été riche en événements dans le domaine des ressources humaines.

A. Crédit du Maroc accueille de nouveaux collaborateurs

L'effectif global du Crédit du Maroc à fin décembre 2018 s'établit à 2 562 dont 55 collaborateurs au sein des filiales. À fin 2018, Crédit du Maroc a enregistré 244 entrées dont 167 pour couvrir les besoins du réseau.

B. Crédit du Maroc accélère le développement de ses compétences

En 2018, l'université du Crédit du Maroc a poursuivi son action pour le développement et l'accompagnement des compétences des collaborateurs. Les actions entreprises ont porté, principalement, sur le management, les métiers du réseau de proximité et des formations plus techniques à destination des services supports.

Le dispositif d'accompagnement des managers s'est fait dans le cadre du cycle managérial pour professionnaliser et homogénéiser les pratiques, notamment le programme MSA à destination des managers du réseau de proximité, élaboré avec le concours de l'IFCAM et avec pour objectif le perfectionnement des managers du réseau au pilotage de l'activité des points de vente.

En parallèle, la filière préparation au métier de directeur d'agence permet à des collaborateurs identifiés pouvant devenir des managers d'agence, d'être préparés à une prise de fonction à court terme.

Cette formation aborde l'ensemble des compétences nécessaires à un directeur d'agence.

Aussi, l'année 2018 a permis de finaliser l'ensemble des filières des métiers du réseau : conseiller d'accueil, conseiller clientèle particulier, conseiller clientèle professionnel.

Les autres réseaux spécialisés, le corporate banking et les chargés d'affaires, ont également bénéficié de programmes de formation avec la construction d'un cycle de formation à l'analyse financière. Ce cycle pour les analystes et chargés d'affaires, en co-construction entre la BPI, l'IFCAM et Crédit du Maroc, a pour objectif de développer une approche plus analytique que descriptive : « Comment devenir le partenaire financier de nos clients ? ».

Enfin, en partenariat avec l'Université Internationale de Rabat, Crédit du Maroc a ouvert la possibilité à des collaborateurs de s'inscrire à un Executive Master en management bancaire. Cette expérience de formations diplômantes sera renouvelée avec d'autres établissements en 2019.

C. Développement des ressources humaines

Étant le moteur de la croissance du capital humain de la banque, le volet développement des ressources humaines accorde une importance majeure tant à la gestion des carrières des collaborateurs qu'à l'accompagnement des nouvelles recrues.

Dans le cadre de la professionnalisation de la démarche des recrutements interne et externe, un test de personnalité a été mis en place pour préciser le profil des collaborateurs internes ainsi que des candidats externes. Ce test permet à la fois aux gestionnaires des ressources humaines et au métier de mieux cerner le profil des candidats et d'aider à la prise de décision.

Dans une perspective de gestion des carrières au niveau du réseau, des people reviews ont été lancées auprès des régions de Casablanca et se sont poursuivies sur l'ensemble

des régions du Maroc. L'objectif étant de permettre l'identification des talents.

Au niveau des fonctions du siège, le projet d'identification des hommes clés et des postes clés a été lancé. Cette démarche a pour but de prévenir et gérer les risques opérationnels liés à des activités clés et de définir les plans de succession et les plans de fidélisation des collaborateurs au niveau de l'ensemble des unités du siège.

Afin de répondre aux besoins de recrutement de la direction des systèmes d'information et la direction de l'organisation, une journée de recrutement a eu lieu le 23 juin 2018. Cet événement a connu un franc succès puisqu'il a réuni plus de 250 candidats et a permis aux directions concernées de concrétiser plus de 20 recrutements.

Afin d'accompagner les nouvelles recrues du Crédit du Maroc, deux événements dédiés « Welcome Day » ont été organisés au courant du dernier trimestre 2018.

Ils ont été marqués par la mobilisation de l'ensemble des membres du comité de direction générale et le partage avec les nouvelles recrues, de l'organisation de la banque ainsi que des projets phares.

Ainsi, plus de 200 nouvelles recrues ont participé à ces « Welcome Day ».

D. Rémunération et avantages

L'année 2018 a été riche sur le volet rémunération avec les réalisations suivantes :

- la refonte de la structure du bulletin de paie en janvier 2018 et l'octroi du rappel d'ancienneté aux collaborateurs éligibles au titre de l'année 2016 et 2017
- la mise en œuvre des dispositions du protocole d'accord du mois de mai 2018, signé entre le GPBM et l'USIB en juin 2018. Ces dernières ont porté sur une augmentation générale des salaires accordée aux collaborateurs titulaires au 30 avril ayant un salaire de base annuel allant jusqu'à 400 milliers de dirhams,

ainsi que la revalorisation des taux de cotisation de la retraite complémentaire ;

- la validation de la politique de rémunération du Crédit du Maroc par le Conseil de Surveillance ;
- la mise en place et diffusion de la politique voyage du Crédit du Maroc, précisant les modalités de remboursement des frais relatifs aux déplacements professionnels au Maroc et à l'Étranger ;
- le changement des règles de décompte des congés.

E. Enquête indice d'engagement et de recommandation 2018

Du 18 septembre au 9 octobre 2018, le groupe Crédit Agricole a lancé pour la 3^{ème} année consécutive, l'enquête indice d'engagement et de recommandation (IER). L'ensemble des collaborateurs du groupe sont invités à s'exprimer à travers le questionnaire en ligne dédié. Un temps fort essentiel qui s'inscrit dans le PMT « ambition stratégique 2020 » et qui nous permet de développer des plans d'actions visant à poursuivre notre démarche d'amélioration continue. Cette enquête, administrée dans l'ensemble des entités Crédit Agricole S.A. et dans les caisses régionales, en France comme à l'international, permet de mesurer le niveau d'engagement des collaborateurs vis-à-vis du groupe et de leur propre entité.

Crédit du Maroc a enregistré un taux de participation de 81% à l'enquête, contre 78% l'an dernier, et se place, ainsi, en 3^{ème} position des entités du groupe Crédit Agricole France.

F. Tournoi inter-régions

Traditionnellement organisé tous les trois ans, le tournoi inter-régions 2018 a été l'occasion de consolider les liens qui unissent l'ensemble des collaborateurs du Crédit du Maroc et de leur permettre de partager ensemble les valeurs sportives.

Au programme de cette année, des tournois sportifs de football, basket-ball, tennis et pétanque mais aussi des challenges artistiques. Plus de 700 collaborateurs ont pris part à cet

événement, représentant l'ensemble des directions du Crédit du Maroc sur tout le Royaume.

G. Optimisation des processus clés de la direction des ressources humaines

En mettant le digital au service des collaborateurs, la direction des ressources humaines a déployé en 2018 :

- le portail de la mobilité consistant en la mise en place d'un workflow d'attribution et de validation des affectations en région au niveau de HRAccess ;
- le module «formation» de la solution HRAccess ;
- la nouvelle version de la solution d'e-learning Moodle.

1.4 RÉSEAU DE DISTRIBUTION

A fin décembre 2018, le réseau du Crédit du Maroc compte 340 agences dont 320 agences de proximité, 10 espaces Maskane et 10 centres d'affaires. S'ajoutent à cela, un centre de relations client, une banque privée, une direction de la grande entreprise, une banque offshore et un espace participatif Arreda.

Crédit du Maroc a poursuivi en 2018 l'optimisation de son schéma distributif via la réorganisation du réseau d'agences, la montée en charge de la ligne monitorat et le renforcement des conseillers spécialisés. Dans ce sens, l'année 2018 a été marquée par l'ouverture d'une nouvelle agence Crédit du Maroc, le 17 décembre 2018 à Khouribga, sous le nom de «Khouribga Horizon».

1.5 INVESTISSEMENTS

A. Immobilier

Les investissements immobiliers de 2018 ont porté sur les projets suivants :

1. La construction de la banque privée de Rabat

2. Les aménagements du réseau :

- l'aménagement de la nouvelle agence Khouribga ;

- le réaménagement d'espaces participatifs, d'espaces banques privées et de centres d'affaires.

Dans le cadre de notre démarche RSE, Crédit du Maroc a acquis des rampes amovibles pour faciliter l'accès de nos agences aux personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, 100% de notre réseau est désormais sous l'éclairage LED au niveau des enseignes.

B. Systèmes d'information

Les investissements en systèmes d'information en 2018 s'inscrivent toujours dans la continuité des conclusions du schéma directeur Nassim.

L'année 2018 a permis d'inscrire les nouveaux projets dans une nouvelle optique en consolidant la structure de validation des solutions, en lançant les travaux structurants pour la mise en place d'une nouvelle architecture de données ainsi qu'un socle d'accueil de nos solutions digitales et enfin en adressant les premiers chantiers de gestion des obsolescences du système d'information.

Le développement de l'activité est le premier des sept axes stratégiques identifiés dans Nassim.

Sur cet axe, le projet de la banque participative a atteint ses objectifs au premier trimestre 2018 avec un pilote restreint à quelques clients internes. Le déploiement des 12 agences cibles a démarré au quatrième trimestre avec 3 agences ouvertes à date et des premiers résultats opérationnels encourageants.

Le système d'information de la salle des marchés a également évolué pour faciliter l'ouverture sur le marché de change et tenir compte du cadre réglementaire défini par l'office des changes.

La mise à niveau de la solution de financement en devise est en bonne voie d'achèvement et la livraison est prévue pour fin janvier 2019.

Avec le déploiement de Carte Visa Infinite et assistance Premium, le catalogue s'enrichit de nouveaux produits qualitatifs.

S'ajoutent à cela la création des barèmes sur les offres agriculture existantes et la revue tarifaire et la caution express.

L'orientation digitale de notre système d'information se poursuit et plusieurs projets contribuent au renouvellement des solutions offertes sur les canaux aux clients : mise en place de nouveaux dispositifs de financement en ligne (e-immo et e-conso) dans une approche centrée client, démarrage de la nouvelle solution e-banking pour Crédit du Maroc Offshore prévue pour fin janvier 2019 ainsi que le lancement du projet de refonte de l'intranet Irtibate. L'ensemble des métiers y contribueront dans une démarche Full Agile.

Dans la droite ligne du dossier de gouvernance de la donnée, les équipes CDaO, métiers et informatiques, après avoir initié un premier dictionnaire de données, travaillent actuellement à la mise en place du nouveau socle de traitement de la donnée. La mise à disposition d'un nouvel outil permettant une exploration visuelle des données et des analyses en libre-service offrira une meilleure autonomie aux différents métiers de la banque.

La contribution de la direction des systèmes d'information à l'excellence opérationnelle s'est concrétisée par une meilleure efficacité autour des produits crédit habitat avec l'optimisation du circuit instruction/décision et la revue du schéma délégué dès le mois de juillet. Le démarrage de la nouvelle solution Toubkal de pilotage de la rémunération variable du réseau contribue aussi à cette excellence opérationnelle avec un développement de la solution sur le nouveau socle d'architecture.

Pour l'international, la solution «trade finance & received guarantees» a été livrée dans le respect du planning pour le marketing, la montée de version de cdm e-trade et la refonte de la carte exécutive présentent les principales réalisations dans ce domaine.

Le projet de refonte du système d'information du Crédit du Maroc Offshore lancé depuis le quatrième

trimestre s'appuie sur le nouveau socle digital et constitue un prérequis et un facteur clé de la réussite du plan de développement de la filiale.

Sous l'angle réglementaire, Crédit du Maroc franchit une étape importante et reconnue au sein du groupe, à travers les projets de mise en conformité aux exigences de l'OFAC : évolution de la structure de données tierce, évaluation de leur qualité et formation des collaborateurs via l'outil d'e-learning.

Au niveau des risques, si Crédit du Maroc est la première filiale à avoir répondu aux attentes du groupe au travers de la solution IFRS9 mise en place à fin 2017, la banque reste en attente de la solution centrale qui doit recueillir les données collectées.

En ce qui concerne l'axe de la sécurité, Crédit du Maroc se classe parmi les premières entités du groupe dans la mise en œuvre du programme CARS, avec un taux d'avancement de 67% versus 58% de moyenne groupe. Parmi les projets menés à bien :

- intégration du Crédit du Maroc au security operations center (SOC) groupe ;
- cartographie des composants stratégiques du système d'information ;
- renforcement des contrôles d'accès avec le durcissement des mots de passe et le déploiement de la solution de gestion des identités et des accès (IAM) ;
- augmentation des capacités de protection des données de sauvegarde.

Enfin, pour le fonctionnement de notre système d'information, le premier semestre 2018 a été l'occasion d'un premier bilan de la fiabilisation des socles et de la gestion de leur obsolescence. Un plan d'actions sur 4 axes a été lancé :

- fiabilisation du système d'information à travers la mise en place d'un dispositif industrialisé ;
- gestion des principales obsolescences (plan de remédiation établi) ;

- lancement de l'étude de remplacement de notre core banking system (appel d'offre en cours) ;
- mise en place d'un centre de service prenant en charge la maintenance et l'évolution de notre CBS actuel (en cours).

La vague de remplacement des guichets bancaires s'est terminée avec succès avec le déploiement de 88 guichets.

Le choix d'architecture pour la mise en place du Wifi d'entreprise en agence, siège et annexes est validé. Crédit du Maroc se verra ainsi doté d'un nouveau réseau respectant les exigences de sécurité et visant à améliorer la mise en œuvre de solution mobile interne et la productivité.

La mise en service de Khadamate a permis d'améliorer le suivi du fonctionnement des services de support aux utilisateurs et d'amorcer une meilleure synergie entre les différentes parties prenantes IT et métiers, bénéficiant par l'occasion d'une meilleure visibilité sur les demandes, les incidents et les problèmes rencontrés.

Avec pour objectif d'améliorer le bon fonctionnement et la qualité de service IT rendue aux métiers et à notre clientèle, un audit de la production informatique a été lancé afin de mettre les incidents sous contrôle en réduisant le nombre et l'occurrence de manière significative. Cet audit est réalisé sous le contrôle du CISO du Crédit du Maroc.

1.6 RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

L'année 2018 a été marquée par l'obtention par Crédit du Maroc du Label RSE de la CGEM, le 4 avril. Afin d'impliquer et de mobiliser les collaborateurs du réseau et les clients autour de sa démarche RSE, Crédit du Maroc a créé un élément d'identification : ILTIZAM, qui signifie, en arabe « engagement » et traduit la détermination du Crédit du Maroc à répondre aux enjeux et aux engagements de sa politique

RSE. Dans cette optique, plusieurs initiatives ont été prises, à savoir :

- le re-engineering par la direction de l'organisation et la transformation du processus « achat, règlement fournisseurs », « réclamation et médiation » dans sa globalité. L'objectif étant de garantir des processus conformes à la réglementation ;
- la signature des chartes « achats responsable Crédit du Maroc », « communication responsable », « crédit responsable » ;
- la nomination du responsable RSE du Crédit du Maroc comme médiateur interne pouvant être saisi par les fournisseurs et/ou par les centres de coûts concernés pour faciliter le règlement amiable des conflits ;
- la participation du Crédit du Maroc au forum emploi « Handicap Maroc » pour la lutte contre l'exclusion sociale ;
- l'aménagement des espaces de détente et de restauration afin de garantir le bien-être au travail.

Par ailleurs, de nombreuses réalisations sont à l'actif de la nouvelle fondation Crédit du Maroc :

Arts et cultures : partenariat avec la fondation Ténor pour la Culture.

Auto-entrepreneuriat :

partenariat avec l'association Espod - Espace Point de Départ - pour Khatwa, un programme d'aide à la promotion de l'entrepreneuriat au féminin et à l'instruction des jeunes.

Lutte contre l'exclusion sociale :

a. Partenariat avec l'association Insaf (Institut National de Solidarité avec les Femmes en détresse) pour un programme d'accompagnement des mères célibataires en situation vulnérable ainsi que la protection de leurs bébés.

b. Partenariat avec l'association Groupe SOS Maroc, à travers son incubateur Espace Bidaya.

Éducation :

a. Partenariat avec l'association Al Jisr afin de contribuer à l'amélioration des performances du système éducatif marocain ;

b. Participation du Crédit du Maroc à la 7^{ème} édition « Les journées de la finance pour les enfants et les jeunes ».

La banque a ainsi ouvert les portes de ses agences aux jeunes afin de les familiariser au secteur financier et a mis à disposition de quelques établissements scolaires ses compétences et ses collaborateurs pour animer des séances de formation.

Campagne de solidarité :

a. Campagne hivernale au profit des enfants de l'association SOS Villages d'enfants au travers d'une collecte de vêtements chauds, de chaussures, de couvertures et d'accessoires d'hiver ;

b. Campagne annuelle de solidarité Ramadan #FfourLikoum.



2. RÉALISATIONS COMMERCIALES

2.1 CLIENTS

Un accroissement continu de la base clients actifs

La base clients actifs a évolué de 3% en 2018. Ce résultat a été réalisé grâce à la forte mobilisation du réseau pour le développement du fonds de commerce lors du sprint final.

En effet, le dernier quadrimestre a connu une accélération du rythme de développement de la base clients actifs.

La qualité des nouvelles entrées en relation s'améliore avec un taux d'attrition des nouveaux clients qui passe de 51,5% en 2017 à 33,7% en 2018.

La structure des nouveaux clients actifs s'améliore au profit des médiums, zénith, professionnels qui représente 39% de l'ensemble des clients actifs à fin décembre 2018.

2.2 PRODUITS

Cartes : une stagnation de la production avec un taux d'équipement de 91%

Le stock des cartes enregistre une baisse de -7,4% en glissement annuel, due à une opération de clôture des comptes inactifs.

Malgré la baisse du stock, le taux d'activation des cartes en paiement et la fréquence d'utilisation sont supérieurs à la moyenne du marché.

Packages: une croissance de 1,4% de la production avec un taux d'équipement à 77%

Le stock des packages a connu une baisse suite à une opération d'assainissement des comptes inactifs. Ainsi, le taux d'équipement package est passé de 79% à 77%.

Digital : une bonne orientation des indicateurs digitaux et un renforcement du dispositif digital avec le lancement du premier site bancaire dédié à l'immobilier

Depuis son lancement le 13/09/2018, le site immobilier.creditumaroc.ma a généré 77 000 utilisateurs et une dizaine de dossiers débloqués.

La maturité acquise sur les campagnes digitales « Happy days » en plus de la mise en ligne du nouveau site e-immo ont permis une croissance de 151% des opportunités commerciales issues des canaux digitaux.

Les utilisateurs de l'e-banking progressent de 64% grâce au dispositif renforcé du marketing

direct et l'accompagnement du centre de relation clients.

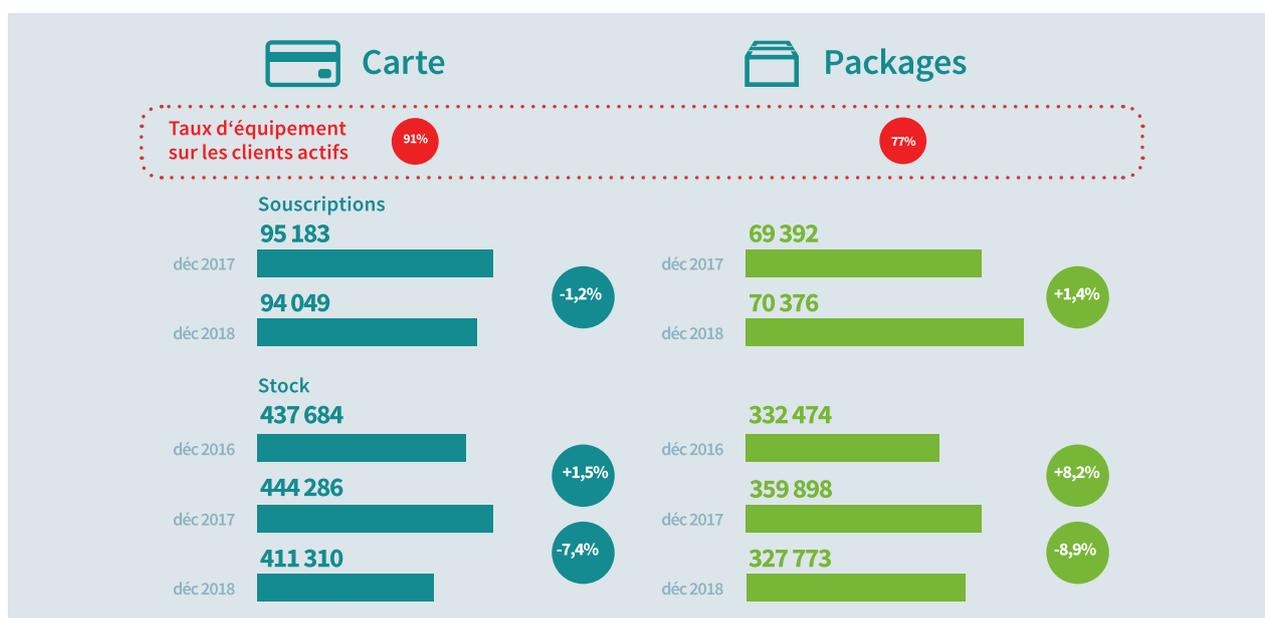
Les réalisations de la bancassurance sont en ligne avec le plan de développement

Les ventes sont en progression sur l'ensemble des produits par rapport à 2017 et atteignent au global l'objectif de production.

Ces résultats ont été tirés par la bonne performance des produits de prévoyance (Liberis protection accident – Garantie des Accidents de la Vie et Liberis compte – assurance solde du compte) ainsi que l'instauration du réflexe d'adossement sur la carte et le compte et le bon démarrage de la roue de l'assurance déployée en fin d'année.

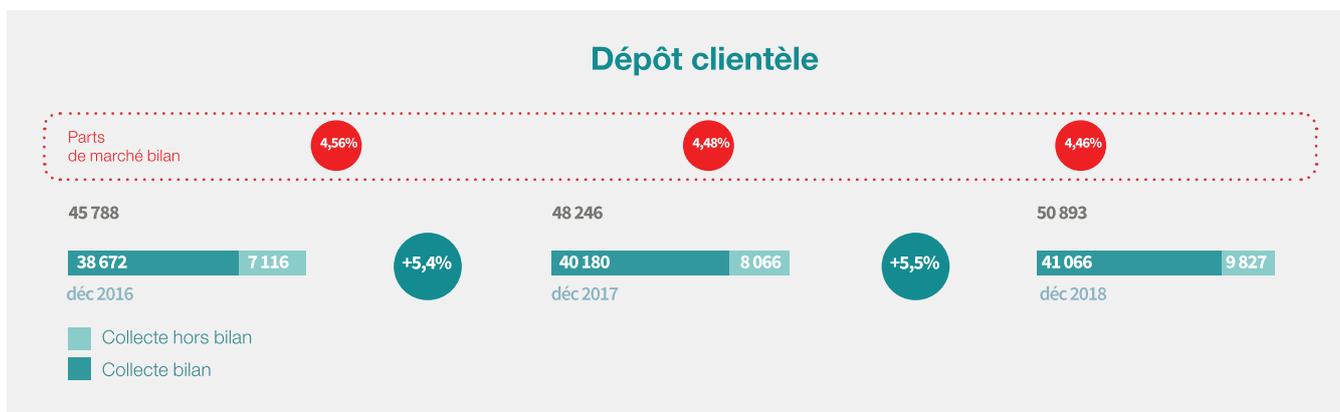
L'animation proactive des différents produits commercialisés couplée au dispositif anti-attrition déployé ont généré des retombées positives sur le stock des contrats (+5,5%).

À fin décembre 2018, l'activité de la bancassurance a généré un chiffre d'affaires dépassant le milliard de dirhams et portant le PNB bancassurance à 69,9 millions de dirhams (soit +12,7%).



2.3 RESSOURCES & EMPLOIS

A. Les ressources



Dépôts clientèle : une évolution similaire à l'année précédente avec une structure qui évolue en faveur du hors bilan

Les ressources bilan progressent de 2,2%

Les ressources à vue progressent de 5,3% à un rythme supérieur à l'année dernière qui était de 3,4% porté par une bonne dynamique au dernier trimestre. Cette évolution

permet un gain de part de marché de 83 pbs porté par les comptes courants d'entreprises (+18%).

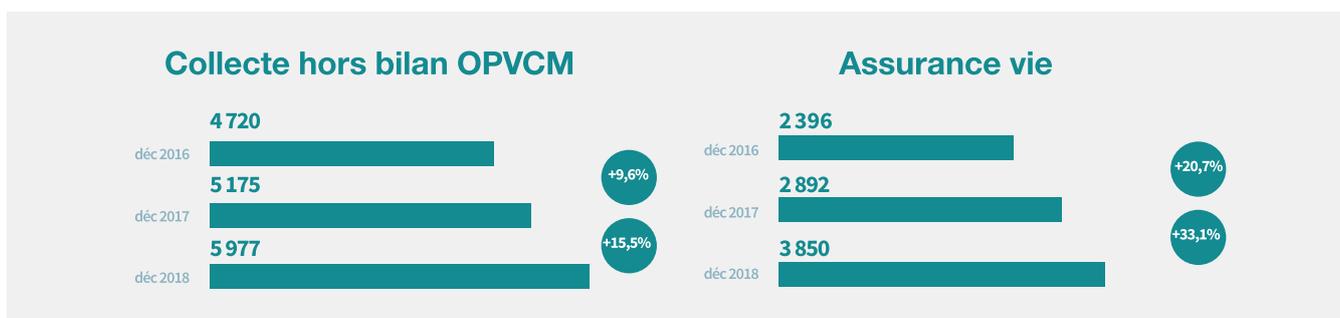
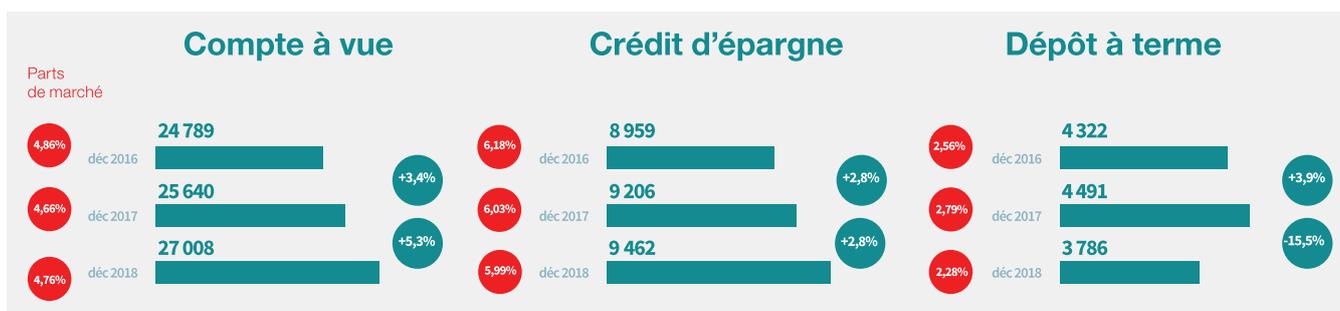
Les ressources épargne ont maintenu une progression de 2,8%. Les offres promotionnelles lancées en 2018 ont soutenu les encours mais n'ont pas pu maintenir la dynamique tout au long de l'année.

Les dépôts à terme enregistrent une chute volontariste de 15,5%, compte tenu de la politique de taux adoptée.

Les ressources hors bilan progressent de 21,8%

Les ressources hors bilan profitant de la dynamique des activités OPCVM (+15,5%), soit un gain de 44 pbs en part de marché.

L'assurance-vie accélère avec une progression de 33,1%, favorisée par le dispositif terrain ancré et l'animation d'un challenge «Liberis Patrimoine».



B. Les crédits

Crédits clientèle : une évolution de 2,3% des encours tirés par les crédits aux particuliers et les crédits court terme, 3,1 % hors créances en souffrance.

Le crédit habitat enregistre une progression de 6,3% par rapport à 2017 faisant passer la part de marché du Crédit du Maroc de 6,48% en décembre 2017 à 6,64% en décembre 2018, soit +16 pbs et un taux de captation à fin décembre de 11%.

Le crédit à la consommation affiche une forte croissance avec une part de captation de 15% renforçant sa part de marché de 47 pbs pour atteindre 6,87%. Cette performance est le résultat des actions de la pré-attribution, d'un dispositif d'accompagnement terrain soutenu et de la revue de notre politique d'octroi.

L'encours crédits à l'équipement enregistre une baisse de 287 MDH, soit -3,7% qui s'explique

principalement par quelques remboursements anticipés.

Les crédits de trésorerie/comptes débiteurs évoluent de 4,2%. Cette performance confirme le bon comportement tout au long de l'année sur les crédits court terme avec une progression sur le seul mois de décembre de 1 526 MDH.

Les crédits de la promotion immobilière affichent une baisse de 12,7% dans un marché en recul.

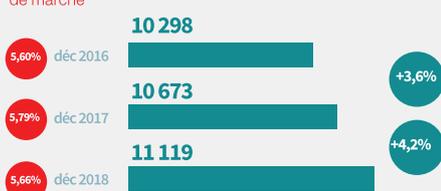
Crédits clientèle

Parts de marché

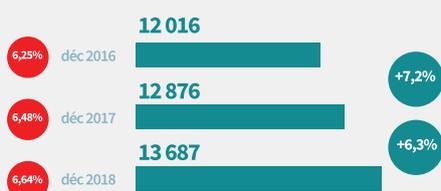


Comptes débiteurs et crédits de trésorerie

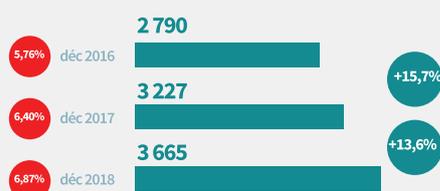
Parts de marché



Crédits habitat

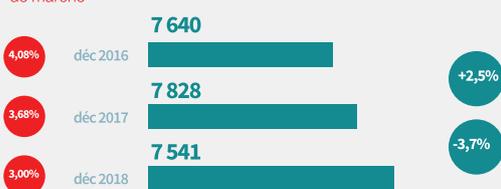


Crédits à la consommation



Crédits à l'équipement

Parts de marché



Promotion immobilière



مصرف المغرب
CRÉDIT DU MAROC

ANALYSE DES RISQUES



تحويل
CHANGE
EXCHANGE
RECHANGÉ
ECHANGE

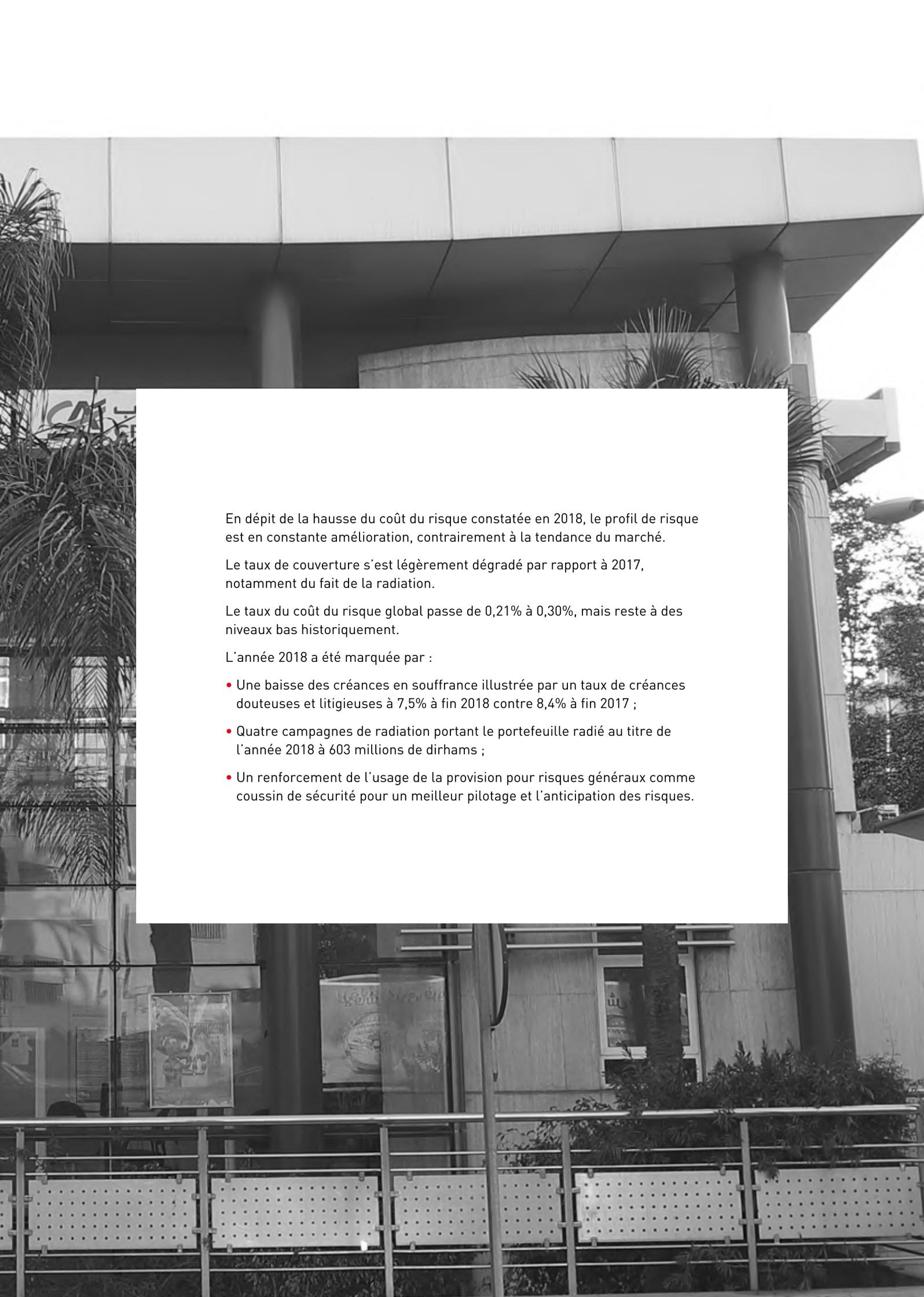


تحويل
CHANGE
EXCHANGE
RECHANGÉ
ECHANGE



تحويل
CHANGE
EXCHANGE
RECHANGÉ
ECHANGE





En dépit de la hausse du coût du risque constatée en 2018, le profil de risque est en constante amélioration, contrairement à la tendance du marché.

Le taux de couverture s'est légèrement dégradé par rapport à 2017, notamment du fait de la radiation.

Le taux du coût du risque global passe de 0,21% à 0,30%, mais reste à des niveaux bas historiquement.

L'année 2018 a été marquée par :

- Une baisse des créances en souffrance illustrée par un taux de créances douteuses et litigieuses à 7,5% à fin 2018 contre 8,4% à fin 2017 ;
- Quatre campagnes de radiation portant le portefeuille radié au titre de l'année 2018 à 603 millions de dirhams ;
- Un renforcement de l'usage de la provision pour risques généraux comme coussin de sécurité pour un meilleur pilotage et l'anticipation des risques.

ANALYSE DES COMPTES

LES
MEILLEURS
TAUX
SONT ICI

إدفع
Poussez

Bienvenue

AGENCE CALIFORNIE

Agence d'Immobilier et de services à la personne

01 42 42 42 42

01 42 42 42 42

LES MEILLEURS TAUX
POUR PERSONNES





1. COMPTES CONSOLIDÉS

1.1 LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU CRÉDIT DU MAROC

Les états financiers consolidés incluent les comptes du Crédit du Maroc et ceux de toutes les sociétés

sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS, Crédit du Maroc dispose d'un pouvoir de contrôle.

Ainsi, le périmètre de consolidation du Groupe Crédit du Maroc se définit comme suit :

Sociétés Consolidées	Capital social (KDH)	Capital social (KUSD)	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation (*)
Crédit du Maroc	1 088 121		100,00	100,00	E.C
Crédit du Maroc Capital	10 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Leasing et Factoring	124 000		66,66	66,66	I.G
Crédit du Maroc Patrimoine	1 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Assurances	200		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Offshore		1 655	100,00	100,00	I.G
S.I.F.I.M	168 321		100,00	100,00	I.G

* E.C : Établissement consolidant - IG : Intégration globale

1.2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(Chiffres en MDH)

	déc-17	déc-18	Variation	
			MDH	%
Produit net bancaire	2 184,6	2 303,1	118,5	5,4%
Marge nette d'intérêt	1 717,3	1 789,8	72,5	4,2%
Marge sur commission	366,6	400,7	34,1	9,3%
Résultat opérations de marché	176,9	191,6	14,7	8,3%
Divers PNB	-76,2	-79,0	-2,8	3,7%
Charges générales d'exploitation	1 186,3	1 249,5	63,2	5,3%
Résultat brut d'exploitation	998,2	1 053,5	55,3	5,5%
Coût du risque	412,1	301,3	-110,8	-26,9%
Résultat d'exploitation	586,1	752,2	166,1	28,3%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	9,1	142,9	133,8	→100%
Résultat avant impôt	595,2	895,1	299,9	50,4%
Impôts	234,4	301,1	66,7	28,4%
Résultat net d'impôts des activités arrêtées	0,1	-	-0,1	←100%
Résultat net	360,8	594,0	233,1	64,6%
Résultat net part du groupe	365,4	589,2	223,8	61,2%
Coefficient d'exploitation	54,3%	54,3%		-0,1 pt

Le résultat net consolidé part du groupe Crédit du Maroc affiche une nette augmentation de 61,2% pour atteindre 589,2 MDH à fin décembre 2018.

Le produit net bancaire progresse de 5,4% à 2 303,1 MDH à fin décembre 2018 et résulte de :

- l'évolution positive de 4,2% de la marge d'intérêt (soit 72,5 MDH) portée par Crédit du Maroc pour 64,4 MDH et CDM Offshore pour 2,8 MDH qui profitent des effets de la dynamique commerciale ;

- la progression de 9,3% de la marge sur commissions (soit 34,1 MDH), portée par Crédit du Maroc à hauteur de 27,7 MDH et Crédit du Maroc Assurances pour 9,1 MDH ;

- l'augmentation de +8,3% du résultat de marché en lien avec la bonne tenue du résultat de change ;

- la dégradation de la rubrique « divers PNB » de 3,7%.

Les charges générales d'exploitation enregistrent une hausse annuelle de 63,2 MDH (soit 5,3%) en intégrant

des effets exceptionnels relatifs au nouveau projet du siège. Hors cet effet, leur évolution est maîtrisée à 1,6%.

Le coût du risque consolidé enregistre une baisse annuelle de 26,9% à 301,3 MDH et intègre une dotation pour risques opérationnels de 81,9 MDH. A noter que l'amélioration du niveau de coût du risque a été enregistrée au niveau de Crédit du Maroc pour 28,9% et au niveau de CDM Leasing et Factoring pour 38,4%.

2. COMPTES IFRS

2.1 COMPTE DE RÉSULTAT : CRÉDIT DU MAROC IFRS

(Chiffres en MDH)

	déc-17	déc-18	Variation	
			MDH	%
Produit net bancaire	2 120,7	2 206,6	85,8	4,0%
Marge nette d'intérêt	1 666,8	1 731,2	64,4	3,9%
Marge sur commission	292,6	320,3	27,7	9,5%
Résultat opérations de marché	235,6	230,2	-5,4	-2,3%
Divers PNB	-74,3	-75,2	-0,9	1,2%
Charges générales d'exploitation	1 151,2	1 172,8	21,5	1,9%
Résultat brut d'exploitation	969,5	1 033,8	64,3	6,6%
Coût du risque	388,5	275,9	-112,6	-29,0%
Résultat d'exploitation	581,0	757,9	176,9	30,4%
Impôts	188,0	263,0	75	39,9%
Résultat net d'impôts des activités arrêtées	0,1	-	-0,1	<-100%
Résultat net	387,5	494,7	107,2	27,7%
Coefficient d'exploitation	54,3%	53,1%		-1,1 pt

Le résultat net IFRS du Crédit du Maroc affiche une hausse de 27,7% pour atteindre 494,7 MDH à fin décembre 2018.

Le produit net bancaire évolue de 4,0% à 2 206,6 MDH par rapport à fin décembre 2017. Cette performance résulte de l'amélioration de la marge d'intérêt de 64,4 MDH, soit 3,9%, (résultant principalement d'un effet volume) et la hausse de +27,7 MDH de la marge sur commissions, soit

9,5% (portée par le développement du fonds de commerce, les activités monétiques et les activités de commerce international).

Par ailleurs, le résultat des activités de marché affiche une légère baisse de 5,4 MDH découlant d'un effet de base 2017 sur le résultat de placement.

Les charges générales d'exploitation enregistrent une hausse annuelle de 21,5 MDH (soit 1,9%) portée par

les impôts et taxes pour 15,7 MDH (impact impôt sur le revenu), les amortissements pour 6,4 MDH et les honoraires pour 6,7 MDH.

Ces éléments sont compensés par la baisse des charges bancaires de 4,7 MDH (frais d'affranchissement), des frais de téléphonie de 1,7 MDH et des charges RH de 10,6 MDH (effet de base 2017).

Le coût du risque ressort en baisse de 29,0% (soit 112,6 MDH).

2.2 PRODUIT NET BANCAIRE : CRÉDIT DU MAROC IFRS

(Chiffres en MDH)

	déc-17	déc-18	Variation	
			MDH	%
Produit net bancaire	2 120,7	2 206,6	85,8	4,0%
Marge nette d'intérêt	1 666,8	1 731,2	64,4	3,9%
Marge sur commission	292,6	320,3	27,7	9,5%
Résultat opérations de marché	235,6	230,2	-5,4	-2,3%
Divers PNB	-74,3	-75,2	-0,9	1,2%

Le produit net bancaire du Crédit du Maroc évolue de 4,0% à 2 206,6 MDH. Cette performance est portée par :

- la hausse de 9,5% de la marge sur commissions, portée principalement par les opérations de caisse 14,2 MDH, les activités monétiques pour 9,2 MDH et les activités de commerce international pour +4,7 MDH (augmentation des volumes de transactions en 2018) ;
- la hausse de la marge d'intérêt commerciale de 89,1 MDH, la hausse de la marge recouvrement de 3,9 MDH et le recul de la marge de trésorerie et ALM de 28,7 MDH ;
- la baisse maîtrisée de 2,3% du résultat de marché en lien avec les baisses du résultat de placement (-51,7 MDH en raison de l'effet de base 2017) et du résultat obligataire (-17,1 MDH) compensées en grande partie par une hausse de 63,6 MDH du résultat des opérations de change ;
- la hausse de la rubrique «divers PNB» de 0,9 MDH portée par l'évolution de la cotisation au fonds de garantie des déposants.

2.3 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION : CRÉDIT DU MAROC IFRS

(Chiffres en MDH)

	déc-17	déc-18	Variation	
			MDH	%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 151,2	1 172,8	21,6	1,9%
Frais de personnel	692,3	673,2	-19,2	-2,8%
Impôts et taxes	28,9	44,4	15,5	53,6%
Autres charges d'exploitation	325,5	344,3	18,8	5,8%
Amortissements	104,4	110,9	6,5	6,2%

Les charges générales d'exploitation sont en hausse de 21,6 MDH (soit +1,9%) par rapport à l'année 2017. Cette hausse s'explique principalement par les augmentations suivantes :

- les impôts et taxes : +15,5 MDH ;
- les honoraires : +6,7 MDH ;
- les redevances des logiciels : +2,2 MDH principalement sur la banque participative ;
- les frais d'actes et de contentieux : +2,9 MDH ;
- les frais liés à l'activité du crédit à la consommation : +1,6 MDH en lien avec la hausse de la production ;
- les amortissements : +6,4 MDH, conséquence directe du budget investissement.

2.4 COÛT DU RISQUE : CRÉDIT DU MAROC IFRS

(Chiffres en MDH)

	déc-17	déc-18	Variation	
			MDH	%
Coût du risque	388,5	275,9	-112,6	-29,0%
Risque de contrepartie	226,3	194	-32,3	-14,3%
Risque opérationnel	162,2	81,9	-80,3	-49,5%

Le coût du risque s'inscrit en baisse de 29,0% à 275,9 MDH à fin décembre 2018.

Les principales évolutions par marché se présentent comme suit :

- une amélioration notable du coût du risque corporate ;

- une hausse du coût du risque sur le marché des particuliers.

Le taux de couverture global Crédit du Maroc évolue à 94,2% à fin décembre 2018 contre 88,7% à fin décembre 2017, porté principalement par l'impact IFRS9.

Le coût du risque opérationnel se situe à 81,9 MDH à fin décembre 2018 contre 162,2 MDH une année auparavant.

3. COMPTES SOCIAUX : COMPTES DE RÉSULTAT DU CRÉDIT DU MAROC

(Chiffres en MDH)

	déc-17	déc-18	Variation	
			MDH	%
Produit net bancaire	2 077,1	2 168,4	91,3	4,4%
Marge nette d'intérêt	1 634,8	1 700,6	65,7	4,0%
Marge sur commission	291,7	324,0	32,3	11,1%
Résultat opérations de marché	166,2	177,7	11,5	6,9%
Divers PNB	-15,7	-33,9	-18,2	→100%
Charges générales d'exploitation	1 197,0	1 198,9	1,9	0,2%
Résultat brut d'exploitation	895,9	987,4	91,5	10,2%
Coût du risque	354,3	365,7	11,4	3,2%
Résultat courant	541,7	621,7	80,1	14,8%
Résultat non courant	-29,5	-38,7	-9,3	31,4%
Impôts	203,3	252,5	49,2	24,2%
Résultat net	308,9	330,5	21,7	7,0%
Coefficient d'exploitation	57,6%	55,3%		-2,34 pt

Le résultat net social affiche une hausse de 7,0% pour s'établir à 330,5 MDH à fin décembre 2018.

Le produit net bancaire progresse de 4,4% à 2 168,4 MDH. Cette évolution découle de :

- la hausse de la marge d'intérêt de 65,7 MDH (+4,0%) ;
- l'évolution de la marge sur commissions de 32,3 MDH (+11,1%) ;
- l'évolution du résultat de marché de 11,5 MDH (+6,9%) en lien avec

l'amélioration des activités de change ;

- le repli de la rubrique « divers PNB » en raison d'un effet de base 2017 relatif aux dividendes de CDM Capital (21 MDH).

Les charges générales d'exploitation sont quasi stables à 1 199 MDH et intègrent principalement une baisse des frais du personnel (effet de base 2017) qui compense la hausse enregistrée sur les honoraires de 9 MDH, les frais d'acte pour 6 MDH et les frais d'entretien et réparation de 4 MDH.

Le coût du risque en social ressort en hausse de 3,2% pour se situer à 365,7 MDH. Il intègre une dotation sur le risque de contrepartie pour 154,0 MDH, une dotation en PRG de 141,3 MDH et une dotation sur risques opérationnels de 62 MDH. Le résultat non courant recule de 31,4% et intègre les impacts de l'impôt sur le revenu en hausse de 16 MDH sur 2018.

4. COMPTES DES FILIALES

4.1 CRÉDIT DU MAROC CAPITAL

Crédit du Maroc Capital affiche un PNB de 11,3 MDH en baisse de 18,2% due principalement à la baisse des volumes sur le marché boursier.

Les charges générales d'exploitation se situent à 6,4 MDH en hausse de 10,9%, induite principalement par un effet de base 2017.

Le résultat net ressort excédentaire à 4,2 MDH en baisse de 34,9% qui découle directement du recul de l'activité.

(Chiffres en MDH)

	Réalizations		%
	déc-17	déc-18	
Produit net bancaire	13 806,1	11 288,2	-18,2%
Charges générales d'exploitation	-5 777,4	-6 398,4	10,9%
Résultat brut d'exploitation	8 034,7	4 889,8	-39,1%

4.2 CRÉDIT DU MAROC PATRIMOINE

Crédit du Maroc Patrimoine affiche un PNB en hausse de 3,4% pour s'établir à 14,6 MDH. Cette progression est due essentiellement à l'augmentation de

l'encours cumulé en 2018. Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 6,0 MDH, en hausse de 2,9%.

Le résultat net progresse de 6,6% par rapport à 2017.

(Chiffres en MDH)

	Réalizations		%
	déc-17	déc-18	
Produit net bancaire	14 101,0	14 575,5	3,4%
Charges générales d'exploitation	-5 883,0	-6 051,0	2,9%
Résultat brut d'exploitation	8 218,0	8 524,5	3,7%
Résultat net	5 643,0	6 013,7	6,6%

4.3 CRÉDIT DU MAROC ASSURANCES

Crédit du Maroc Assurances réalise un PNB en progression de 17,3%. Cette croissance est le résultat de l'enrichissement de la gamme des

produits d'assurance et de la bonne dynamique commerciale. Les charges générales d'exploitation s'établissent à 5,0 MDH en hausse de

63,8%, induite essentiellement par des éléments exceptionnels. Le résultat net s'établit à 38,2 MDH, en accroissement de 14,8%.

(Chiffres en MDH)

	Réalizations		%
	déc-17	déc-18	
Produit net bancaire	51 368,0	60 240,5	17,3%
Charges générales d'exploitation	-3 068,0	-5 024,1	63,8%
Résultat brut d'exploitation	48 300,0	55 216,4	14,3%
Résultat net	33 319,8	38 239,3	14,8%

4.4 CRÉDIT DU MAROC LEASING ET FACTORING

A. Activité leasing

Le crédit-bail mobilier enregistre une croissance de 37,9% à fin décembre. Par ailleurs, le crédit-bail immobilier ressort en repli de 51,5%.

B. Activité factoring

L'activité factoring est marquée par une baisse de 3,9% par rapport à 2017 :

- un chiffre d'affaires acheté de 565 MDH contre 588 MDH en 2017, soit -3,9% ;

- un chiffre d'affaires signé de 277 MDH contre 502 MDH en 2017, soit -46,2%.

C. Résultats financiers à fin décembre 2018

Au titre de l'année 2018, le PNB du Crédit du Maroc Leasing et Factoring baisse de 4,8%. En effet :

- le PNB Leasing ressort à 45,3 MDH en baisse de -6,8%, intégrant l'effet de désactualisation ;

- le PNB factoring s'élève à 9,2 MDH en hausse de +6,1%. Le coût du risque ressort à 14,6 MDH (5,3 MDH sur le leasing et 9,3 MDH sur le factoring). De son côté, le coût du risque de contrepartie se situe à 3,9 MDH. Le résultat net à fin décembre 2018 s'établit à 14,4 MDH contre 13,6 MDH en 2017.

(Chiffres en MDH)

	Réalizations		%
	déc-17	déc-18	
Produit net bancaire	57 214,6	54 461,7	-4,8%
Charges générales d'exploitation	-24 335,1	-21 754,4	-10,6%
Résultat brut d'exploitation	32 879,5	32 706,9	-0,5%
Coût du risque	-23 700,2	-14 601,2	-38,4%
Résultat net	-13 624,4	14 434,4	ns

4.5 CRÉDIT DU MAROC OFFSHORE – BANQUE OFFSHORE

Le PNB ressort en progression de 79,7% sous l'effet de l'augmentation importante des encours clientèle (582 MDH à fin 2018 contre 135 MDH une année auparavant).

Les charges générales d'exploitation ressortent à 3,0 MDH en baisse de 10,8%.

Le résultat net affiche une progression de 149,8%.

(Chiffres en MDH)

	Réalizations		%
	déc-17	déc-18	
Produit net bancaire	8 092,3	14 545,1	79,1%
Charges générales d'exploitation	-3 409,2	-3 040,7	-10,8%
Résultat brut d'exploitation	4 683,1	11 504,3	145,7%
Résultat net	2 950,4	7 369,2	149,8%

4.6 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET FINANCIÈRE MAROCAINE (SIFIM)

À fin décembre 2018, le PNB SIFIM enregistre une baisse de 54,2%.

Les charges générales d'exploitation ressortent à 44,6 MDH, due principalement

au passage en charge des immobilisations en cours relatives à l'ancien projet.

SIFIM dégage une plus-value de 91 MDH principalement suite

à la cession d'une partie du terrain les Arènes.

Le résultat net ressort à 32,0 MDH contre 3 MDH une année auparavant.

(Chiffres en MDH)

	Réalizations		%
	déc-17	déc-18	
Produit net bancaire	-6 983,7	-3 200,5	-54,2%
Charges générales d'exploitation	-2 015,3	-44 611,1	ns
Résultat brut d'exploitation	-8 999,0	-47 810,6	ns
Résultat net	2 979,0	32 013,9	ns



مصرف المغرب
CRÉDIT DU MAROC



PERSPECTIVES D'AVENIR

استقبال الزبائن - المقاولات
Accueil clientèle - Entreprises

المرور من الأمان
Passage sécurisé



Ces réalisations honorables reflètent la réussite de la stratégie globale adoptée par Crédit du Maroc dans le cadre de son projet d'entreprise CAP 2020. En effet, la banque continue à faire preuve de résilience dans un contexte économique peu clément et parvient à améliorer nettement sa rentabilité.

Dans ce sillage, Crédit du Maroc se réinvente, en continu, pour ses clients à travers la digitalisation accélérée de ses processus et activités dans un marché hautement concurrentiel. Cette démarche se trouve couronnée par le lancement du nouveau portail web d'arreda : www.arreda.ma, un site taillé sur mesure pour convenir aux nouveaux usages digitaux.

Par ailleurs, Crédit du Maroc continue d'être la banque qui se réinvente à travers, notamment, sa récente offre crédit habitat qui accompagne le client dans son projet de vie de manière complète et personnalisée. Pour ce faire, Crédit du Maroc a lancé immobilier.creditdumaroc.ma, son nouveau site entièrement dédié à l'univers des prêts immobiliers. Capitalisant sur le savoir-faire du groupe Crédit Agricole, Crédit du Maroc vise à devenir le point de référence pour tous ceux qui sont à la recherche de solutions de financement.

Franchissant une étape supplémentaire dans son engagement sociétal, la banque se félicite du lancement de la « Fondation Crédit du Maroc ». En effet, la banque se donne comme mission de développer l'inclusion des personnes en situation de vulnérabilité et favoriser l'autonomie économique des bénéficiaires en investissant dans des projets créateurs de valeur sociale et d'innovation durable.



PROPOSITION
D'AFFECTATION
DU RÉSULTAT

Le Directoire propose d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2018 comme suit :

1.	Bénéfice net	330 534 829,21 Dirhams
2.	Report à nouveau antérieur	575 087 985,11 Dirhams
3.	Bénéfice distribuable	905 622 814,32 Dirhams
4.	Dividendes	- 87 049 712,00 Dirhams
5.	Solde à reporter à nouveau	818 573 102,32 Dirhams

En conséquence de cette affectation, il sera attribué à chacune des 10 881 214 actions composant le capital social, un dividende brut de 8 (huit) dirhams par action.

Le taux de distribution du résultat 2018 sera ainsi de 26,3%.

RAPPORT DU DIRECTOIRE
ET DU CONSEIL DE
SURVEILLANCE SUR
LES RÉOLUTIONS
PROPOSÉES À
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
MIXTE DU 21 MARS 2019

2019

01

RÉSOLUTIONS
RELEVANT DE LA
COMPÉTENCE
DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE

02

RÉSOLUTIONS
RELEVANT DE
LA COMPÉTENCE
DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
ORDINAIRE

03

BIOGRAPHIES
RÉSUMÉES DES
CANDIDATS AUX
FONCTIONS DE
MEMBRES DU
CONSEIL PROPOSÉS
À L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



A. Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- Modification de la durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance et fixation du nombre maximum de renouvellement des mandats successifs des membres du Conseil de Surveillance.
- Modification corrélative de l'article 15.2 des statuts.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

B. Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Approbation des rapports et comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions réglementées visées à l'article 95 et suivants de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12.
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018, fixation et mise en paiement du dividende.

- Quitus de leur gestion aux membres du Directoire et de l'exécution de leur mandat aux membres du Conseil de Surveillance ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes.
- Ratification de la nomination de Monsieur Olivier Nicolas en qualité de membre du Conseil de Surveillance.
- Situation des mandats des membres du Conseil de Surveillance.
- Renouvellement du mandat de Madame Naziha Belkeziz, membre du Conseil de Surveillance.
- Renouvellement du mandat de Monsieur Philippe Carayol, membre du Conseil de Surveillance.
- Renouvellement du mandat de Monsieur François-Edouard Drion, membre du Conseil de Surveillance.
- Renouvellement du mandat de Monsieur Ismail Fassi-Fihri, membre du Conseil de Surveillance.
- Renouvellement du mandat de Monsieur Olivier Nicolas, membre du Conseil de Surveillance.
- Renouvellement du mandat de Monsieur Gérard Ouvrier-Bufferet, membre du Conseil de Surveillance.
- Renouvellement du mandat de Crédit Agricole S.A., membre du Conseil de Surveillance.
- Nomination de Madame Habiba Laklalech en qualité de membre du Conseil de Surveillance.
- Nomination de Madame Nada Biaz en qualité de membre du Conseil de Surveillance.
- Nomination de Monsieur Marc Didier en qualité de membre du Conseil de Surveillance.
- Fixation de la durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance.
- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil de Surveillance.
- Questions diverses.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

1. RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

(PREMIÈRE ET DEUXIÈME RÉSOLUTIONS)

Par référence aux meilleures pratiques de gouvernance, il est proposé à l'Assemblée générale de :

a) Revoir à la baisse la durée statutaire du mandat des membres du Conseil de Surveillance pour la ramener de cinq (5) années à trois (3) années et ce, avec effet immédiat ;

b) Limiter le nombre maximum de renouvellement des mandats des

membres du Conseil à quatre (4), étant précisé que cette limitation s'appliquera à compter de ce jour pour les nominations décidées par l'Assemblée du 21 mars 2019, et à compter du précédent renouvellement des mandats décidé par l'Assemblée générale du 22 avril 2014 pour les renouvellements de mandats décidés par l'Assemblée du 21 mars 2019 ; par dérogation à ce

qui précède, le membre du Conseil de Surveillance, personne morale, n'est pas concerné par ladite limite du nombre de mandats successifs qui s'impose, à l'inverse, à son représentant permanent.

Si cette résolution est adoptée, l'article 15.2 des statuts serait modifié en conséquence.

ANCIENNE RÉDACTION	NOUVELLE RÉDACTION
<p>15.2 - NOMINATION ET RÉVOCACTION DES MEMBRES</p> <p>15.2-1. - Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'assemblée générale ordinaire. Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire.</p> <p>La durée de leurs fonctions est de cinq (5) années.</p> <p>Chaque année s'entend d'une assemblée générale ordinaire annuelle à la suivante.</p> <p>Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus.</p>	<p>15.2 - NOMINATION ET RÉVOCACTION DES MEMBRES</p> <p>15.2-1. - Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'assemblée générale ordinaire. Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. La durée de leurs fonctions est de trois (3) années.</p> <p>Chaque année s'entend d'une assemblée générale ordinaire annuelle à la suivante.</p> <p>Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles mais ne peuvent cumuler plus de quatre (4) mandats successifs étant précisé que cette limitation s'applique (i) aux nominations décidées par l'assemblée générale ayant limité le nombre maximum de renouvellement à compter de la date de ladite assemblée et (ii) aux renouvellements de mandats décidés par ladite assemblée à compter de l'assemblée générale du 22 avril 2014. Par dérogation à ce qui précède, le membre du Conseil de Surveillance, personne morale, n'est pas concerné par ladite limite du nombre de mandats successifs qui s'impose, à l'inverse, à son représentant permanent. »</p> <p>La suite de l'article est sans changement.</p>

La deuxième résolution donne pouvoir à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

2. RÉOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

(TROISIÈME À VINGT ET UNIÈME RÉOLUTION)

1.1 APPROBATION DES RAPPORTS ET COMPTES ANNUELS, RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

A. Comptes sociaux et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (troisième résolution)

La troisième résolution porte sur l'approbation des différents rapports et des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2018.

Les comptes sociaux que nous soumettons à votre approbation, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2018, ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur au Maroc.

Les comptes sociaux font ressortir un résultat net de 330.534.829,21 dirhams au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les comptes consolidés que nous soumettons à votre approbation, à savoir le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2018, ont été établis en normes IAS/IFRS conformément aux dispositions de la circulaire 56/G/2007 de Bank Al-Maghrib.

Les comptes consolidés font ressortir un résultat net part de groupe de 589.170.443,64 dirhams au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le Directoire vous présente les comptes sociaux et les comptes consolidés pour leur approbation, pour l'approbation des opérations qui y sont traduites et pour donner quitus aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux comptes de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Les rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés figurent dans le document financier 2018 disponible sur le site www.creditdumaroc.ma.

Les rapports du Directoire, ceux des Commissaires aux Comptes, les comptes sociaux et les comptes consolidés ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les statuts de la Banque et les dispositions légales.

B. Conventions réglementées (quatrième résolution)

Il est ensuite soumis à votre approbation les conventions dites réglementées dont vous avez pu prendre connaissance détaillée au travers du rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Nous vous proposons ensuite d'approuver le rapport spécial de vos Commissaires aux Comptes relatifs aux conventions réglementées.

C. Proposition d'affectation du résultat (cinquième résolution)

Votre Directoire a décidé de vous proposer la mise en paiement, en numéraire, d'un dividende de huit (8) dirhams par action au titre de l'exercice 2018. Il sera mis en paiement à partir du 21 juin 2019. Ce dividende sera prélevé sur le résultat social de l'exercice 2018 qui s'élève à 330.534.829,21 dirhams augmenté du report à nouveau de 575.087.985,11 dirhams. Cette proposition a été portée à la connaissance de votre Conseil de Surveillance dans sa réunion du 15 février 2019, qui l'a approuvée.

Nous vous proposons d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2018.

D. Quitus (sixième résolution)

Il est ensuite soumis à votre approbation de conférer, au titre de l'exercice 2018, aux membres du Directoire quitus définitif et sans réserve de leur gestion, aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exécution de leur mandat et de donner décharge aux Commissaires aux Comptes de l'accomplissement de leur mission durant l'exercice.

2.2 CONSEIL DE SURVEILLANCE

A. Ratification de la nomination de Monsieur Olivier Nicolas en qualité de membre du Conseil de Surveillance (septième résolution)

Lors de sa réunion du 15 février 2019, le Conseil de Surveillance a pris acte de la démission de Monsieur Michel Mathieu en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance, lors de cette même réunion, a sur recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, coopté Monsieur Olivier Nicolas en qualité de membre du Conseil pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir soit jusqu'à l'issue de la présente Assemblée générale.

Nous vous proposons de ratifier la décision du Conseil de Surveillance de coopter Monsieur Olivier Nicolas en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

Monsieur Olivier Nicolas est Directeur banque des entreprises et gestion de fortune de LCL depuis septembre 2015.

La biographie de Monsieur Olivier Nicolas est détaillée en page 57 du présent rapport.

B. Renouvellement de sept membres et nomination de trois nouveaux membres (huitième à dix-huitième résolutions)

Les mandats de tous les membres du Conseil arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée générale.

Madame Saïda Lamrani Karim et Monsieur Marc Pouzet ne sollicitent pas leur renouvellement (huitième résolution).

Par les neuvième à quinzième résolutions, votre Conseil de Surveillance vous propose de renouveler les mandats de membres du Conseil de Madame Nazih Belkeziz, Monsieur Philippe Carayol, Monsieur François-Edouard Drion, Monsieur Ismaïl Fassi-Fihri, Monsieur Olivier Nicolas, Monsieur Gérard Ouvrier-Buffer et de Crédit Agricole S.A. qui arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée générale.

Les renseignements les concernant figurent au rapport annuel, disponible sur le site www.creditdumaroc.ma.

Par les seizième à dix-huitième résolutions, le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération, vous propose de nommer, en qualité de membre du Conseil de votre Banque :

- Madame Habiba Laklalech (indépendante) ;
- Madame Nada Biaz (indépendante) ;
- Monsieur Marc Didier (non indépendant).

Les biographies résumées de Madame Habiba Laklalech, Madame Nada Biaz et de Monsieur Marc Didier sont détaillées en pages 57 à 58 du présent rapport.

Madame Habiba Laklalech, Madame Nada Biaz et Monsieur Marc Didier ont fait savoir à l'avance qu'ils

acceptaient ces mandats et qu'ils remplissaient les conditions légales et réglementaires pour les exercer.

Ces nominations objets des seizième à dix-huitième résolutions prendraient effet à l'issue de l'Assemblée générale mais sont opérées sous réserve de l'approbation de Bank Al-Maghrib.

À l'issue de l'Assemblée générale, si les résolutions de renouvellement des mandats de ces sept membres du Conseil et les résolutions de nomination des trois nouveaux membres du Conseil sont adoptées, le Conseil de Surveillance de votre Banque se trouverait composé désormais de dix (10) membres dont trois (3) sont indépendants, au sens des critères permettant de présumer l'indépendance des membres du Conseil retenus par Bank Al-Maghrib, soit le nécessaire réglementaire requis. Il compterait trois femmes, soit un taux de 30%.

Par ailleurs, il est prévu que, lors de la réunion qui se tiendra immédiatement après l'Assemblée

Générale, le Conseil de Surveillance nommera son bureau. Il sera fixé également à cette occasion la composition des comités spécialisés.

Neuvième résolution : renouvellement du mandat de Madame Naziha Belkeziz

Fonction principale	Nomination/Renouvellement	Fonction au sein du Conseil du Crédit du Maroc	Indépendance (qualification donnée par le Conseil de Surveillance)
Consultante dans le domaine de la gouvernance au sein du cabinet «Associés en Gouvernance Maroc»	- Cooptation par le Conseil de Surveillance du 20 novembre 2015 et ratification par l'Assemblée générale du 15 avril 2016. - Renouvellement proposé à l'Assemblée générale du 21 mars 2019.	Membre du Comité d'Audit	Oui

Le nouveau mandat de Madame Naziha Belkeziz, d'une durée de trois ans, expirerait à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021.

Dixième résolution : renouvellement du mandat de Monsieur Philippe Carayol

Fonction principale	Nomination/Renouvellement	Fonction au sein du Conseil du Crédit du Maroc	Indépendance (qualification donnée par le Conseil de Surveillance)
Directeur général de Crédit Agricole Leasing & Factoring	- Cooptation par le Conseil de Surveillance du 9 mars 2016 et ratification par l'Assemblée générale du 15 avril 2016. - Renouvellement proposé à l'Assemblée générale du 21 mars 2019.	Membre du Conseil	Non

Le nouveau mandat de Monsieur Philippe Carayol, d'une durée de trois ans, expirerait à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021.

Onzième résolution : renouvellement du mandat de Monsieur François-Edouard Drion

Fonction principale	Nomination/Renouvellement	Fonction au sein du Conseil du Crédit du Maroc	Indépendance (qualification donnée par le Conseil de Surveillance)
Directeur de la Banque de Proximité à l'International	Cooptation par le Conseil de Surveillance du 27 octobre 2017 et ratification par l'Assemblée générale du 27 mars 2018. Renouvellement proposé à l'Assemblée générale du 21 mars 2019.	Président du Comité de Nomination et de Rémunération Membre du Comité d'Audit	Non

Le nouveau mandat de Monsieur François-Edouard Drion, d'une durée de trois ans, expirerait à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021.

Douzième résolution : renouvellement du mandat de Monsieur Ismaïl Fassi-Fihri

Fonction principale	Nomination/Renouvellement	Fonction au sein du Conseil du Crédit du Maroc	Indépendance (qualification donnée par le Conseil de Surveillance)
Directeur Général Groupe Safari	- Nomination par l'Assemblée générale du 26 novembre 1999. - Renouvellements votés par les Assemblées générales du 14 mai 2004, du 3 juin 2009 et du 22 avril 2014. - Renouvellement proposé à l'Assemblée générale du 21 mars 2019.	Membre du Comité des Risques et Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	Non

Le nouveau mandat de Monsieur Ismaïl Fassi-Fihri, d'une durée de trois ans, expirerait à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021.

Treizième résolution : renouvellement du mandat de Monsieur Olivier Nicolas

Fonction principale	Nomination/Renouvellement	Fonction au sein du Conseil du Crédit du Maroc	Indépendance (qualification donnée par le Conseil de Surveillance)
Directeur banque des entreprises et gestion de fortune de LCL	- Cooptation par le Conseil de Surveillance du 15 février 2019.	Membre du Conseil	Non

Le nouveau mandat de Monsieur Olivier Nicolas, d'une durée de trois ans, expirerait à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021.

Quatorzième résolution : renouvellement du mandat de Monsieur Gérard Ouvrier-Buffer

Fonction principale	Nomination/Renouvellement	Fonction au sein du Conseil du Crédit du Maroc	Indépendance (qualification donnée par le Conseil de Surveillance)
Directeur général de la Caisse régionale Loire Haute-Loire	<ul style="list-style-type: none"> - Cooptation par le Conseil de Surveillance du 16 septembre 2011 et ratification par l'Assemblée générale du 4 mai 2012. - Renouvellement voté par l'Assemblée générale du 22 avril 2014. - Renouvellement proposé à l'Assemblée générale du 21 mars 2019 	Président du Comité des Risques et Président du Comité d'Audit	Non

Le nouveau mandat de Monsieur Gérard Ouvrier-Buffer, d'une durée de trois ans, expirerait à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021.

Quinzième résolution : renouvellement du mandat de Crédit Agricole S.A.

Fonction principale	Nomination/Renouvellement	Fonction au sein du Conseil du Crédit du Maroc	Indépendance (qualification donnée par le Conseil de Surveillance)
Banque française	<ul style="list-style-type: none"> - Nomination par l'Assemblée générale du 9 décembre 2005. - Renouvellements votés par les Assemblées générales du 5 mai 2006, du 3 juin 2009 et du 22 avril 2014. - Renouvellement proposé à l'Assemblée générale du 21 mars 2019. 	Membre du Comité des Risques	Non

Le nouveau mandat de Crédit Agricole S.A., d'une durée de trois ans, expirerait à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021.

Seizième résolution : nomination de Madame Habiba Laklalech en qualité de membre du Conseil

Fonction principale	Nomination/Renouvellement	Fonction au sein du Conseil du Crédit du Maroc	Indépendance (qualification donnée par le Conseil de Surveillance)
Directeur général adjoint de Royal Air Maroc	Nomination proposée à l'Assemblée générale du 21 mars 2019	-	Oui

Le mandat de Madame Habiba Laklalech, d'une durée de trois ans, expirerait à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021.

Dix-septième résolution : nomination de Madame Nada Biaz en qualité de membre du Conseil

Fonction principale	Nomination/Renouvellement	Fonction au sein du Conseil du Crédit du Maroc	Indépendance (qualification donnée par le Conseil de Surveillance)
	Nomination proposée à l'Assemblée générale du 21 mars 2019	-	Oui

Le mandat de Madame Nada Biaz, d'une durée de trois ans, expirerait à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021.

Dix-huitième résolution : nomination de Monsieur Marc Didier en qualité de membre du Conseil

Fonction principale	Nomination/Renouvellement	Fonction au sein du Conseil du Crédit du Maroc	Indépendance (qualification donnée par le Conseil de Surveillance)
Agriculteur et Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne	Nomination proposée à l'Assemblée générale du 21 mars 2019	-	Non

Le mandat de Monsieur Marc Didier, d'une durée de trois ans, expirerait à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021.

C. Fixation de la durée des mandats (dix-neuvième résolution)

Sous réserve de votre approbation de la première résolution, la durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance serait de trois (3) années prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2022 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2021.

D. Jetons de présence (vingtième résolution)

Il est proposé à l'Assemblée générale par le Conseil de Surveillance, sur recommandation du Comité de

Nomination et de Rémunération, de fixer à 3.500.000 dirhams le montant global brut des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice ouvert depuis 1^{er} janvier 2019 et étant précisé que le Conseil de Surveillance déterminera la répartition de ce montant entre ses membres.

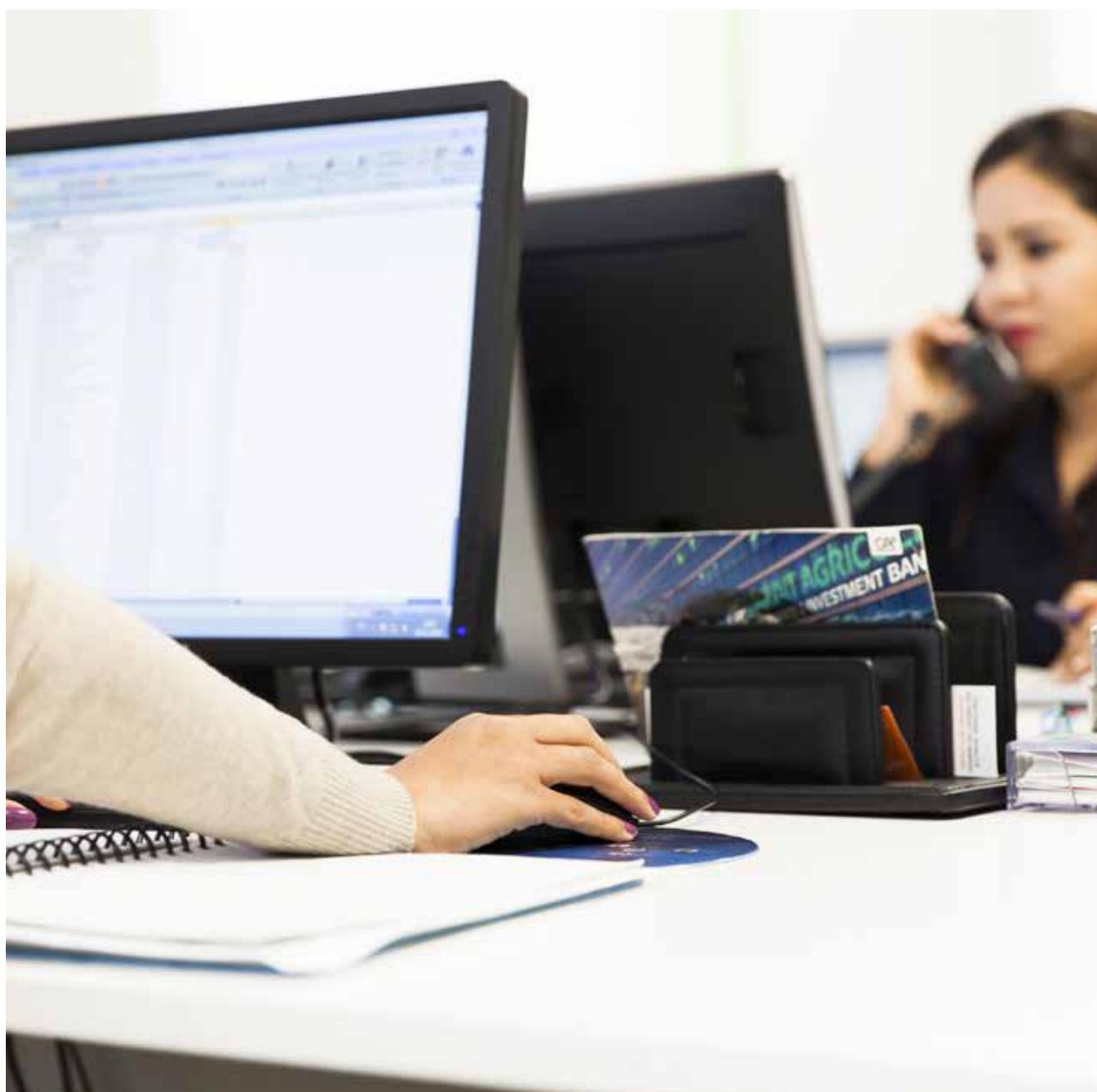
2.3 RÉOLUTION RELATIVE AUX POUVOIRS (VINGT ET UNIÈME RÉOLUTION)

La vingt et unième et dernière résolution donne pouvoir à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Observations du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance indique, conformément à l'article 104 de la Loi 17-95, qu'il n'a aucune observation à formuler tant sur le rapport de gestion du Directoire, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 que sur les documents visés à l'article 141 de la Loi 17-95.

*Le Conseil de Surveillance
Le Directoire*



وكالة مفتوحة السبت صباحاً
AGENCE OUVERTE LE SAMEDI MATIN


سوق
CHANGE
CAMBIO
WECHSEL
EXCHANGE


Echangeur

Monnaie	Taux
USD	1,70
EUR	1,25
GBP	0,85
CHF	0,75
JPY	110,00
AUD	1,25
NZD	1,25
CAD	1,25
HKD	7,80
TWD	20,00
SGD	1,25
THB	35,00
MYR	3,80
PHP	55,00
IDR	15,000
INR	15,000
PKR	150,00
BDT	100,00
MYR	3,80
SGD	1,25
THB	35,00
MYR	3,80
PHP	55,00
IDR	15,000
INR	15,000
PKR	150,00
BDT	100,00



3. BIOGRAPHIES RÉSUMÉES DES CANDIDATS AUX FONCTIONS DE MEMBRES DU CONSEIL PROPOSÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ÉTAT CIVIL

Nom : Nicolas

Prénom : Olivier

Date de naissance : 15/01/1966

Titres et diplômes : Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers - Institut d'Etudes Politiques de Paris.

Monsieur Olivier Nicolas est Directeur banque des entreprise depuis septembre 1995 et second dirigeant effectif LCL.

Monsieur Olivier Nicolas rejoint, en 1990, l'Inspection générale de la Caisse nationale de Crédit Agricole, en qualité d'Inspecteur. Nommé ensuite chef de mission puis Adjoint de l'Inspecteur général, Responsable de la supervision de l'ensemble des missions d'inspection du groupe CNCA, il entre, en 2000, à la Direction financière comme Responsable des émissions et du placement des titres de dette et de capital destinés au réseau Crédit Agricole, avant de se voir confier, en 2002, la responsabilité de la gestion actif/passif. En avril 2005, il devient Responsable de la Direction de la Gestion Financière de Crédit Agricole S.A. au sein de la Direction Finances Groupe. En octobre 2011, Monsieur Olivier Nicolas devient Directeur Finance et Grands Institutionnels et membre du Comité exécutif de LCL. Il devient également Administrateur de Crédit Agricole Home Loan SFH et Administrateur de Crédit Logement.

Mandats occupés :

- Crédit Agricole Titres : administrateur

Mandats libérés :

- Crédit Logement : administrateur, Président du Comité d'audit (jusqu'en 2018)

ÉTAT CIVIL

Nom : Laklalech

Prénom : Habiba

Date de naissance : 11/01/1972

Titres et diplômes : ingénieure X Télécom et DEA en optoélectronique et micro-ondes de l'université Pierre et Marie Curie de Paris.

Madame Habiba Laklalech intègre, de 1995 à 2002, Procter & Gamble Maroc en tant qu'Assistant Brand Manager puis en tant que Brand Manager. En 2002, elle rejoint Meditel pour occuper le poste de Directeur Gestion de Produits puis de Directeur de la Business Unit Clients Particuliers. En 2006, elle intègre Royal Air Maroc en tant que Directeur Audit et Organisation. En 2008, elle est nommée Directeur Stratégie de Groupe et Directeur Audit et Organisation. En 2010, elle est promue Directeur général adjoint en charge des finances et support, avec sous sa tutelle le contrôle de gestion, l'organisation, les achats, le système d'information et le département juridique et des assurances. En 2014, elle prend en charge le pôle commercial.

Mandats occupés :

- Aerotechnic Industries (Maroc) : administrateur (2008-2011) puis Présidente du Conseil d'Administration (depuis 2012)
- Atlas Servair (Maroc) : administrateur (2008-2011) puis Présidente du Conseil d'Administration (depuis 2013)
- RAM Express (Maroc) : administrateur (depuis 2009)

Mandats libérés :

- Atlas Blue (Maroc) : administrateur (2008-2012)
- Atlas Hospitality Morocco (Maroc) : administrateur (2008-2011)
- Casa Aéro (Maroc) : administrateur (2008-2011)
- Amadeus (Maroc) : administrateur (2008-2010)
- Atlas on line (Maroc) : administrateur (2008-2010)
- Safran Aircraft Engines Services Morocco : administrateur (2008-2010)
- Air Senegal International (Sénégal) : administrateur (2008-2009)

Décoration : Chevalier de l'Ordre du Trône par Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

ÉTAT CIVIL

Nom : Biaz

Prénom : Nada

Date de naissance : 01/05/1969

Titres et diplômes : ISCAE (option finance) et Diplôme d'Etudes Supérieures en Sciences Economiques (Université Hassan II, Casablanca)

Madame Nada Biaz est Directeur général du groupe ISCAE, établissement public d'enseignement supérieur en management.

Madame Nada Biaz assume, de 1993 à 1995, les fonctions d'enseignante au sein de l'ISCAE en comptabilité analytique et initiation à la gestion. En 1998, elle intègre EF English First, School of Casablanca, franchise suédoise leader dans les voyages linguistiques et formation en langues, en tant que Sales and Marketing Manager avant d'être promue, en 2002, Center Manager. De 2006 à 2014, elle intègre le groupe HEM (Hautes Etudes de Management) pour y enseigner le marketing. En 2014, elle rejoint le groupe ISCAE en qualité de Directeur avant de se voir confier, en 2015, la Direction générale.

- Membre du Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale Supérieure de l'Administration (ENSA)
- Membre de l'International Advisory Board de Neoma Business School/France
- Membre du Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique (CSEFRS)
- Membre de la Commission Permanente de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
- Membre de la Conférence des Présidents d'Universités Marocaines (CPU)
- Membre de la Commission Nationale de Coordination de l'Enseignement Supérieur (CNACES)

ÉTAT CIVIL

Nom : Didier

Prénom : Marc

Date de naissance : 20/08/1965

Titres et diplômes : Brevet Technicien Agricole

Fonctions au Conseil d'Administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne

Administrateur depuis le : 30 mars 2004

Fonction actuelle : Président depuis le 28 mars 2014

- Vice-Président de la Caisse locale de Crédit Agricole Armagnac
- Entrée en fonction : en 1988
- Membre de la Commission des Ressources Humaines à la FNCA (depuis avril 2017)
 - Membre du Comité de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire à la FNCA (depuis juin 2014)
 - Secrétaire du Comité Stratégique des Achats à la FNCA (COSA) (depuis 2017)
 - Président de l'Amicale du Sud – Crédit Agricole (depuis janvier 2019)
 - Membre du Conseil d'Administration SAS CA Chèques (depuis octobre 2015)
 - Membre du Conseil d'Administration l'Association Handicap et Emploi au Crédit Agricole (HECA) (depuis décembre 2014)
 - Membre du Conseil d'Administration de l'Association des Présidents de Caisse régionale (depuis avril 2015) et Secrétaire du Bureau de l'Association (depuis avril 2016)
 - Membre du Conseil d'Administration de Bankoa (depuis juin 2014)
 - Membre du Conseil d'Administration de l'IFCAM (2018)

- Membre du Conseil d'Administration de PACIFICA (2018)
- Président de la Fondation Crédit Agricole Pyrénées Gascogne (depuis le 22 décembre 2017)
- Président de l'Association Ecole Territoriale pour l'Innovation et la Coopération (ETICOOP) (2014)
- Représentant des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée, Languedoc, Nord Midi Pyrénées, Toulouse 31 et Pyrénées Gascogne au Comité régional d'Occitanie VIVEA (depuis juillet 2016)

Mandats électoraux : Conseiller Municipal

Chambre d'agriculture du Gers : élu en 2013

- Président de l'association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (ADASEA) du Gers (depuis le 8 juin 2005)
- Administrateur de Vivadour (depuis le 4 décembre 2009)
- Administrateur des Vignerons de Gerland (depuis 1995)
- Trésorier de la CUMA DU BERGON (depuis le 4 avril 2001)
- Président SASU DIDIER (depuis le 6 octobre 2009)
- Entreprise individuelle Marc DIDIER

Décoration : Officier du Mérite Agricole

RAPPORT DU CONSEIL
DE SURVEILLANCE À
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DES ACTIONNAIRES
DU 21 MARS 2019 SUR
LE GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE

201

Le présent rapport du Conseil de Surveillance, qui couvre la période s'étendant du premier janvier au trente et un décembre 2018 (le « Rapport du Conseil »), a pour objet de rendre compte aux actionnaires à la fois de l'activité de votre Conseil de Surveillance et de votre Directoire, de leur composition, des conditions de préparation et d'organisation de leurs travaux ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Banque.

Le Rapport du Conseil a fait l'objet d'une présentation au Comité de Nomination et de Rémunération du 14 février 2019, au Comité des Risques et au Comité d'Audit du 14 février 2019 avant d'être approuvé par le Conseil de Surveillance du 15 février 2019.

01

LA GOUVERNANCE

02

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES



LA GOUVERNANCE



مصرف المغرب

CRÉDIT DU MAROC



Depuis le 24 septembre 1999, Crédit du Maroc a opté pour une structure de gouvernance duale reposant sur un Directoire et un Conseil de Surveillance, dissociant ainsi les pouvoirs de gestion et de contrôle. Le Directoire dirige et gère la banque sous le contrôle du Conseil de Surveillance dans les limites du cadre fixé par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12 (la « loi 17-95 »), la loi 103-12 relative aux établissements de crédits et organismes assimilés (la « loi bancaire ») et les statuts de la banque. Cette organisation répond au souhait d'équilibre des pouvoirs entre les fonctions de direction et de contrôle.

1. LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion de la Banque par le Directoire et s'appuie sur trois Comités spécialisés : le Comité des Risques, le Comité d'Audit et le Comité de Nomination et de Rémunération.

Le Conseil de Surveillance s'exprime collégalement à l'extérieur de la Banque par des communiqués de presse destinés à l'information du marché.

1.1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de quinze membres au plus, nommés pour une durée de cinq ans, sous réserve des dérogations prévues à l'article 83 de la Loi 17-95.

Chaque membre du Conseil doit être propriétaire d'au moins cinq actions, obligatoirement nominatives, pendant toute la durée de ses fonctions. Par dérogation aux dispositions de l'article 84 de la Loi 17-95, et conformément aux termes de l'article 35 de la Loi Bancaire repris dans les statuts de la Banque, les membres indépendants du Conseil de Surveillance ne doivent pas être propriétaires d'actions de la Banque.

Le Conseil de Surveillance s'assure, avant de demander l'approbation des actionnaires lors de la nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance, que tous ses membres ont reçu les informations sur le candidat nécessaires à l'appréciation de ses qualifications professionnelles notamment la liste des autres fonctions qu'il a occupées et, le cas échéant, les informations nécessaires à l'évaluation de son indépendance. La qualification de membre

indépendant et les critères président à sa détermination font l'objet d'un examen en Comité de Nomination et de Rémunération.

Le fonctionnement du Conseil de Surveillance est régi par son règlement intérieur. Il en est de même pour les Comités spécialisés du Conseil de Surveillance. Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance a fait l'objet d'une mise à jour en 2018.

1.2 COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance est, à la date de publication du Rapport du Conseil, composé de neuf membres.

Le Conseil de Surveillance de la Banque comporte deux femmes, l'une est la Présidente du Conseil, Madame Saïda Lamrani Karim et la seconde, Madame Naziha Belkeziz, est membre indépendant du Conseil, soit un taux de 22% de femmes qui occupent, néanmoins, deux postes clés au sein du Conseil de Surveillance.

Il est porté à la connaissance des actionnaires, la nomination faite à titre provisoire par le Conseil de Surveillance du 15 février 2019

de Monsieur Olivier Nicolas, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Michel Mathieu en raison de sa démission, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Il vous est précisé que le Conseil de Surveillance, s'appuyant sur les travaux du Comité de Nomination et de Rémunération, a, conformément aux termes de l'article 10 de la Directive de Bank AL-Maghrib n°1/W/2014 relative à la gouvernance au sein des établissements de crédit, apprécié les qualifications professionnelles de Monsieur Olivier Nicolas et vérifié son respect des conditions requises par le règlement intérieur du Conseil de Surveillance de la Banque en matière de cumul des mandats exercés. En outre, après examen au regard des critères d'indépendance définis dans la circulaire de Bank AL-Maghrib n°5/W/2016 et repris dans le règlement intérieur du Conseil de Surveillance, ce dernier a considéré que Monsieur Olivier Nicolas n'était pas un membre indépendant.



PRÉNOM ET NOM	FONCTION	PREMIÈRE ÉLECTION	DERNIER RENOUELEMENT	ECHÉANCE DU MANDAT EN COURS	MEMBRES D'UN COMITÉ
Saïda Lamrani Karim	Président du Conseil	11/1999	04/2014	Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	
Naziha Belkeziz ⁽¹⁾	Membre du Conseil	11/2015	-	Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	A
Philippe Carayol	Membre du Conseil	03/2016	-	Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	
François-Edouard-Drion ⁽²⁾	Membre du Conseil	10/2017		Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	A et C
Ismail Fassi-Fihri	Membre du Conseil	11/1999	04/2014	Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	R et C
Olivier Nicolas ^(*)	Membre du Conseil	02/2019		Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	
Gérard Ouvrier-Buffer ⁽³⁾	Membre du Conseil	09/2011	04/2014	Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	A et R
Marc Pouzet	Membre du Conseil	05/2004	04/2014	Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	C
Crédit Agricole S.A représenté par Monsieur Stanislas Ribes	Membre du Conseil	12/2005	04/2014	Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	R

(A) Comité d'Audit. **(R)** Comité des Risques. **(C)** Comité de Nomination et de Rémunération. **(1)** Membre indépendant. **(2)** Président du Comité de Nomination et de Rémunération. **(3)** Président du Comité des Risques. Président du Comité d'Audit. **(*)** Membre dont la cooptation par le Conseil de Surveillance du 15 février 2019 est soumise à l'agrément de Bank Al-Maghrib et à la ratification de l'Assemblée générale mixte du 21 mars 2019.

Il est rappelé que les mandats de tous les membres du Conseil arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires devant se tenir le 21 mars 2019.

Les informations concernant les nouveaux membres du Conseil dont la nomination est proposée à l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mars 2019 figurent

dans le rapport du Directoire et du Conseil de Surveillance sur les résolutions proposées à l'Assemblée générale du 21 mars 2019.

Parcours des membres du Conseil

Le parcours de chacun des membres du Conseil est résumé dans le rapport annuel et traduit la diversité des compétences individuelles au service de la compétence collective du Conseil de Surveillance.

1.3 MOUVEMENTS AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Aucun mouvement au sein du Conseil de Surveillance ne s'est produit en 2018.

1.4 LIENS FAMILIAUX

A la connaissance de la Banque, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil de Surveillance, ni entre ces derniers et les membres du Directoire.

1.5 ABSENCE DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance dispose qu'avant d'accepter leurs fonctions, les membres du Conseil de Surveillance, comme les représentants permanents des personnes morales membres du Conseil de Surveillance, doivent prendre connaissance des obligations à leur charge. Ils doivent notamment prendre connaissance des textes légaux ou réglementaires, des statuts de la Banque, du règlement intérieur du Conseil de Surveillance et de la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts adoptée par la Banque conformément aux dispositions de la directive Bank Al-Maghrib n°1/W/14 du 30 octobre 2014.

A ce titre, tous les membres du Conseil de Surveillance ont signé individuellement une déclaration d'adhésion à (i) la charte de l'administrateur et (ii) à la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts. Les membres du Conseil de Surveillance ont également fait une déclaration de conflits d'intérêts, conformément aux dispositions de la directive de Bank Al-Maghrib 1/W/14 du 30 octobre 2014 et de la politique de prévention

et de gestion des conflits d'intérêts susvisée.

La politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts dispose que les membres du Conseil de Surveillance ont pour devoir de faire part au Président du Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle, actuelle ou à venir, dans laquelle ils sont ou seront susceptibles de se trouver. Lorsque le Conseil de Surveillance délibère sur un sujet concernant directement ou indirectement un de ses membres, celui-ci s'abstient de prendre part au vote.

À la connaissance de la Banque, il n'existe aucun conflit d'intérêt avéré ou potentiel entre la Banque et les membres du Conseil tant en ce qui concerne leurs intérêts personnels que leurs autres obligations.

1.6 ABSENCE DE CONDAMNATION POUR FRAUDE, DE RESPONSABILITÉ DANS UNE FAILLITE OU D'INCRIMINATION ET/OU SANCTION PUBLIQUE

À la connaissance de la Banque, aucun des membres du Conseil, au cours des cinq dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation irrévocable pour crime ou délit prévus et réprimés par les articles 334 à 391 et 505 à 574 du code pénal ;
- n'a fait l'objet de condamnation irrévocable pour infraction à la législation des changes ;
- n'a fait l'objet de condamnation irrévocable en vertu de la législation relative à la lutte contre le terrorisme ;
- n'a été associé en sa qualité d'actionnaire, ou administrateur ou dirigeant à une procédure de règlement amiable, mise sous séquestre, redressement ou liquidation judiciaire ;
- n'a fait l'objet d'une déchéance commerciale en vertu des dispositions des articles 711 à 720 de la loi n°15-95 formant code

de commerce et qu'il n'a pas été réhabilité ;

- n'a fait l'objet de condamnation irrévocable pour l'une des infractions prévues aux articles 721 à 724 de la loi n°15-95 formant code de commerce ;
- n'a fait l'objet d'une condamnation irrévocable en vertu des dispositions des articles 182 à 193 de la Loi Bancaire ;
- n'a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une juridiction étrangère et passée en force de chose jugée pour l'un des crimes ou délits ci-dessus énumérés ;

Ainsi, le Conseil de Surveillance :

- définit les orientations
- n'a fait l'objet d'une radiation, pour cause disciplinaire, d'une profession réglementée.

Il est à relever que Monsieur Stanislas Ribes a déclaré avoir été administrateur et membre de la commission exécutive de la banque Banco Espirito Santo, banque de droit portugais et ce, jusqu'au 30 juillet 2014. Cet établissement a fait l'objet d'une mise en résolution sur décision de la Banque du Portugal le 3 août 2014.

1.7 PRÊTS ACCORDÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL

Le Conseil de Surveillance veille à l'application des politiques et des procédures appropriées afin de promouvoir l'intégrité, le devoir de diligence et de loyauté ainsi que la conduite professionnelle des différentes fonctions de l'établissement. Il s'assure dans ce cadre, que l'organe de direction applique des procédures qui interdisent, ou limitent de façon appropriée, les activités, relations ou situations susceptibles de porter atteinte à la qualité de la gouvernance, telles que les prêts, notamment aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire, à des conditions ne correspondant pas à celles du marché ou à des conditions différentes de celles dont bénéficient tous les employés dans le cadre normal des avantages annexes à la rémunération.

Dans ce sens, la politique d'octroi pour toute demande de crédit effectuée par un membre du Conseil de Surveillance a été validée par le Conseil de Surveillance du 16 février 2018.

Le Conseil de Surveillance a pris connaissance des résultats des diligences réalisées par le Directeur de la Conformité, en application de la politique d'octroi susvisée, lesquels n'appellent pas d'observations particulières.

1.8 MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance prévoit des dispositions concernant le cumul des mandats et les modalités de renouvellement des mandats des membres du Conseil.

Les règles applicables par la Banque prévoient qu'un membre du Conseil de Surveillance ne peut exercer plus de cinq mandats d'administrateur ou de membre du Conseil de Surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège social sur le territoire du Royaume du Maroc, sauf dans les sociétés cotées ou non cotées du même Groupe ; les mandats dans les sociétés du même Groupe ne comptant que pour un seul mandat. Le terme « Groupe »

désigne, par rapport à une partie, les entités juridiques contrôlées directement ou indirectement par ladite partie, les entités juridiques qui contrôlent directement ou indirectement ladite partie, et les entités juridiques sous contrôle conjoint direct ou indirect avec ladite partie. En ce sens, le terme « contrôle » (ou le verbe « contrôler ») s'entend tel que défini à l'article 144 de la Loi 17-95. Par dérogation à ce qui précède, le membre du Conseil de Surveillance, personne morale, n'est pas concerné par ladite limite du nombre de mandats qui s'impose, à l'inverse, à son représentant permanent.

Dans ce contexte, Madame Saïda Lamrani Karim et Monsieur Ismaïl Fassi-Fihri exercent plusieurs mandats d'administrateur de filiale dans les sociétés du Groupe Safari, comptant ainsi pour un mandat. Madame Naziha Belkeziz n'exerce pas de mandat dans des sociétés anonymes ayant leur siège social sur le territoire du Royaume du Maroc. Messieurs Michel Mathieu, Philippe Carayol, Gérard Ouvrier-Buffet, Marc Pouzet, Stanislas Ribes et François-Edouard Drion n'exercent pas de mandat dans des sociétés anonymes ayant leur siège social sur le territoire du Royaume du Maroc.

Enfin, par référence aux meilleures pratiques de gouvernance, il est proposé à l'Assemblée générale mixte du 21 mars 2019 de :

A. Revoir à la baisse la durée statutaire du mandat des membres du Conseil de Surveillance pour la ramener de cinq années à trois années et ce, avec effet immédiat ;

B. Limiter le nombre maximum de renouvellement des mandats des membres du Conseil à quatre, étant précisé que cette limitation s'appliquera à compter du 21 mars 2019 pour les nominations décidées par l'Assemblée du 21 mars 2019, et à compter du précédent renouvellement des mandats décidé par l'Assemblée générale du 22 avril 2014 pour les renouvellements de mandats décidés par l'Assemblée du 21 mars 2019 ; par dérogation à ce qui précède, le membre du Conseil de Surveillance, personne morale, n'est pas concerné par ladite limite du nombre de mandats successifs qui s'impose, à l'inverse, à son représentant permanent.

Si cette résolution est adoptée, l'article 15.2 des statuts serait modifié en conséquence.



1.9 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le fonctionnement du Conseil de Surveillance est régi par les dispositions légales et statutaires ainsi que par son règlement intérieur. Il en est de même pour les Comités spécialisés.

A. Rôle et pouvoirs du Conseil de Surveillance en application des dispositions légales et statutaires

Le Conseil de Surveillance nomme les membres du Directoire dont il fixe les principes et les critères de rémunération, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant leur rémunération totale. Il peut les révoquer à tout moment.

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Banque par le Directoire, dans les conditions prévues par la Loi 17-95. À ce titre, une fois par trimestre au moins, le Directoire lui présente un rapport sur la marche des affaires sociales et après la clôture de chaque exercice et dans le délai de trois mois, le Directoire présente au Conseil de Surveillance, aux fins de vérification et de contrôle, les documents prévus par la Loi 17-95.

À toute époque de l'année, le Conseil de Surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

B. Rôle et pouvoirs du Conseil de Surveillance en application du règlement intérieur

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance décrit, d'une part, les modalités d'organisation, le mode de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du Conseil de Surveillance et, d'autre part les règles de déontologie qui s'imposent à ses membres. Il a un caractère purement interne et n'est opposable ni à la Banque, ni aux actionnaires, ni aux tiers. Les règles instituées par le règlement intérieur le sont sans

préjudice de celles contenues dans les statuts de la Banque ou imposées par les lois et règlements en vigueur, lesquelles prévalent.

Ainsi, le Conseil de Surveillance :

- définit les orientations stratégiques de la Banque et de ses filiales ainsi que le degré d'aversion aux risques ; il veille à leur mise en œuvre par le Directoire. A cet effet, le Conseil de Surveillance approuve la stratégie de la Banque et de ses filiales, les politiques à moyen et long terme, la politique globale de gestion des risques et le budget annuel ;
- veille à la mise en place d'un dispositif de pilotage, intégré et harmonisé au sein du groupe Crédit du Maroc, assurant une surveillance des activités et des risques des filiales ;
- donne son accord préalable à toute opération stratégique significative se situant hors des orientations approuvées et à toute opération relative à la prise ou la cession de participations dans toutes sociétés créées ou à créer ou l'acquisition ou la cession de tout bien immeuble, dépassant un plafond qu'il fixe au Directoire ;
- nomme le Président du Conseil de Surveillance et, le cas échéant, le Vice-Président du Conseil de Surveillance ainsi que les membres du Directoire et fixe leur rémunération. Conformément aux dispositions statutaires de la Banque, il peut également les révoquer. Il désigne le Président du Directoire et éventuellement le ou les Directeur(s) général(x) ;
- veille à la mise en place d'une procédure formalisée précisant les critères d'indépendance d'un membre du Conseil de Surveillance et à sa mise à jour régulière ;
- procède à l'examen du dispositif de gouvernance, lequel comprend notamment une organisation claire assurant un partage des responsabilités bien défini, transparent et cohérent, des procédures efficaces de détection, de gestion, de suivi et de déclaration des risques auxquels la Banque est ou pourrait être exposée ; il évalue périodiquement l'efficacité du dispositif de gouvernance et s'assure que des mesures correctives pour remédier aux éventuelles défaillances ont été prises et mises en œuvre de manière effective ;
- exerce une surveillance efficace de la gestion par le Directoire des activités de la Banque en s'appuyant sur les travaux des fonctions d'audit interne, de conformité, de contrôle permanent et de gestion et contrôle des risques ;
- s'assure du respect des obligations qui lui incombent en matière de contrôle interne et notamment procède, au moins une fois par an, à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne ;
- vérifie et contrôle les comptes sociaux et consolidés trimestriels, semestriels et annuels arrêtés par le Directoire ;
- présente à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle un rapport contenant ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice ;
- approuve et examine régulièrement les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques auxquels la Banque est ou pourrait être exposée, y compris les risques engendrés par l'environnement économique. En particulier, le Conseil de Surveillance approuve les limites globales de risque et met en place un processus spécifique organisant son information et, le cas échéant, sa saisine en cas de dépassement ;
- est informé régulièrement des dispositifs de maîtrise des risques visant au respect des dispositions légales et réglementaires en ce compris les risques de non-conformité, des règles déontologiques ainsi que des pratiques de sécurité ;
- approuve le plan de continuité de l'activité établi par le Directoire ainsi que les éléments nécessaires

audit plan communiqués aux entités opérationnelles et administratives et à la fonction de gestion et contrôle des risques ;

- prend connaissance des travaux réalisés par le Responsable de l'Audit Interne de la Banque ;
- veille à la mise en place d'un système efficace de communication au sein de la Banque sur la stratégie en matière de risques et de niveau d'exposition ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés, à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes ;
- s'assure que la Banque entretient des relations régulières avec les autorités de supervision ;
- répartit les jetons de présence alloués par l'Assemblée générale ;
- veille à l'élaboration, la mise en œuvre et la surveillance d'une politique de rémunération visant à prévenir les conflits d'intérêts et à promouvoir une gestion efficace des risques, notamment pour les membres du Conseil de Surveillance, les principaux dirigeants et les catégories de personnel dont les activités ont une incidence sur le profil de risque de la Banque ;
- revoit régulièrement les résultats du système de rémunération appliqué.

1.10 LES COMITÉS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance a créé, en son sein, trois Comités spécialisés dont il a fixé la composition et les attributions : le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le Comité de Nomination et de Rémunération.

Dans le cadre de l'activité de la fenêtre participative, le Conseil de Surveillance, conformément à la Loi Bancaire 103-12, a constitué, au sein du Comité des Risques, un sous-Comité chargé du suivi du processus d'identification et de gestion des

d'Audit, un sous-Comité chargé de la surveillance et de l'évaluation de la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance prévoit dans son article 7 que le Conseil de Surveillance peut décider la création de comités permanents et/ou temporaires chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président voudrait soumettre, pour avis, à leur examen destinés à faciliter le bon fonctionnement du Conseil de Surveillance et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions. Il n'existe, à la date du présent Rapport du Conseil, aucun comité de ce type autre que ceux sus-cités.

1.10.1 Comité des Risques

Composition

Selon ses règles de fonctionnement arrêtées par le Conseil de Surveillance et reprises dans le règlement intérieur du Comité des Risques approuvé par le Conseil de Surveillance du 29 juillet 2016 et mis à jour le 27 octobre 2017, le Comité des Risques est composé de trois membres au moins désignés en son sein par le Conseil de Surveillance dont au moins le tiers de membres indépendants.

À l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mars 2019 et sous réserve de l'approbation des résolutions qui lui sont soumises, le Conseil de Surveillance sera composé de dix (10) membres dont trois (3) femmes membres indépendants. Un Conseil de Surveillance se tiendra à l'issue de ladite Assemblée aux fins de statuer notamment sur la désignation des membres des Comités spécialisés pour comprendre ainsi des membres indépendants.

Le Comité des Risques est composé de trois membres. Ses membres, à la date du Rapport du Conseil, sont Monsieur Gérard Ouvrier-Bufferet (Président), Monsieur Ismail Fassi-Fihri et Crédit Agricole S.A. représenté par Monsieur Stanislas Ribes.

Fonctionnement

Le Comité des Risques se réunit, sur convocation de son Président, au moins une fois par trimestre et avant chaque présentation en Conseil de Surveillance.

1.10.2 Comité d'Audit

Composition

Selon ses règles de fonctionnement arrêtées par le Conseil de Surveillance et reprises dans le règlement intérieur du Comité d'Audit, approuvé par le Conseil de Surveillance du 29 juillet 2016 et mis à jour le 27 octobre 2017, le Comité d'Audit est composé de trois membres au moins désignés en son sein par le Conseil de Surveillance dont au moins le tiers de membres indépendants.

Le Comité d'Audit est composé de trois membres. Ses membres, à la date du Rapport du Conseil, sont Monsieur Gérard Ouvrier-Bufferet (Président), Madame Naziha Belkeziz (membre indépendant) et Monsieur François-Edouard Drion.

Fonctionnement du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit se réunit, sur convocation de son Président, au moins une fois par trimestre, à l'occasion de chaque arrêté des comptes trimestriel, et avant chaque présentation en Conseil de Surveillance.

1.10.3 Comité de Nomination et de Rémunération

Composition

Selon ses règles de fonctionnement arrêtées par le Conseil de Surveillance et reprises dans le règlement intérieur du Comité de Nomination et de Rémunération, mis à jour par le Conseil de Surveillance du 9 décembre 2016, le Comité de Nomination et de Rémunération est composé de trois membres au moins désignés en son sein par le Conseil de Surveillance.

Le Comité de Nomination et de Rémunération est composé de trois membres. Ses membres, à la date du Rapport du Conseil, sont Monsieur François-Edouard Drion (Président), Monsieur Ismail Fassi-Fihri et Monsieur Marc Pouzet.

Fonctionnement du Comité de Nomination et de Rémunération

Le Comité de Nomination et de Rémunération se réunit sur convocation de son Président.

Le Comité de Nomination et de Rémunération peut être consulté à tout moment par son Président ou par le Président du Conseil de Surveillance.

1.11 PROFIL ET COMPÉTENCE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance doit disposer collectivement d'une combinaison de compétences et d'expériences. La valorisation de la diversité au sens large au sein du Conseil de Surveillance est bénéfique. Ainsi, une composition diversifiée peut favoriser une meilleure prise de décision.

Ainsi, compte tenu des responsabilités du Conseil de Surveillance et de ses trois Comités, et considérant l'ensemble des sujets pouvant être soumis aux membres du Conseil, les connaissances, compétences et expériences collectives du Conseil de Surveillance doivent couvrir les domaines clés de l'activité de la Banque comme les opérations de crédit, les systèmes de paiement, la planification stratégique, l'évaluation de l'efficacité des dispositifs d'un établissement de crédit, la gestion des risques, l'interprétation des informations financières d'un établissement de crédit, la comptabilité et le cadre légal et réglementaire en liaison avec l'activité bancaire.

Dans ce contexte, le questionnaire d'évaluation des compétences individuelles des membres du Conseil, arrêté par le Comité de Nomination et de Rémunération du 27 novembre 2018 pour la campagne 2019 afférente à l'exercice 2018, a retenu treize domaines de compétences, constitutifs chacun d'expertises jugées indispensables à l'accomplissement des missions du Conseil de Surveillance dans de bonnes conditions.

Le questionnaire cumule une approche par les connaissances (sur

une échelle de quatre niveaux allant de « faible » à « très bonne ») et par l'expérience professionnelle.

En matière de connaissance, ont été retenues :

- une vision générale des activités de l'entreprise et des risques qui y sont associés ;
- une vision précise de chacune des activités clefs de la banque ;
- une vision sectorielle de certaines activités ;
- la culture économique, financière et comptable ;
- les domaines de la gestion des risques, du contrôle interne et de l'audit interne ;
- les domaines des technologies de l'information et leur sécurité ;
- la finance participative ;
- les économies locale et globale ;
- les domaines de la conformité ;
- les textes législatifs et réglementaires ;
- la responsabilité sociale et environnementale.

En matière d'expérience, ont été retenus :

- le management d'entreprise, incluant notamment une expérience en matière de gestion des ressources humaines, de marketing et de distribution ;
- la planification stratégique.

Aussi, au moment des nominations et/ou renouvellement des membres du Conseil, cet équilibre des compétences est également apprécié en tenant compte de la nécessité de veiller à assurer une meilleure représentation des femmes au sein du Conseil de Surveillance.

Outre le questionnaire d'évaluation des compétences individuelles des membres du Conseil, le Comité de Nomination et de Rémunération du 27 novembre 2018 a arrêté un questionnaire d'auto-évaluation du fonctionnement du Conseil qui se compose des rubriques suivantes : appréciation générale sur la gouvernance, composition du

Conseil de Surveillance, organisation du Conseil de Surveillance, accès à l'information, travaux du Conseil de Surveillance et travaux des comités spécialisés.

L'équilibre global des compétences recherché par le Conseil de Surveillance est décrit dans la note de procédure du Conseil de Surveillance relative aux profils, compétences et disponibilité nécessaires à l'exercice des fonctions exercées au sein du Conseil de Surveillance du Crédit du Maroc. Cette note, arrêtée par le Comité de Nomination et de Rémunération, a été approuvée par le Conseil de Surveillance du 27 novembre 2018. Elle constitue une référence pour le Comité de Nomination et de Rémunération lors de l'évaluation des nouveaux membres du Conseil afin de s'assurer que toutes les compétences requises demeurent présentes au sein du Conseil de Surveillance et dans les proportions décrites. Le Comité de Nomination et de Rémunération évaluera périodiquement la pertinence des critères retenus, notamment au regard des évolutions réglementaires, concurrentielles et commerciales et, le cas échéant, proposera au Conseil de Surveillance de l'actualiser pour tenir compte des nouveaux besoins.

A. Appréciation sur le profil des membres du Conseil et la compétence du Conseil de Surveillance

Les résultats du questionnaire d'auto-évaluation du fonctionnement du Conseil (dont 7 membres sur 8 membres en fonction ont renseigné) ont été examinés par le Comité de Nomination et de Rémunération du 14 février 2019 et ont été présentés au Conseil de Surveillance du 15 février 2019. Il ressort de cet examen, de manière globale et toutes rubriques confondues, que le fonctionnement du Conseil de Surveillance est considéré comme très satisfaisant ou satisfaisant par 90,4 % des membres du Conseil de Surveillance.

De manière plus spécifique, il ressort de l'examen réalisé que l'appréciation générale sur la gouvernance est

estimée très satisfaisante ou satisfaisante à 92,8%. La composition du Conseil de Surveillance est considérée comme très satisfaisante ou satisfaisante à 89,2%. 87,7% des membres du Conseil sont satisfaits de l'organisation du Conseil de Surveillance en termes de fréquence des réunions et d'adaptation des ordres du jour aux enjeux de la Banque et aux missions du Conseil de Surveillance. L'accès à l'information est considéré comme très satisfaisant ou satisfaisant à 92,9%. Les membres estiment recevoir l'information dont ils ont besoin pour exercer pleinement leur mandat. Ils considèrent, dans leur grande majorité, que le temps nécessaire est accordé aux dossiers importants et que les documents présentés au Conseil de Surveillance sont bien préparés et documentés. Le niveau des échanges et les relations avec le management sont jugés satisfaisants et productifs. Certains membres ont partagé des pistes d'amélioration sur les travaux du Conseil. Par ailleurs, certains membres souhaiteraient que soit davantage développé le volet dédié à la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE).

Sur la base de l'examen par le Comité de Nomination et de Rémunération lors de sa séance du 14 février 2019, des résultats des dépouillements du questionnaire de compétence individuelle, le Conseil de Surveillance du Crédit du Maroc a constaté que la compétence collective se caractérise par une bonne représentativité des compétences nécessaires (en ce compris les expertises métiers) qui permet l'exercice d'une forte complémentarité.

Il est à noter que la communication des conclusions de l'évaluation annuelle, (i) aux actionnaires sera assurée par son intégration dans le présent rapport et à (ii) Bank Al-Maghrib par son intégration dans le rapport annuel sur le contrôle interne.

B. Appréciation sur le fonctionnement des Comités spécialisés du Conseil de Surveillance

S'agissant de l'évaluation du Comité des Risques, les membres, à l'exclusion du Président de ce Comité ayant exercé son droit de retrait de l'évaluation afin de ne pas se trouver juge et partie, sont à 92,9% satisfaits. Les principaux commentaires et pistes d'amélioration concernent l'absence de membre indépendant et les efforts de synthèse à poursuivre compte tenu de la richesse de l'information traitée.

Concernant l'évaluation du Comité d'Audit, les membres, à l'exclusion du Président de ce Comité ayant exercé son droit de retrait de l'évaluation afin de ne pas se trouver juge et partie, sont à 92,9% satisfaits. Un membre a notamment souligné la densité de l'ordre du jour par rapport à la durée du Comité et l'intérêt de procéder, sur certains sujets, à des rappels pour davantage appréhender les problématiques.

Enfin, s'agissant de l'évaluation du Comité de Nomination et de Rémunération, le taux de satisfaction ressort à 81,5%. Les principaux commentaires et pistes d'amélioration concernent l'absence de membre indépendant et l'intérêt d'inscription de la politique des ressources humaines dans une vision de long terme et la préparation des plans de succession.

C. Appréciation de la qualité d'indépendance des membres du Conseil

Le processus d'appréciation de la qualité de membre indépendant est mis en œuvre sous l'égide du Comité de Nomination et de Rémunération. Ainsi, lors de sa réunion du 14 février 2019, le Comité de Nomination et de Rémunération a examiné la situation de Madame Naziha Belkeziz sur la base de la déclaration sur les conflits d'intérêts établie par Madame Naziha Belkeziz le 13 octobre 2018.

Les huit critères d'indépendance définis par Bank Al-Maghrib et repris dans le règlement intérieur du Conseil de Surveillance de la Banque sont :

- ne pas avoir été membre de l'organe d'administration de la Banque au cours des six dernières années ;

- ne pas être salarié ou membre de l'organe de direction de la Banque, représentant permanent, salarié ou membre de l'organe d'administration d'un actionnaire ou d'une entreprise que la Banque consolide et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- ne pas être membre de l'organe de direction ou d'administration d'une entreprise dans laquelle la Banque détient une participation quel que soit le pourcentage de détention et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- ne pas être membre de l'organe de direction ou d'administration d'une entreprise dans laquelle la Banque dispose d'un mandat au sein de son organe d'administration ou dans laquelle un membre des organes de direction ou d'administration de la Banque, en exercice ou l'ayant été depuis moins de trois ans, détient un mandat au sein de son organe d'administration ;
- ne pas être membre des organes d'administration ou de direction d'un client ou fournisseur significatifs de la Banque ou de son groupe d'appartenance, ou pour lequel la Banque ou, le cas échéant, son groupe en amont et en aval représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien de parenté, jusqu'au deuxième degré, avec un membre de l'organe de direction ou d'administration de la Banque ou son conjoint ;
- ne pas avoir exercé un mandat de commissaire aux comptes au sein de la Banque au cours des trois années précédentes ;
- ne pas avoir exercé un mandat de conseil de la Banque au cours des trois années précédentes.

À l'instar de l'exercice précédent, après examen de la situation, le Conseil de Surveillance du 15 février 2019 a considéré que Madame Naziha Belkeziz remplissait toujours tous les critères d'indépendance.

1.12 ACTIVITÉ DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DE SES COMITÉS SPÉCIALISÉS EN 2018

1.12.1. Activité du Conseil de Surveillance en 2018

Au-delà de l'examen des comptes annuels et du rapport du Directoire, le Conseil de Surveillance entend périodiquement le Directoire sur la marche de la Banque. Il autorise notamment les investissements majeurs et les cessions partielles ou totales de participations et de biens immobiliers.

Dans ce contexte, le Conseil de Surveillance de votre Banque s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice 2018 en vue d'examiner les rapports du Directoire et les sujets relevant du Conseil de Surveillance que lui a présentés le Directoire, conformément à la Loi 17-95. Le taux d'assiduité aux séances du Conseil de Surveillance a été de 86,11% pour des réunions qui ont duré en moyenne cinq heures. Ces réunions ont eu lieu les 16 février, 27 avril, 26 juillet et 27 novembre 2018.

PRÉNOM ET NOM	PARTICIPATIONS AUX RÉUNIONS DU CONSEIL	ASSIDUITÉ
Saïda Lamrani Karim	4	100%
Michel Mathieu	0	0%
Naziha Belkeziz	4	100%
Philippe Carayol	4	100%
François-Edouard Drion	3	75%
Ismail Fassi-Fihri	4	100%
Gérard Ouvrier-Bufferet	4	100%
Marc Pouzet	4	100%
Crédit Agricole S.A représenté par Monsieur Stanislas Ribes	4	100%

Les délibérations marquantes du Conseil de Surveillance depuis la dernière Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires ont concerné :

A. Après analyse par le Comité des Risques

- la validation de la politique globale des risques et de la stratégie des risques ;
- la validation de la politique financière 2018 ;

- la validation de la déclaration d'appétence aux risques ;
- l'examen des ratios prudentiels, tant en solvabilité qu'en liquidité ;
- le suivi des provisions IFRS 9 ;
- le rapport du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne.

B. Après analyse par le Comité d'Audit

- l'examen des comptes trimestriels, semestriels et annuels du Crédit du Maroc et du groupe Crédit du Maroc ;
- l'examen de la situation du contrôle périodique ;
- l'examen du plan de contrôle permanent et des résultats des contrôles ;
- la validation du rapport annuel sur le contrôle interne (RACI).

C. Après analyse par le Comité de Nomination et de Rémunération

- les résultats de l'auto-évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil de Surveillance ;
- le programme de formation des membres du Conseil pour l'année 2019 ;
- la présentation du dispositif de rémunération conventionnelle de la Banque ;
- la validation de la politique de rémunération ;
- la répartition de l'enveloppe des jetons de présence ;
- l'approbation de la note de procédure du Conseil de Surveillance relative aux profils, compétences et disponibilité nécessaires à l'exercice des fonctions exercées au sein du Conseil de Surveillance.

D. Parmi les autres dossiers examinés par le Conseil de Surveillance figurent :

- la validation du budget de l'exercice 2018 ;

- la présentation du projet de budget pour l'exercice 2019 ;
- la présentation du point d'étape dans le cadre du projet d'entreprise CAP 2020, des orientations générales 2019 et des premiers éléments de réflexion pour amorcer l'après CAP 2020 ;
- la présentation relative à la transformation digitale ;
- la digitalisation des travaux du Conseil de Surveillance et de ses Comités spécialisés ;
- la présentation du projet informatique de la Banque ;
- la présentation de la stratégie sur la grande entreprise ;
- la stratégie relative à la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) de la Banque ;
- l'évolution de l'activité commerciale de la Banque et de ses filiales ;
- la présentation de la banque privée ;
- la présentation de l'analyse sur la rentabilité des fonds propres ;
- la mise à jour du règlement intérieur du Conseil de Surveillance ;
- l'approbation de la mise à jour du règlement intérieur du Directoire ;
- la validation de la mise en place de la politique d'octroi pour toute demande de prêt effectuée par un membre du Conseil de Surveillance ou un membre du Directoire ;
- la présentation du résultat des diligences du Directeur de la Conformité sur le respect des conditions définies dans la politique d'octroi de prêts aux membres du Conseil ou aux membres du Directoire ;
- l'autorisation à donner au Directoire pour la cession de biens immeubles ;
- l'état d'avancement du projet « Les Arènes » ;
- l'autorisation de conventions réglementées.

Par ailleurs, et pour la première fois en 2018, le responsable de la fonction de gestion et contrôle des risques et le responsable de la fonction d'audit interne sont intervenus au Conseil de Surveillance. Cette intervention, désormais annuelle, est programmée à l'occasion du Conseil de Surveillance qui examine les comptes de l'exercice clos.

En termes de gouvernance, une évolution est intervenue en 2018. En effet, la nomination du responsable de l'audit interne et son éventuelle révocation ne pourra intervenir sans l'accord du Conseil de Surveillance.

1.12.2. Activité du Comité des Risques en 2018

Au cours de l'exercice 2018, le Comité des Risques s'est réuni quatre fois : les 15 février, 26 avril, le 25 juillet et, en formation conjointe avec le Comité d'Audit, le 26 novembre. En effet, il est apparu opportun que les membres du Comité des Risques et du Comité d'Audit aient, une fois par an, le même niveau d'information et la possibilité d'en débattre ensemble.

Le taux d'assiduité aux séances du Comité des Risques a été de 100%.

PRÉNOM ET NOM	PARTICIPATIONS AUX RÉUNIONS DU COMITÉ DES RISQUES	ASSIDUITÉ
Gérard Ouvrier-Buffer	4	100%
Ismail Fassi-Fihri	4	100%
Crédit Agricole S.A représenté par Monsieur Stanislas Ribes	4	100%

Les travaux du Comité des Risques ont essentiellement porté sur :

- l'examen des risques financiers ;
- l'examen des risques de marché, de contrepartie, opérationnels ;
- l'examen de la stratégie risques pour 2018 ;
- la revue des politiques de crédit et financière ;
- la présentation des ratios réglementaires ;
- le programme d'appétence aux risques ;

- le suivi du recouvrement ;
- l'examen de l'activité de recouvrement au sein du Crédit du Maroc Leasing et Factoring ;
- l'examen des risques opérationnels ;
- la situation à l'égard des prestations de services essentielles externalisées (PSEE) et l'état du plan de continuité d'activité (PCA) ;
- la présentation de la stratégie de la Banque sur l'activité d'intermédiaire en valeurs du Trésor ;
- l'état d'avancement du projet de teneur de marché de change ;
- le bilan de l'activité factoring depuis son lancement ;
- la présentation de la filière crédit ;
- l'examen annuel des moyens Humain et SI alloués aux risques.

Activité du sous-Comité des Risques

Les travaux du sous-Comité des Risques ont essentiellement porté sur :

- sur l'état d'avancement de la fenêtre participative ;
- la présentation de la politique risques particuliers, professionnels et très petites entreprises.

1.12.3. Activité du Comité d'Audit en 2018

Au cours de l'exercice 2018, le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois : les 15 février, 26 avril, 25 juillet et, en formation conjointe avec le Comité des Risques, le 26 novembre. Le taux d'assiduité des membres en fonction aux séances du Comité d'Audit été de 83,33%.

PRÉNOM ET NOM	PARTICIPATIONS AUX RÉUNIONS DU COMITÉ D'AUDIT	ASSIDUITÉ
Gérard Ouvrier-Buffer	4	100%
Nazih Belkeziz	4	100%
François-Edouard Drion	2	50%

Les travaux du Comité d'Audit ont essentiellement porté sur :

- l'arrêté des comptes ;
- l'examen de la situation du contrôle périodique (suivi des recommandations émises par les missions de Bank Al-Maghrib, de l'Inspection Générale du groupe Crédit Agricole S.A. et de la Direction de l'Audit Interne de la Banque) ;
- l'examen des risques liés à la conformité et à la sécurité financière ;
- l'examen du rapport annuel sur le contrôle interne ;
- l'évaluation du dispositif de traitement des réclamations ;
- l'approbation de la nouvelle charte d'audit ;
- l'examen du plan de contrôle permanent et résultats des contrôles ;
- la présentation du plan d'audit 2019.

Sous-Comité d'Audit

Les travaux du sous-Comité d'Audit ont essentiellement porté sur :

- l'état d'avancement de la fenêtre participative ;
- l'examen du plan de contrôle du lot 0 de l'activité ;
- l'examen du dispositif de contrôle de conformité.

1.12.4. Activité du Comité de Nomination et de Rémunération en 2018

Le Comité de Nomination et de Rémunération s'est réuni quatre fois en 2018 : le 22 janvier, 15 février, 26 avril et le 27 novembre. Le taux d'assiduité aux séances du Comité de Nomination et de Rémunération a été de 100%.

PRÉNOM ET NOM	PARTICIPATIONS AUX RÉUNIONS DU COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION	ASSIDUITÉ
François-Edouard Drion	4	100%
Marc Pouzet	4	100%
Ismail Fassi-Fihri	4	100%

Au cours de l'exercice 2018, les principaux thèmes abordés par le Comité de Nomination et de Rémunération ont été :

- la proposition d'allocation des jetons de présence ;
- le rapport annuel du Comité de Nomination et de Rémunération ;
- l'examen et l'avis quant à la politique de rémunération des membres du Directoire pour l'exercice 2018 ;
- l'examen de la rémunération globale des membres du Directoire et du Comité de Direction générale ;
- l'entretien individuel d'appréciation des membres du Directoire ;
- l'examen et l'avis sur les candidatures à la fonction de membre du Conseil de Surveillance ;
- la note de procédure du Conseil de Surveillance relative aux profils, compétences et disponibilité nécessaires à l'exercice des fonctions exercées au sein du Conseil de Surveillance.

1.13 FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le programme de formation du Conseil de Surveillance pour l'année 2018 a fait l'objet d'une approbation lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 28 juillet 2017.

En avril 2018, certains membres du Conseil et les membres du Directoire ont suivi une formation sur les enjeux de conformité (obligations, conflits d'intérêts, sanctions internationales et sécurité financière).

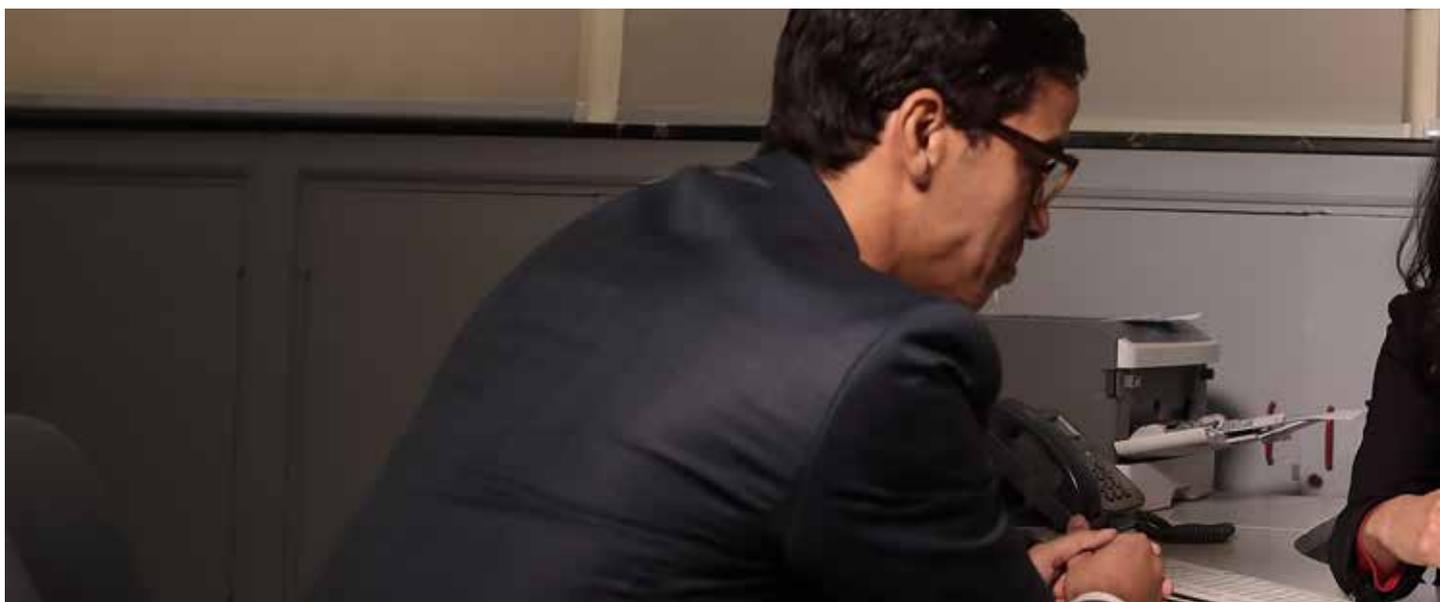




AL
Kawati

AL
Kawati

#BELKHE
السوق التتم عبرنا حنون
5.90%
CITIC



2. LE DIRECTOIRE

2.1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Aux termes de l'article 14.1 des statuts de la Banque, le Directoire est composé de deux à sept membres nommés par le Conseil de Surveillance. Les membres du Directoire sont des personnes physiques ; ils peuvent être choisis en dehors des actionnaires ; ils peuvent être salariés de la Banque.

Le Conseil de Surveillance désigne le Président du Directoire, ainsi que sur proposition de ce dernier, les autres membres du Directoire pour une durée de quatre années. Les nominations sont soumises, en application de la Loi Bancaire, à Bank Al-Maghrib pour approbation.

Conformément à la Loi 17-95 et aux statuts de la Banque, le Directoire

dirige, dans les limites instaurées, la Banque et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Banque.

Le Directoire présente, une fois par trimestre au moins, au Conseil de Surveillance, un rapport qui retrace les principaux actes ou faits intervenus dans la gestion de la Banque.

Enfin, conformément aux dispositions de la Loi 17-95, le Directoire arrête, chaque année, les comptes de la Banque et établit un rapport de gestion qui est soumis au Conseil de Surveillance et à l'Assemblée générale.

2.2 COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Le Directoire est composé de trois membres dont une femme.

Le mandat de Monsieur Baldoméro Valverde arrive à expiration lors de l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 21 mars 2019 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération, son renouvellement sera soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance qui se tiendra à l'issue de ladite Assemblée générale.

2.3 PARCOURS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Le parcours de chacun des membres du directoire est resumé dans le rapport annuel.

NOM	FONCTION	PREMIÈRE ÉLECTION	DERNIER RENOUVELLEMENT	ECHÉANCE DU MANDAT EN COURS
Baldoméro Valverde	Président du Directoire	22/01/2013	22/04/2015	Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018
Agnès Coulombe	Membre du Directoire en charge du Pôle Fonctionnement	18/01/2016		Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
Mohamed Kettani Hassani	Membre du Directoire en charge du Pôle Développement	01/06/2016		Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019



2.4 MOUVEMENTS AU SEIN DU DIRECTOIRE EN 2018

Aucun mouvement au sein du Directoire ne s'est produit en 2018.

2.5 LIENS FAMILIAUX

À la connaissance de la Banque, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Directoire, ni entre ces derniers et les membres du Conseil de Surveillance.

2.6 ABSENCE DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les membres du Directoire ont également fait une déclaration de conflits d'intérêts, conformément aux dispositions de la directive de Bank Al-Maghrib 1/W/14 du 30 octobre 2014 et de la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts de la Banque.

À la connaissance de la Banque, il n'existe aucun conflit d'intérêt avéré ou potentiel entre la Banque et les membres du Directoire tant en ce qui concerne leurs intérêts personnels que leurs autres obligations.

2.7 ABSENCE DE CONDAMNATION POUR FRAUDE, DE RESPONSABILITÉ DANS UNE FAILLITE OU D'INCRIMINATION ET/OU SANCTION PUBLIQUE

À la connaissance de la Banque, aucun des membres du Directoire, au cours des cinq dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation irrévocable pour crime ou délit prévus et réprimés par les articles 334 à 391 et 505 à 574 du code pénal ;
- n'a fait l'objet de condamnation irrévocable pour infraction à la législation des changes ;
- n'a fait l'objet de condamnation irrévocable en vertu de la législation relative à la lutte contre le terrorisme ;
- n'a été associé en sa qualité d'actionnaire, ou administrateur ou dirigeant à une procédure de règlement amiable, mise sous séquestre, redressement ou liquidation judiciaire ;
- n'a fait l'objet d'une déchéance commerciale en vertu des dispositions des articles 711 à 720 de la loi n°15-95 formant code de commerce et qu'il n'a pas été réhabilité ;
- n'a fait l'objet de condamnation irrévocable pour l'une des infractions prévues aux articles 721 à 724 de la loi n°15-95 formant code de commerce ;
- n'a fait l'objet d'une condamnation irrévocable en vertu des dispositions des articles 182 à 193 de la Loi Bancaire ;
- n'a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une juridiction étrangère et passée en force de

chose jugée pour l'un des crimes ou délits ci-dessus énumérés ;

- n'a fait l'objet d'une radiation, pour cause disciplinaire, d'une profession réglementée.

2.8 PRÊTS ACCORDÉS AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE

Le Conseil de Surveillance s'assure que l'organe de direction applique des procédures qui interdisent, ou limitent de façon appropriée, les activités, relations ou situations susceptibles de porter atteinte à la qualité de la gouvernance, telles que les prêts, notamment aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire, à des conditions ne correspondant pas à celles du marché ou à des conditions différentes de celles dont bénéficient tous les employés dans le cadre normal des avantages annexes à la rémunération.

Dans ce sens, la politique d'octroi pour toute demande de crédit effectuée par un membre du Directoire a été validée par le Conseil de Surveillance du 16 février 2018.

Le Conseil de Surveillance a pris connaissance des résultats des diligences réalisées par le Directeur de la Conformité, en application de la politique d'octroi susvisée, lesquels n'appellent pas d'observations particulières.

2.9 AUTRES MANDATS OCCUPÉS PAR LES MEMBRES DU DIRECTOIRE

MONSIEUR BALDOMÉRO VALVERDE

DATE DE NOMINATION	SOCIÉTÉ	FORME JURIDIQUE	MANDATS ET FONCTIONS EN COURS
03/2013	Crédit du Maroc Leasing & Factoring	S.A.	Président du Conseil de Surveillance
04/2013	Crédit du Maroc Offshore - Banque Offshore	S.A.	Représentant permanent du Crédit du Maroc au Conseil d'Administration
05/2013	Crédit du Maroc Capital	S.A.	Président du Conseil de Surveillance
04/2013	Crédit du Maroc Patrimoine	S.A.	Président du Conseil d'Administration
04/2013	Société Financière et Immobilière Marocaine (SIFIM)	S.A.	Représentant permanent du Crédit du Maroc au Conseil d'Administration
07/2016	Société de Développement des Arènes - Logements & Commerce	S.A.	Administrateur
07/2016	Société de Développement des Arènes - Bureaux	S.A.	Administrateur
07/2016	Société de Développement des Arènes - Hôtel	S.A.	Administrateur
09/2016	Crédit Agricole S.A.	S.A.	Membre du Comité de Direction
03/2013	Crédit du Maroc Génération	SICAV	Président du Conseil d'Administration
03/2013	Crédit du Maroc Cash	SICAV	Président du Conseil d'Administration
03/2013	Crédit du Maroc Optimum	SICAV	Président du Conseil d'Administration
03/2013	Crédit du Maroc Expansion	SICAV	Président du Conseil d'Administration
03/2013	Crédit du Maroc Trésor Plus	SICAV	Président du Conseil d'Administration
06/2017	Fondation Crédit du Maroc	Association	Président

DATE DE NOMINATION	SOCIÉTÉ	FORME JURIDIQUE	MANDATS ET FONCTIONS LIBÉRÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2018
10/2018	Société de Développement des Arènes - Logements & Commerce	S.A.	Administrateur
10/2018	Société de Développement des Arènes - Bureaux	S.A.	Administrateur
10/2018	Société de Développement des Arènes - Hôtel	S.A.	Administrateur

MADAME AGNÈS COULOMBE

DATE DE NOMINATION	SOCIÉTÉ	FORME JURIDIQUE	MANDATS ET FONCTIONS EN COURS
02/2016	Société Financière et Immobilière Marocaine (SIFIM)	S.A.	Président du Conseil d'Administration
07/2016	Société de Développement des Arènes - Logements & Commerce	S.A.	Président du Conseil d'Administration Représentant permanent de SIFIM au Conseil d'Administration
07/2016	Société de Développement des Arènes - Bureaux	S.A.	Président du Conseil d'Administration Représentant permanent de SIFIM au Conseil d'Administration
07/2016	Société de Développement des Arènes - Hôtel	S.A.	Président du Conseil d'Administration Représentant permanent de SIFIM au Conseil d'Administration
06/2017	Fondation Crédit du Maroc	Association	Trésorier
05/2018	Crédit du Maroc Génération	SICAV	Administrateur
05/2018	Crédit du Maroc Cash	SICAV	Administrateur
05/2018	Crédit du Maroc Optimum	SICAV	Administrateur
05/2018	Crédit du Maroc Expansion	SICAV	Administrateur
05/2018	Crédit du Maroc Trésor Plus	SICAV	Administrateur

DATE DE NOMINATION	SOCIÉTÉ	FORME JURIDIQUE	MANDATS ET FONCTIONS LIBÉRÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2018
10/2018	Société de Développement des Arènes - Logements & Commerce	S.A.	Président du Conseil d'Administration Représentant permanent de SIFIM au Conseil d'Administration
10/2018	Société de Développement des Arènes - Bureaux	S.A.	Président du Conseil d'Administration Représentant permanent de SIFIM au Conseil d'Administration
10/2018	Société de Développement des Arènes - Hôtel	S.A.	Président du Conseil d'Administration Représentant permanent de SIFIM au Conseil d'Administration

Monsieur Mohamed Kettani Hassani

DATE DE NOMINATION	SOCIÉTÉ	FORME JURIDIQUE	MANDATS ET FONCTIONS EN COURS
07/2016	Société de Développement des Arènes - Logements & Commerce	S.A.	Administrateur
07/2016	Société de Développement des Arènes - Bureaux	S.A.	Administrateur
07/2016	Société de Développement des Arènes - Hôtel	S.A.	Administrateur
01/2017	Crédit du Maroc Leasing et Factoring	S.A.	Représentant permanent du Crédit du Maroc au Conseil de Surveillance
01/2017	Crédit du Maroc Capital	S.A.	Représentant permanent du Crédit du Maroc au Conseil de Surveillance
01/2017	Crédit du Maroc Patrimoine	S.A.	Représentant permanent du Crédit du Maroc au Conseil d'Administration
01/2017	Crédit du Maroc Offshore - Banque Offshore	S.A.	Président du Conseil d'Administration
03/2017	Crédit du Maroc Génération	SICAV	Représentant permanent du Crédit du Maroc au Conseil d'Administration
03/2017	Crédit du Maroc Cash	SICAV	Représentant permanent du Crédit du Maroc au Conseil d'Administration
03/2017	Crédit du Maroc Optimum	SICAV	Représentant permanent du Crédit du Maroc au Conseil d'Administration
03/2017	Crédit du Maroc Expansion	SICAV	Représentant permanent du Crédit du Maroc au Conseil d'Administration
03/2017	Crédit du Maroc Trésor Plus	SICAV	Représentant permanent du Crédit du Maroc au Conseil d'Administration
06/2017	Fondation Crédit du Maroc	Association	Vice-Président

DATE DE NOMINATION	SOCIÉTÉ	FORME JURIDIQUE	MANDATS ET FONCTIONS LIBÉRÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2018
10/2018	Société de Développement des Arènes - Logements & Commerce	S.A.	Administrateur
10/2018	Société de Développement des Arènes - Bureaux	S.A.	Administrateur
10/2018	Société de Développement des Arènes - Hôtel	S.A.	Administrateur

2.10 FONCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE

Le fonctionnement du Directoire est régi par les dispositions légales et statutaires ainsi que par son règlement intérieur.

A. Rôle et pouvoirs du Directoire en application des dispositions légales et statutaires

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre en toutes circonstances, au nom de la Banque, toutes décisions concourant à la réalisation de son objet social et pour faire ou autoriser tous actes de gestion et de disposition, et ce, sous réserve des pouvoirs attribués par la Loi 17-95 et les statuts au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

B. Rôle et pouvoirs du Directoire en application du règlement intérieur

Le règlement intérieur du Directoire décrit les modalités d'organisation et le mode de fonctionnement. Il a un caractère purement interne et n'est opposable ni à la Banque, ni aux actionnaires, ni aux tiers. Les règles instituées par le règlement intérieur le sont sans préjudice de celles contenues dans les statuts de la Banque ou imposées par les lois et règlements en vigueur, lesquelles prévalent.

Concernant la répartition des tâches au sein du Directoire, et dans le cadre du projet d'entreprise CAP 2020, Crédit du Maroc poursuit sa transformation en réadaptant l'organisation de l'ensemble de ses activités opérationnelles crédits.

Celles-ci étaient jusqu'alors réparties sur la Direction des Crédits rattachée au pôle fonctionnement et sur la Direction du Recouvrement rattachée au pôle développement. A cet effet, tous les domaines d'expertise liés aux crédits (octroi, gestion, supervision et recouvrement) ont été regroupés, en décembre 2018, au sein d'une seule et même direction, la Direction des Crédits et du Recouvrement, directement rattachée au membre du Directoire en charge du pôle fonctionnement.



Ainsi, Monsieur Baldoméro Valverde, Président du Directoire, a sous sa responsabilité :

- la Direction de l'Audit Interne ;
- la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe ;
- la Direction de la Conformité Groupe ;
- le Secrétariat Général Groupe ;
- la Direction de la Communication.

Madame Agnès Coulombe, membre du Directoire en charge du pôle fonctionnement, a sous sa responsabilité :

- la Direction Technologie et Services Clients ;
- la Direction des Ressources Humaines et de l'Immobilier ;
- la Direction Finances Groupe ;
- la Direction des Crédits et du Recouvrement ;
- le projet du nouveau Siège ;
- Crédit du Maroc Leasing & Factoring ;
- Crédit du Maroc Patrimoine ;
- Crédit du Maroc Capital ;
- SIFIM.

Monsieur Mohamed Kettani Hassani, membre du Directoire en charge du pôle développement, a sous sa responsabilité :

- la Direction du Réseau ;
- la Direction Corporate Banking et Marketing ;

- Arreda, la fenêtre participative ;
- Crédit du Maroc Assurance ;
- Crédit du Maroc Offshore - Banque Offshore.

2.11 ACTIVITÉ DU DIRECTOIRE EN 2018

Le Directoire est en charge de la gestion de la Banque et de la conduite de ses activités. Il doit, conformément à la Loi 17-95 et aux statuts, obtenir l'autorisation préalable de Conseil de Surveillance dans certains cas.

Dans le cadre de l'exercice de ses prérogatives de gestion, le Directoire s'appuie sur le Comité de direction générale et sur plusieurs comités internes constitués de dirigeants opérationnels et responsables du siège et des principales filiales du groupe (cf 2.11.2 infra). Chacun de ses comités est régi par une charte.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le Directoire a tenu douze réunions avec un taux de présence de 91,67%.

PRÉNOM ET NOM	PARTICIPATIONS AUX RÉUNIONS DU DIRECTOIRE	ASSIDUITÉ
Baldoméro Valverde	11	91,67%
Agnès Coulombe	10	83,33%
Mohamed Kettani Hassani	12	100%

Les travaux du Directoire ont notamment porté sur :

- l'examen et l'arrêté des comptes consolidés et annuels de l'exercice 2017, des comptes semestriels et trimestriels 2018 ;

- la convocation de l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 27 mars 2018 ;

- l'arrêté des termes du rapport de gestion du Directoire et du texte des projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée générale ordinaire annuelle ;

- l'arrêté des termes des rapports trimestriels d'activité au Conseil de Surveillance ;

- la définition de la politique globale des risques et de la stratégie des risques ;

- la définition de la politique financière ;

- la présentation des orientations 2019 et les premiers éléments de réflexion pour amorcer l'après CAP 2020 ;

- l'émission d'obligations subordonnées dans le cadre de la délégation de pouvoirs conférée par l'Assemblée générale au Directoire – la désignation du mandataire provisoire des obligataires ;

- l'évolution de l'organigramme de certaines Directions de la Banque ;

- la définition du budget pour l'année 2019.

2.12 COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE, COMITÉS SPÉCIFIQUES ET CERCLES MANAGÉRIAUX

2.12.1 Comité de Direction Générale

Le Directoire a mis en place le Comité de Direction générale composé, à la date de publication du

Rapport du Conseil, de dix membres en ce compris les membres du Directoire.

Le Comité de Direction Générale se réunit de manière hebdomadaire.

Les dix membres du Comité de Direction générale sont :

PRÉNOM ET NOM	FONCTION	DATE DE NOMINATION
Baldoméro Valverde	Président du Directoire	2013
Agnès Coulombe	Membre du Directoire en charge du Pôle Fonctionnement	2016
Mohamed Kettani Hassani	Membre du Directoire en charge du Pôle Développement	2016
Wafae Bennani	Directeur général adjoint Technologies et Services Clients	2011
Marc Bouchez	Directeur général adjoint Risques et Contrôles Permanents Groupe	2014
Moncef EL Harim	Directeur général adjoint Ressources Humaines et Immobilier Groupe	2014
Gérard Biessy-Bonnet	Directeur général adjoint Réseau	2016
Patrice Boccaccini	Directeur général adjoint Corporate Banking et Marketing Directeur général adjoint Finances Groupe	2017 De 2014 à juillet 2017
Karim Diouri	Directeur général adjoint Finances Groupe Directeur général adjoint Marketing, Marchés et Digital	2017 De 2015 à juillet 2017
Didier Falconet	Directeur général adjoint Crédits et Recouvrement	2018

Ses membres, chacun dans son domaine de compétence, assistent le Directoire et assurent la coordination entre les différents pôles de gestion de la Banque en termes de stratégie, de politique de développement et de supervision du fonctionnement de la Banque. Cette collégialité constitue un principe clé de bonne gouvernance.

Concernant l'organisation de la Direction générale, l'année 2018 s'est inscrite dans la lignée de 2017. Un mouvement est intervenu au sein du Comité de Direction générale dont la composition est passée de neuf membres à dix membres avec l'entrée du Directeur général adjoint Crédits et Recouvrement.

2.12.2 Comités spécifiques

2.12.2.1 LE COMITÉ DES CRÉDITS

Composition

Le Comité des crédits est composé du Président et des membres du Directoire, de la ligne commerciale, crédits, risques et recouvrement.

Attributions

Le Comité des crédits décide des propositions de financement entrant dans le champ de la délégation du Comité des crédits.

Activité en 2018

Le Comité des crédits se réunit aussi souvent qu'il le juge nécessaire, et de façon usuelle, une fois par semaine.

2.12.2.2 Le Comité des financements participatifs

Composition

Le Comité des financements participatifs est composé des membres du Directoire, du Directeur général adjoint Réseau ou son adjoint, du Directeur général adjoint Risques et Contrôles Permanents Groupe, du Directeur des Risques Arreda, du Directeur Arreda, du Directeur des Engagements Groupe, du Directeur des Engagements Réseau ou du Directeur des Engagements Corporate.

Attributions

Le Comité des financements participatifs présente, pour décision, les dossiers de financements participatifs pour la clientèle de la fenêtre participative de la Banque.

Activité en 2018

Le Comité des financements participatifs se réunit au moins une fois par semaine. Depuis juillet 2018, le Comité des financements participatifs s'est tenu vingt fois.

2.12.2.3 Le Comité de gestion des dépôts d'investissement

Composition

Le comité de gestion des dépôts d'investissement est composé des membres du Directoire, du Directeur général adjoint Finances Groupe, du Directeur général adjoint Corporate Banking et Marketing, du Directeur général adjoint Réseau ou son Adjoint, du Directeur Arreda, du Directeur de la Conformité Groupe, du Responsable de la fonction conformité aux avis du Conseil Supérieur des Oulémas, du Directeur de la Gestion Financière et du Responsable Marketing Arreda.

Attributions

Le Comité de gestion des dépôts d'investissement décide des (i) taux de partage des profits à appliquer aux différentes catégories de dépôts d'investissement sur la base des simulations opérées par le système informatique pour les périodes futures et (ii) fourchettes de provisions (PER et IRR) à constituer ou des reprises à effectuer par la Banque dans le cadre de la gestion des dépôts d'investissement pour les périodes futures.

Activité en 2018

Le Comité de gestion des dépôts

d'investissement se réunit au moins une fois par trimestre. Aucun Comité de gestion des dépôts d'investissement ne s'est tenu en 2018.

2.12.2.4 Le Comité développement

Composition

Le Comité développement est composé des membres du Directoire, du Directeur général adjoint Corporate Banking et Marketing, du Directeur général adjoint Réseau et/ou son Adjoint, du Directeur général adjoint Technologie et Services Clients, du Directeur général adjoint Finances Groupe, du Directeur Marketing et Marchés, du Directeur de l'Animation Commerciale, du Directeur du Digital, du Directeur de la Conformité Groupe et du Directeur de la Communication. Le(s) Directeur(s) de marchés, le Directeur Corporate Banking, le Directeur de Arreda, le Directeur Qualité, le Directeur du Développement des centres d'affaires et les Responsables de filiales sont invités en fonction de l'ordre du jour.

Attributions

Le Comité développement est un comité de partage d'orientation, de mobilisation et de décision sur les sujets liés au développement et à la communication commerciale pour l'ensemble des marchés.

Activité en 2018

Le Comité développement se réunit au moins une fois par mois. En 2018, le Comité développement s'est tenu douze fois.

2.12.2.5 Le Comité efficacité du fonctionnement

Composition

Le Comité efficacité du fonctionnement est composé des membres du Directoire, du Directeur général adjoint Réseau ou son Adjoint, du Directeur général adjoint Corporate Banking et Marketing, du Directeur général adjoint Technologie

et Services Clients, du Directeur général adjoint Risques et Contrôles Permanents Groupe, du Directeur Support et Fonctionnement Réseau, du Directeur de groupe d'agences (tournant), du Directeur Marketing et Marchés, du Directeur Corporate Banking ou un senior relationship manager, du Directeur des Services Bancaires à la Clientèle, du Directeur Risques Opérationnels et Contrôle Permanent, du Directeur des Systèmes d'Information Groupe, du Directeur Qualité et du Directeur de l'Organisation et de la Transformation. Selon l'ordre du jour, le Directeur général adjoint Ressources Humaines et Immobilier et/ou le Directeur de Arreda sont invités aux réunions.

Attributions

Le Comité efficacité du fonctionnement a pour mission d'améliorer le fonctionnement de la Banque dans le sens d'un meilleur service à la clientèle, de la maîtrise des risques opérationnels et des charges.

Activité en 2018

Le Comité efficacité du fonctionnement se réunit au moins une fois par mois.

En 2018, le Comité efficacité du fonctionnement s'est tenu dix fois.

2.12.2.6 Le Comité tarification

Composition

Le Comité tarification comprend à titre de membres permanents : les membres du Directoire, le Directeur général adjoint Corporate Banking et Marketing, le Directeur général adjoint Réseau et/ou l'Adjoint du Directeur Réseau, le Directeur général adjoint Finances Groupe, le Directeur de l'Animation Commerciale, le Directeur Contrôle de Gestion, le Directeur de la Conformité Groupe et le Directeur des Services Bancaires à la Clientèle. En fonction de l'ordre du jour, le(s) Directeur(s) de marché, le Directeur

Corporate Banking, le Directeur du Développement des centres d'affaires, le Directeur Gestion Financière, le Directeur Systèmes d'Information Groupe ou le Directeur de Projet IT, ou le Directeur de la Finance Participative sont invités aux réunions.

Attributions

Le Comité tarification a pour rôle la définition de la tarification de la Banque en matière de produits et services et de taux.

Activité en 2018

Le Comité tarification se réunit au moins une fois par mois. En 2018, le Comité tarification s'est tenu sept fois.

2.12.2.7 Le Comité affaires

Composition

Le Comité affaires est composé des membres du Directoire, du Directeur général adjoint Corporate Banking et Marketing, du Directeur du Corporate Banking, du Directeur de l'Ingénierie Financière et du Directeur des Engagements Groupe.

Attributions

Le Comité affaires a pour mission de définir une stratégie pour les clients et les prospects sélectionnés par les lignes de clientèle et/ou les métiers à l'occasion de chaque réunion du Comité.

Activité en 2018

Le Comité affaires se réunit au moins une fois par trimestre.

2.12.2.8 Le Comité des flux

Composition

Le Comité des flux est composé des membres du Directoire, du Directeur général adjoint Réseau ou son Adjoint, du Directeur général adjoint Technologie et Services Clients,

du Directeur du marché des professionnels, du Directeur du marché des entreprises, du Directeur du Développement des centres d'affaires, du Directeur Corporate Banking, du Directeur des Services Bancaires à la Clientèle, du Responsable Business Unit Trade, du Responsable des moyens de paiement, du Directeur des Systèmes d'Information Groupe, du Directeur Qualité et du Directeur des Relations Internationales.

Attributions

Le Comité des flux recense, analyse et mesure les flux des différents canaux de captation, établit des diagnostics et fait des propositions pour optimiser l'utilisation de ces canaux.

Activité en 2018

Le Comité des flux se réunit au moins une fois par mois. En 2018, le Comité des flux s'est tenu douze fois.

2.12.2.9 Le Comité systèmes d'information

Composition

Le Comité systèmes d'information est composé du Président du Directoire, du Membre du Directoire en charge du pôle fonctionnement, du Directeur général adjoint Technologie et Services Clients, du Directeur général adjoint Réseau ou son Adjoint, du Directeur général adjoint Corporate Banking et Marketing, du Directeur général adjoint Ressources Humaines et Immobilier, du Directeur général adjoint Finances Groupe, du Directeur général adjoint Risques et Contrôles Permanents Groupe, du Directeur des Systèmes d'Information Groupe, du Chief Information Security Officer (CISO), du Directeur de l'Organisation et de la Transformation, du Responsable du suivi du plan moyen terme et du Responsable de la gouvernance IT.

Attributions

Le Comité systèmes d'information a pour mission l'examen du suivi de production et la revue des projets stratégiques.

Activité en 2018

Le Comité systèmes d'information

se réunit au moins une fois par trimestre. En 2018, le Comité systèmes d'information s'est tenu trois fois.

2.12.2.10 Le Comité immobilier

Composition

Le Comité immobilier est composé des membres du Directoire, du Directeur général adjoint Réseau ou son Adjoint, du Directeur général adjoint Finances Groupe, du Directeur général adjoint Ressources Humaines et Immobilier, du Directeur de l'Immobilier Groupe et du Directeur des Achats Groupe.

Attributions

Le Comité immobilier examine toutes les décisions relatives aux projets immobiliers de la Banque.

Activité en 2018

Le Comité immobilier au moins une fois par trimestre. En 2018, le Comité immobilier s'est tenu quatre fois.

2.12.2.11 Le Comité qualité

Composition

Le Comité qualité comprend à titre de membres permanents : les membres du Directoire, le Directeur général adjoint Corporate Banking et Marketing, le Directeur général adjoint Technologie et Services Clients, le Directeur général adjoint Ressources Humaines et Immobilier, le Directeur général adjoint Réseau ou son adjoint, le Directeur de la Communication, le Directeur Qualité, le Directeur de l'Organisation et de la Transformation, le Responsable RSE, le Directeur de la Conformité Groupe, le Directeur des Services Bancaires à la Clientèle, le Directeur des Systèmes d'Information Groupe, un Directeur de Groupe et un Responsable de centre d'affaires. Le Directeur de l'Immobilier Groupe et le Directeur de Arreda sont invités en fonction de l'ordre du jour.

Attributions

Le Comité qualité a pour mission le pilotage des actions d'amélioration continue de la qualité des services bancaires.

Activité en 2018

Le Comité qualité se réunit au moins

une fois tous les deux mois. En 2018, le Comité qualité s'est tenu cinq fois.

2.12.2.12 Le Comité RSE

Composition

Le Comité RSE est composé des membres du Directoire, du Directeur général adjoint Corporate Banking et Marketing, du Directeur général adjoint Finances Groupe, du Directeur général adjoint Technologie et Services Clients, du Directeur général adjoint Ressources Humaines et Immobilier, du Directeur général adjoint Réseau ou son adjoint, du Secrétaire Général Groupe, du Directeur de la Communication, du Directeur Qualité et du Responsable RSE.

Attributions

Le Comité RSE a pour mission la validation du portefeuille des actions éligibles à RSE et FReD et le suivi des évaluations des différents plans d'actions inscrits dans la démarche RSE et FReD et des actions menées par la Fondation Crédit du Maroc.

Activité en 2018

Le Comité RSE se réunit au moins une fois par trimestre. En 2018, le Comité RSE s'est tenu trois fois.

2.12.2.13 Le Comité transformation digitale

Composition

Le Comité transformation digitale est composé des membres du Directoire, du Directeur général adjoint Réseau et/ou son Adjoint, du Directeur général adjoint Corporate Banking et Marketing, du Directeur général adjoint Ressources Humaines et Immobilier, du Directeur général adjoint Finances Groupe, du Directeur général adjoint Technologie et Services Clients, du Directeur général adjoint Risques et Contrôles Permanents Groupe, du Directeur Marketing et Marchés, du Directeur du Digital, d'un responsable du Centre de Relations Client, du Directeur Systèmes d'Information Groupe, du Directeur Organisation et Transformation, du Directeur de la Communication, du Directeur de la Conformité Groupe, du Chief Information Security Officer (CISO) et du Directeur de Arreda.

Attributions

Le Comité transformation digitale a pour rôle le partage d'information, la mobilisation et la prise de décisions sur les sujets liés à la transformation digitale de la Banque.

Activité en 2018

Le Comité transformation digitale se réunit au moins une fois par trimestre. En 2018, le Comité transformation digitale s'est tenu quatre fois.

2.12.2.14 Le Comité d'anticipation et de suivi des risques

Composition

Le Comité d'anticipation et de suivi des risques, anciennement dénommé Comité de suivi des risques sensibles, est composé des membres du Directoire, des Directeurs des Risques Centraux et du Directeur du Contrôle de Gestion. La ligne commerciale, les risques marchés et les entités opérationnelles concernées sont invités en fonction de l'ordre du jour.

Attributions

Le Comité d'anticipation et de suivi des risques a pour mission l'anticipation, le suivi et l'évaluation des engagements sensibles de la Banque.

Activité en 2018

Le Comité d'anticipation et de suivi des risques se réunit au moins une fois par mois. En 2018, le Comité d'anticipation et de suivi des risques s'est tenu douze fois.

2.12.2.15 Le Comité de déclassement

Composition

Le Comité de déclassement est composé des membres du Directoire, des Directeurs des Risques Centraux, des Risques Marchés et du Directeur du Contrôle de Gestion. La ligne commerciale et les entités opérationnelles concernées sont invitées en fonction de l'ordre du jour.

Attributions

Le Comité de déclassement a pour mission de valider les propositions

de déclassement, de décider du passage au contentieux des dossiers de crédits en anomalie et de valider les statuts de souffrance et les provisions à constituer.

Activité en 2018

Le Comité de déclassement se réunit au moins une fois par mois et en tout état de cause, après le Comité anticipation et suivi des risques. En 2018, le Comité de déclassement s'est tenu douze fois.

2.12.2.16 Le Comité de pilotage des risques

Composition

Le Comité de pilotage des risques est composé des membres du Directoire, des Directeurs généraux adjoints Réseau, Corporate Banking et Marketing, Finances Groupe, Technologie et Services Clients, Risques et Contrôles Permanents Groupe, des principaux Directeurs risques, du Directeur Corporate Banking, du Directeur du Recouvrement et du Directeur Juridique.



Attributions

Le Comité de pilotage des risques a pour mission le suivi de l'évolution des indicateurs de risques, le suivi des actions correctives décidées et l'examen des résultats des contrôles et des analyses en matière de surveillance des risques.

Activité en 2018

Le Comité de pilotage des risques se réunit au moins trimestriellement. En 2018, le Comité de pilotage des risques s'est tenu quatre fois.

2.12.2.17 Le Comité juridique

Composition

Le Comité juridique est composé des membres du Directoire, du Directeur général adjoint Risques et Contrôles Permanents Groupe, du Directeur général adjoint Ressources Humaines et Immobilier, du Directeur général adjoint Finances Groupe ou du Directeur du Contrôle de Gestion, du Directeur de la Conformité Groupe, du Directeur du Contrôle Permanent, du Secrétaire Général Groupe, du Directeur Juridique, du responsable de la Direction Juridique et du responsable Relations Sociales.

Attributions

Le Comité juridique passe en revue les dossiers sélectionnés en fonction des critères de montants et/ou de dossiers à risques et prend des décisions concernant le provisionnement desdits dossiers.

Activité en 2018

Le Comité juridique se réunit au moins une fois par trimestre. En 2018, le Comité juridique s'est tenu quatre fois.

2.12.2.18 Le Comité contentieux

Composition

Le Comité contentieux est composé des membres du Directoire, de la ligne commerciale, de la ligne risques, du Directeur Juridique et des responsables des départements contentieux. Les entités opérationnelles sont invitées en fonction de l'ordre du jour.

Attributions

Le Comité contentieux a pour mission de procéder au suivi global du portefeuille dans le temps et de décider d'orientations en matière de recouvrement contentieux.

Activité en 2018

Le Comité contentieux se réunit au moins une fois par mois.

2.12.2.19 Le Comité de contrôle interne

Composition

Le Comité de contrôle interne est composé de membres du Directoire, du Directeur général adjoint Risques et Contrôles Permanents Groupe, du Directeur du Contrôle Permanent, du Directeur de l'Audit Interne et du Directeur de la Conformité Groupe.

Attributions

Le Comité de contrôle interne assure le suivi des dispositifs de contrôle interne et la coordination des fonctions de contrôle (risques, conformité, contrôle périodique).

Activité en 2018

Le Comité de contrôle interne se réunit, a minima, une fois par trimestre. En 2018, le Comité de contrôle interne s'est tenu quatre fois.



2.12.2.20 Le Comité de management de la conformité

Composition

Le Comité de management de la conformité est composé des membres du Directoire, du Directeur général adjoint Réseau ou son Adjoint, du Directeur général adjoint Technologie et Services Clients, du Directeur général adjoint Corporate Banking et Marketing, du Directeur général adjoint Risques et Contrôles Permanents Groupe, des Directeurs des Risques Marchés, du Directeur du Contrôle Permanent et des Risques Opérationnels, du Directeur de l'Audit Interne, du Directeur de Arreda, du Directeur de la Conformité, du Superviseur Conformité, du responsable de la conformité aux avis du Conseil Supérieur des Oulémas et du Directeur Juridique.

La Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A. assiste au Comité de management de la conformité sur une fréquence de deux fois par an.

Attributions

Le Comité de management de la conformité a pour mission le suivi de la mise en œuvre du programme de contrôle de la conformité et son fonctionnement dans tous les domaines, y compris la Sécurité Financière et les sanctions internationales, la protection de la clientèle et le respect du code de déontologie, ainsi que la prévention de la fraude. Il valide également la déclinaison des directives du Groupe Crédit Agricole S.A. relatives à la conformité et assure le suivi des évolutions réglementaires et la mise en œuvre des dispositions légales et réglementaires.

Activité en 2018

Le Comité de management de la conformité se réunit au moins une fois par trimestre. En 2018, le Comité de management de la conformité s'est tenu quatre fois.

2.12.2.21 Le Comité NAP (nouvelles activités nouveaux produits)

Composition

Le Comité NAP est composé des membres du Directoire, du Directeur général adjoint Réseau ou son Adjoint, du Directeur général adjoint Corporate Banking et Marketing, du Directeur Marketing et Marchés, du Directeur Contrôle Permanent et Risques Opérationnels, du Directeur de la Conformité Groupe, du Directeur Juridique et du Directeur du Contrôle Central des Risques, du Directeur de la Comptabilité Groupe, du Directeur Gestion Financière, du CISO et du pilote métier du produit, de l'activité ou du process à valider. Le Responsable de la Conformité aux avis du Conseil Supérieur des Oulémas est invité selon l'ordre du jour.

Attributions

Le Comité NAP a pour mission de s'assurer que les risques liés (i) au lancement des nouvelles activités et des nouveaux produits ou (ii) à la transformation significative de produits existants ou de process sont bien maîtrisés avant d'autoriser leur mise en marché.

Activité en 2018

Le Comité NAP se réunit chaque fois que nécessaire. En 2018, le Comité NAP s'est tenu onze fois.

2.12.2.22 Le Comité fraudes

Composition

Le Comité fraudes est composé des membres du Directoire, du Directeur général adjoint Ressources Humaines et Immobilier, du Directeur général adjoint Réseau ou son Adjoint, du Directeur général adjoint Risques et Contrôles Permanents Groupe ou du Directeur Contrôle Permanent et Risques opérationnels, du Directeur de l'Audit Interne, du Directeur de la Conformité Groupe, du Responsable Unité de Prévention de la Fraude, du Secrétaire Général Groupe et du Directeur Juridique.

Attributions

Le Comité fraudes a pour mission le pilotage et l'animation du dispositif de prévention de la fraude et corruption et traite les affaires de fraude externe.

Activité en 2018

Le Comité fraudes se réunit aussi souvent qu'il le juge nécessaire, mais au moins une fois par semestre. En 2018, le Comité fraudes s'est tenu sept fois.

2.12.2.23 Le Comité ressources humaines restreint

Composition

Le Comité RH restreint est composé des membres du Directoire, du Directeur général adjoint Ressources Humaines et de l'Immobilier, du Directeur général adjoint auquel le(s) collaborateurs est(sont) hiérarchiquement rattaché(s), du Directeur général adjoint Risques et Contrôles Permanents Groupe, du Directeur de l'Audit Interne, du Directeur de la Conformité Groupe, du Secrétaire Général Groupe et du Responsable des Relations Sociales.

Attributions

Le Comité RH restreint a pour mission le traitement des affaires de fraude interne ou mixte impliquant un collaborateur de la Banque et le traitement des manquements caractérisés au règlement intérieur de la Banque et aux règles éthiques édictées dans la charte et le code éthiques de la Banque.

Activité en 2018

Le Comité RH restreint se réunit dès la constatation d'une infraction entrant dans le périmètre de ses missions.

2.12.2.24 Le Comité sécurité

Composition

Le Comité sécurité est composé des membres du Directoire, du Directeur général adjoint Technologie et Services Clients,

du Directeur général adjoint Ressources Humaines et Immobilier, du Directeur général adjoint Risques et Contrôles Permanents Groupe, du Directeur des Systèmes d'Information Groupe, du Directeur de l'Immobilier, du Directeur de la Conformité Groupe, du Directeur Contrôle Permanent, du Directeur de la Production et des Services Informatiques, du Chief Information Security Officer (CISO), du pilote des risques des systèmes d'information (pour les comités traitant du PCA) et du responsable de la sécurité des biens et des personnes.

Attributions

Le Comité sécurité a pour mission le traitement des sujets relatifs à l'organisation, la gouvernance, les politiques de sécurité de

l'information et les plans d'actions de la banque dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information, de sécurité des personnes et des biens ou dans le volet du plan de continuité des activités (PCA).

Activité en 2018

Le Comité sécurité se réunit au moins une fois par trimestre. En 2018, le Comité sécurité s'est tenu quatre fois.

2.12.2.25 Le Comité ressources humaines

Composition

Le Comité ressources humaines est composé du Président du Directoire, du Directeur général adjoint Ressources Humaines et Immobilier, du Directeur général adjoint Réseau, du Directeur général adjoint

Corporate Banking et Marketing, du Directeur général adjoint Finances Groupe, du Directeur général adjoint Technologie et Services Clients et du Directeur général adjoint Risques et Contrôles Permanents Groupe.

Attributions

Le Comité ressources humaines examine les mouvements et nominations des cadres supérieurs, les politiques des Ressources Humaines de la Banque et identifie les collaborateurs à fort potentiel (plan d'accompagnement, formation, mobilité).

Activité en 2018

Le Comité ressources humaines se réunit au moins six fois par an. En 2018, le Comité ressources humaines s'est tenu dix fois.



2.12.2.26 Le Comité ALM

Composition

Le Comité ALM est composé des membres du Directoire, du Directeur général adjoint Risques et Contrôles Permanents Groupe et des principaux Directeurs opérationnels et financiers.

Attributions

Le Comité ALM organise et supervise la fonction actif-passif de la Banque et a pour mission la gestion du risque de liquidité, la gestion du risque de change globale et les orientations de la politique globale de gestion financière : orientations commerciales, la croissance du bilan, etc.

Activité en 2018

Le Comité ALM se réunit au moins une fois par trimestre. En 2018, le Comité ALM s'est tenu quatre fois.

2.12.2.27 Le Comité financier

Composition

Le Comité financier est composé des membres du Directoire, du Directeur général adjoint Finances Groupe, du Directeur général adjoint des Risques et Contrôles Permanents Groupe, du Directeur général adjoint Ressources Humaines et Immobilier, du Directeur général adjoint Technologie et Services Clients, du Directeur général adjoint Réseau et/ou son adjoint, du Directeur général adjoint Corporate Banking et Marketing, du Directeur Corporate Banking, du Directeur Marketing et Marchés, du Directeur de la Gestion Financière, du Directeur du Contrôle de Gestion Groupe et du Directeur Développement des centres d'affaires. Le Directeur de la Comptabilité Groupe, le Directeur de l'Animation Commerciale et le Directeur de Arreda sont invités en fonction de l'ordre du jour.

Attributions

Le Comité financier examine tous les sujets d'intérêt financier pour la Banque.

Activité en 2018

Le Comité financier se réunit au moins une fois par trimestre. En 2018, le Comité financier s'est tenu trois fois.

2.12.2.28 Le Comité de décision KYC

Le Comité de décision KYC a été instauré en 2018.

Composition

Le Comité de décision KYC comprend à titre de membres permanents : un membre du Directoire, le Directeur de la Conformité Groupe, le Directeur Juridique et le Directeur des Risques. L'entité en charge de la gestion des tiers à remédier assiste également à la réunion.

Attributions

Le Comité de décision KYC a pour attribution de décider, à la suite de l'analyse menée, de rompre ou de maintenir une relation d'affaires en l'absence de certaines données d'identification ou de documents justificatifs.

Activité en 2018

Le Comité de décision KYC est organisé chaque fois que nécessaire à l'initiative de l'entité en charge de la gestion des tiers à remédier. En 2018, le Comité de décision KYC s'est tenu une fois.

2.12.3 Cercles managériaux

Dans le cadre de l'amélioration du rôle et l'implication plus forte du management dans l'accroissement quotidien des performances du Crédit du Maroc, le Directoire a instauré, en 2016, les cercles managériaux suivants : le Carrefour Coordination Mensuel, le Cercle 1 et le Cercle 2. Les critères d'appartenance à ces cercles managériaux sont désormais clairement définis dans la note d'organisation y afférente diffusée en 2018.

Ces cercles managériaux ont pour but commun :

- de décliner la stratégie par les différents niveaux de la ligne managériale ;
- de créer un esprit de corps entre managers ;
- de s'informer de la stratégie, sa déclinaison, l'avancement du projet CAP 2020 et des grands projets ainsi que des résultats

commerciaux et financiers de la Banque ;

- de développer les compétences professionnelles et le savoir-faire par l'échange d'expériences ;
- de relayer les différentes décisions du Directoire, du Comité de Direction générale et/ou les sujets d'actualité ;
- d'améliorer la communication et les relations entre les services et hiérarchies ;
- de faire remonter toutes informations susceptibles d'avoir un impact sur le fonctionnement de la Banque ;
- de s'assurer que les décisions actées sont valablement appliquées et exécutées ;
- d'accroître l'adhésion des collaborateurs de la Banque et leur degré d'engagement.

La dernière réunion sur l'année 2018 du Cercle 1 a porté sur la présentation de la charte éthique du Crédit Agricole S.A. et sa déclinaison au niveau du Crédit du Maroc.

En suite de cette réunion, un kit de communication a été adressé aux membres du Cercle 1 pour accompagner les réunions de démultiplication auprès de leurs équipes.

3. RÉMUNÉRATION ET AUTRES AVANTAGES

3.1 RÉMUNÉRATION ET AUTRES AVANTAGES DES MEMBRES DU CONSEIL

3.1.1 Politique de rémunération des membres du Conseil

Conformément aux dispositions de l'article 15.9 des statuts de la Banque, l'Assemblée générale peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux frais généraux de la Banque. Le Conseil de Surveillance répartit librement cette rémunération entre ses membres.

L'enveloppe annuelle 2018 des jetons de présence a été fixée

par l'Assemblée générale des actionnaires du 27 mars 2018 à un montant brut de 3.150.000 dirhams.

Aux termes de l'article 5.1 du règlement intérieur du Conseil de Surveillance, le montant individuel des jetons de présence est fixé par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération. Le montant des jetons de présence comprend une partie fixe quelle que soit la présence et une partie variable, prépondérante, déterminée en fonction de la participation effective, quelle qu'en soit la modalité, aux séances.

La participation effective aux comités

spécialisés donne droit à un jeton supplémentaire qui peut être d'un montant différent selon les comités. Les membres des comités reçoivent ce jeton supplémentaire pour chacune de leur participation à un Comité.

Quatre membres du Conseil de Surveillance renoncent à la perception de leurs jetons de présence au profit de la Fondation Crédit du Maroc.

Aucune autre rémunération n'est versée aux membres du Conseil de Surveillance, à l'exclusion du Président du Conseil de Surveillance au titre de son mandat de Président.

3.1.2 Jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance

Catégorie	31/12/2018			31/12/2017		
	Montant brut	Impôt retenue à la source	Montant net versé	Montant brut	Impôt retenue à la source	Montant net versé
Personnes physiques résidentes au Maroc	785.128,21	235.538,46	549.589,75	897.222,22	269.166,66	628.055,56
Personnes physiques ou morales non résidentes au Maroc	604.273,50	90.641,03	513.632,47	938.580,25	140.787,03	797.793,22
Total (MAD)	1.389.401,71	326.179,49	1.063.222,22	1.835.802,47	409.953,69	1.425.848,78

3.2 RÉMUNÉRATION ET AUTRES AVANTAGES DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Crédit du Maroc a mis en place une structure de rémunération basée sur une partie fixe et une partie variable. La rémunération variable est fondée sur l'atteinte d'objectifs individuels et collectifs définis sur le périmètre de responsabilité des membres du Directoire.

Il y a lieu de distinguer deux types d'objectifs, des objectifs économiques et non économiques.

Les critères économiques sont mesurés à la fois sur les objectifs du Groupe et du Crédit du Maroc. Les objectifs Groupe sont définis par la Direction générale du Groupe Crédit Agricole.

Les critères non économiques ont pour objectif de mesurer la performance managériale des membres du Directoire, en appréciant leur capacité à impacter le développement de la Banque.

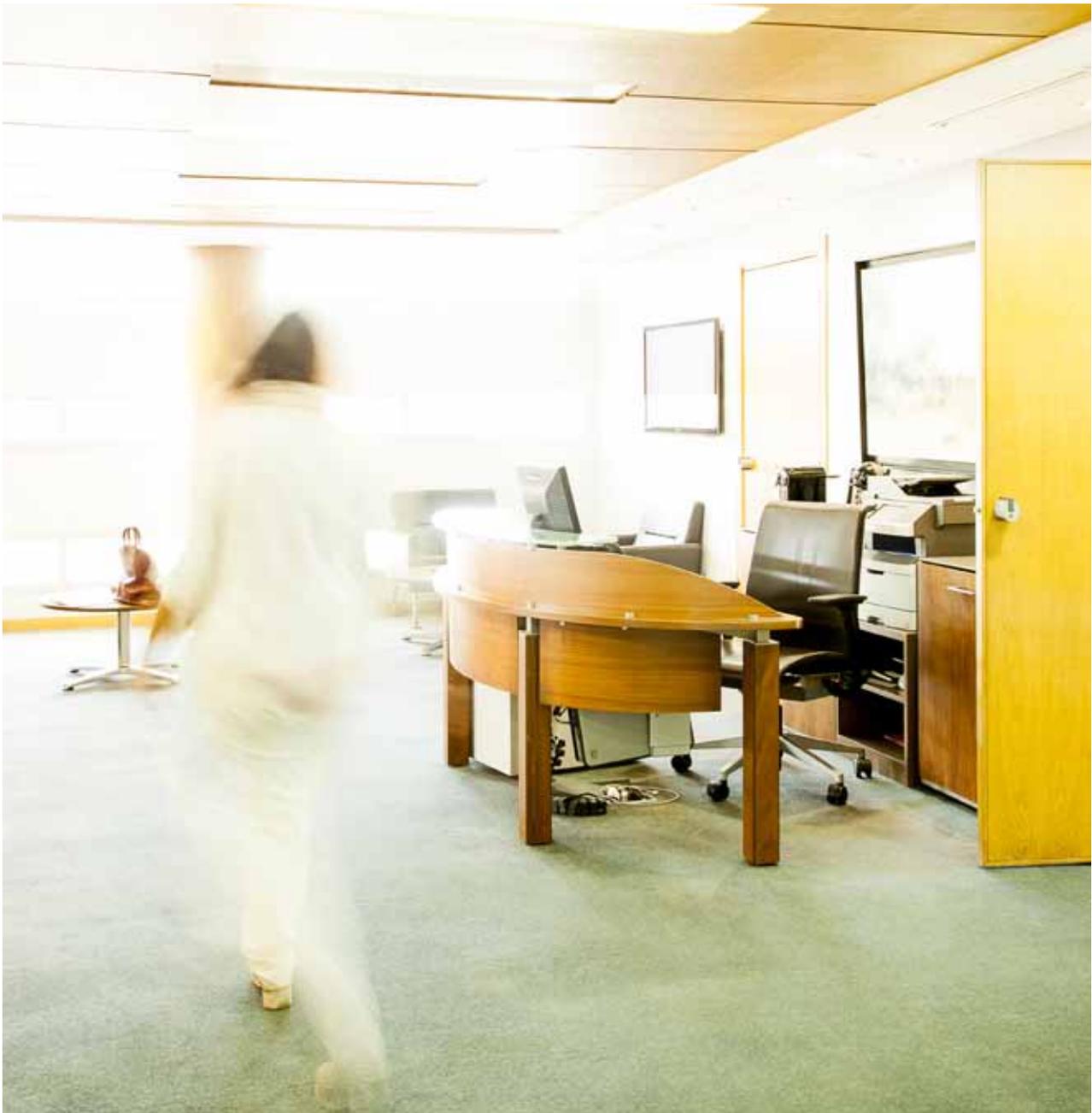
Ce système de rémunération repose sur des taux de rémunération variable exprimés en pourcentage de la rémunération fixe, ajustés de la performance évaluée.

4. MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Très attaché à la participation de ses actionnaires, Crédit du Maroc ne subordonne pas la participation ou la représentation aux Assemblées à un nombre minimum d'actions.

Chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions dans toutes les Assemblées générales. Les modalités relatives à la participation des Actionnaires aux

Assemblées générales figurent dans le guide de l'actionnaire disponible sur le site internet de la Banque.





**PROCÉDURES DE
CONTRÔLE INTERNE
ET DE GESTION
DES RISQUES**

وكالة المصارف
بنسبة: صداما حيا
AGENCY CREDIT
LE SAMEDI MATIN



مصرف المغرب
CRÉDIT DU MAROC

الرضي
ARREDA



مصرف
CHANGE
CREDIT
MOROC
EXCHANGE



مصرف
ARREDA

L'organisation du contrôle interne du groupe Crédit du Maroc est basée sur une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définies, au sein du groupe Crédit du Maroc, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens du respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- l'application des instructions et les orientations fixées par le Directoire ;
- la performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe Crédit du Maroc, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- la connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- la conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- la prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- l'exactitude, l'exhaustivité des enregistrements comptables et l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Le dispositif de contrôle interne s'applique sur un périmètre large visant l'encadrement et la maîtrise des activités, ainsi qu'à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée. Ce principe, appliqué par le groupe Crédit du Maroc, permet de décliner le dispositif de contrôle interne sur l'ensemble des entités.

Le dispositif mis en œuvre par Crédit du Maroc, est ainsi doté d'une flexibilité adaptée aux différents métiers et aux différents risques, chacun des niveaux du groupe Crédit du Maroc afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre permettent une information régulière, notamment au Conseil de Surveillance, au Comité des Risques, au Directoire et au management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives, etc.).

Trois fonctions concourent au pilotage du contrôle interne du groupe Crédit du Maroc. Cette organisation est mise en œuvre au Crédit du Maroc en application de la circulaire de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2014 du 30 octobre 2014 se rapportant au contrôle interne au sein des établissements de crédits et assimilés, et de la réglementation française sur le contrôle interne (arrêté du 3 novembre 2014). Ces trois fonctions sont les risques et contrôle permanent, le contrôle de la conformité et le contrôle périodique.

Dans cette organisation, le responsable du contrôle interne est le dirigeant exécutif lui-même soit, au Crédit du Maroc, le Président du Directoire. Le Comité de Contrôle Interne, caractère décisionnel et décisions exécutoires, présidé par le Président du Directoire, périodicité trimestrielle, réunissant les trois lignes de contrôle, est le lieu d'expression du Contrôle Interne. Le pilotage opérationnel du système de contrôle interne ne relève plus d'une personne unique mais du Responsable des Risques et du Contrôle Permanent (RCPR), du Responsable de la Conformité et du Responsable du Contrôle Périodique (Audit-Inspection).

Le dispositif de contrôle interne du Crédit du Maroc s'applique sur le périmètre consolidé du groupe Crédit du Maroc y compris ses filiales. La coordination entre Crédit du Maroc

et ses filiales s'effectue par le rattachement hiérarchique des filiales à un membre du Directoire ou un Directeur général adjoint, via le Comité de Contrôle Interne, et les reportings en vigueur.

La coordination des différents acteurs du contrôle interne est effectuée notamment pour la préparation du Comité de Contrôle Interne présidé par le Président du Directoire et celle des Comités d'Audit et des Risques. Les alertes et le suivi des décisions sont partagés entre les fonctions Risques et Contrôles Permanents, Conformité et Contrôle Périodique, également participant plusieurs comités de gestion intervenant dans le domaine du contrôle interne : Comité Sécurité, Comité Nouvelles Activités / Nouveaux Produits (NAP).

Sur l'exercice 2018, la coordination entre les trois lignes de contrôle risques et contrôles permanents, conformité et contrôle périodique a été renforcée par l'instauration de réunions hebdomadaires avec le Président du Directoire et de réunions mensuelles entre les trois fonctions.

Compte tenu du système de contrôle interne s'appuyant sur trois piliers, le manuel de contrôle interne unique a été remplacé par un corps procédural et des circulaires opérationnelles propres à chaque ligne de contrôle, responsable de la rédaction, de la diffusion et de la mise à jour.

Au niveau opérationnel, chaque opération est encadrée par des procédures intégrant les différents niveaux de contrôle.

Pour le contrôle périodique, les guides d'audit, notamment agence, sont revus au fil de l'eau en fonction des nouvelles dispositions réglementaires et/ou organisationnelles de la banque.

L'ensemble de ces informations est retranscrit notamment dans le rapport annuel sur le contrôle interne.

**Casablanca, le 15 février 2019.
Le Conseil de Surveillance**

LIVRET FINANCIER

2011

01

**NORMES ET
PRINCIPES
COMPTABLES
APPLIQUÉS
PAR LE GROUPE**

02

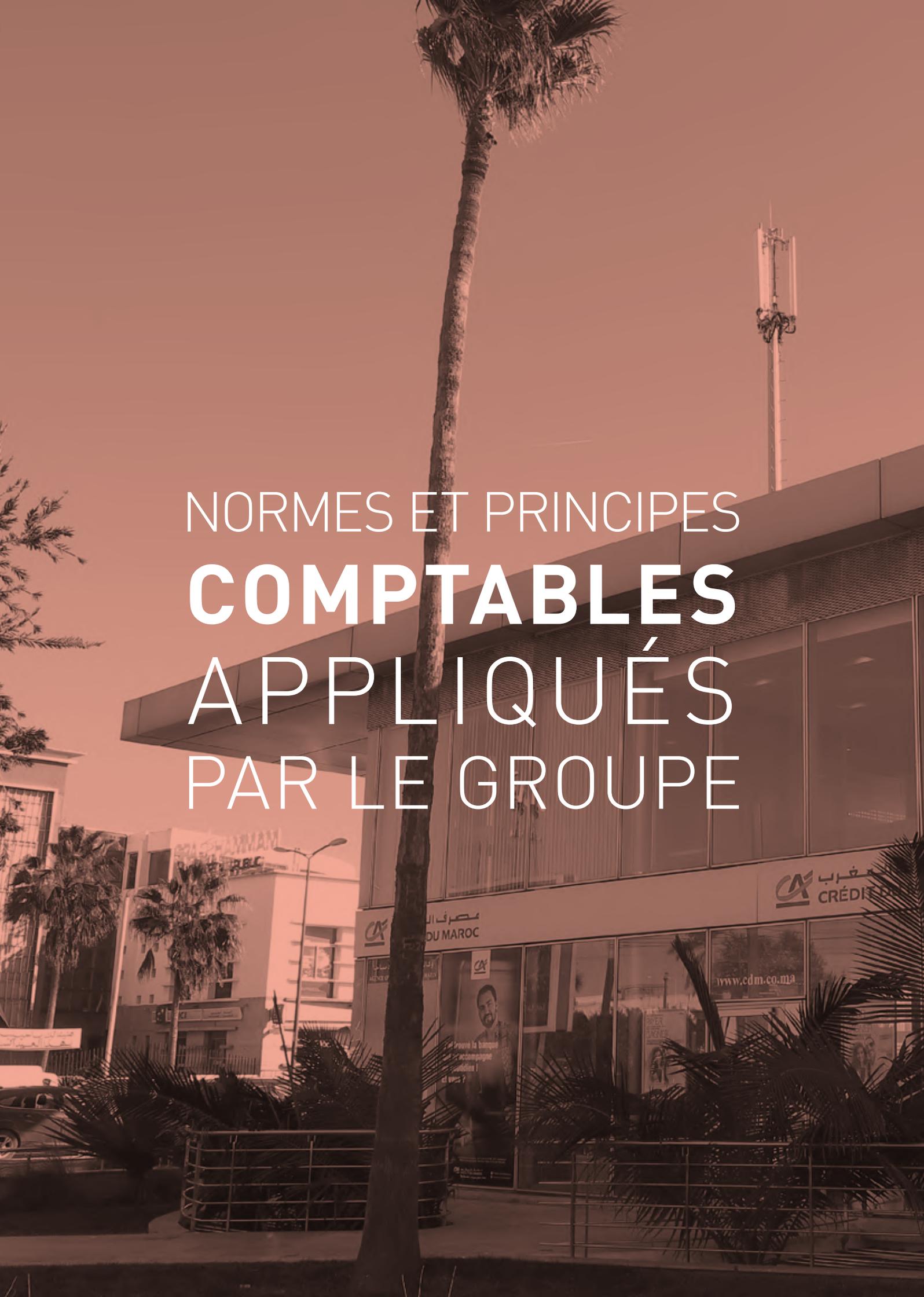
**ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS IFRS**

03

**NOTES ET ANNEXES
IFRS**

04

**COMPTES SOCIAUX
AU 31 DÉCEMBRE
2018**



NORMES ET PRINCIPES
COMPTABLES
APPLIQUÉS
PAR LE GROUPE

 **مصرف المغرب**
CRÉDIT DU MAROC

 **مصرف المغرب**
DU MAROC

www.cdm.co.ma





1. NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITÉ

En application des dispositions de la circulaire 56/G/2007 de Bank Al-Maghrib, les établissements de crédit doivent établir et publier leurs états financiers consolidés en normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2008, avec un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007.

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux meilleurs standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Les nouvelles normes comptables internationales ont donc été appliquées par le Groupe Crédit du Maroc à compter du 1^{er} janvier 2008 (date de la première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « First Time Adoption of International Financial Reporting Standards » et par les autres normes du référentiel IFRS.

Les états financiers du Groupe Crédit du Maroc depuis l'arrêté du 31 décembre 2009 sont établis selon le référentiel IFRS.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2017. Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2018.

Ainsi, le groupe publie pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2018 ses états financiers IFRS en application de la norme IFRS 9 Instruments financiers et de la norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*.

La norme IFRS 9 Instruments Financiers remplace la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Elle définit de nouveaux principes

en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, les actifs et passifs relatifs aux instruments financiers 2017 sont comptabilisés et évalués selon l'application de la norme IAS 39 telle que décrite dans les principes et méthodes comptables présentés dans les états financiers 2017.

La norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* remplace les normes IAS 11 *Contrats de construction*, IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15 *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18 *Transferts d'actifs provenant de clients* et SIC 31 *Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité*.

Pour la première application de la norme IFRS 15, le groupe a choisi la méthode rétrospective modifiée sans comparatif au niveau de l'exercice 2017. L'application de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

La norme IFRS 16 *Contrats de location* remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, SIC 15 *Avantages dans les contrats de location* et SIC 27 *Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location*). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS

16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Dès 2018, le groupe s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 16 dans les délais requis, en y intégrant les fonctions comptables, finances, risques, informatiques et achats.

2. FORMAT DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Crédit du Maroc utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés dans les dispositions du chapitre 4 du plan comptable des établissements de crédits.

3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les actifs d'impôts différés.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

Instruments financiers (IFRS9, IAS32 et 39)

Actifs et passifs financiers

Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que Crédit

du Maroc utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

■ Évaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

■ Évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

Actifs financiers

■ Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur. Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette ;
- d'instruments de capitaux propres.

► Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépend de deux critères réunis : le modèle de gestion et l'analyse des caractéristiques contractuelles sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

- Les trois modèles de gestion :

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- Le modèle de pure collecte dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées.
- Le modèle mixte dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles.
- Le modèle de pure cession dont l'objectif principal est de céder les actifs.

Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

- Les caractéristiques contractuelles (test «Solely Payments of Principal & Interests» ou test «SPPI») :

Le test «SPPI» regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels

respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test « SPPI » peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :

Instruments de dette	Modèles de gestion			
	Pure collecte	Mixte	Pure cession	
Test SPPPI	Satisfait	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres recyclables	Juste valeur par résultat
	Non satisfait	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat

• Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test « SPPI ».

Ils sont enregistrés à la date de règlement- livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

• Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle mixte et s'ils respectent le test « SPPI ».

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Provisionnement pour risque de crédit » (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

• Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession ;
- les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test « SPPI ». C'est notamment le cas des OPCVM ;
- les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels l'entité choisit pour la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit net bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

▶ Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres

sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

• Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Ils sont enregistrés à la date de règlement - livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

• Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique dès la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

Cette option n'est pas retenue par le Groupe pour les instruments de capitaux propres.

Passifs financiers

■ Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.
- ▶ Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant

partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

- ▶ Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivé) sont évalués au coût amorti.

Provisionnement pour risque de crédit

■ **Champ d'application** Conformément à IFRS 9, le Groupe comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues (« Expected Credit Losses » ou « ECL ») sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IAS 17.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par capitaux propres non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments en juste valeur par contrepartie résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL.

• **Risque de crédit et étapes de provisionnement**

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une

contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du groupe Crédit du Maroc.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (Buckets) :

- **1^{ère} étape (Bucket 1)** : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- **2^{ème} étape (Bucket 2)** : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes attendues à maturité ;
- **3^{ème} étape (Bucket 3)** : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en bucket 3 ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en bucket 2, puis en bucket 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

- **Définition du défaut**

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

La définition de « défaut » est appliquée uniformément à tous les instruments financiers, à moins que des informations qui deviennent disponibles indiquent qu'une autre définition de « défaut » convient davantage à un instrument financier particulier.

Sur le périmètre « Grandes clientèles » : la contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après régularisation complète du retard constaté et des autres éléments déclencheurs du défaut (levée du défaut pour la société mère, levée d'une alerte ayant entraîné le défaut, etc.).

- **La notion de perte de crédit attendue « ECL »**

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

• **Gouvernance et mesure des ECL**

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Crédit du Maroc est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours en cohérence avec les règles prudentielles de BAM.

Crédit du Maroc s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (Point in Time) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives (Forward Looking), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (Through The Cycle) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (Downturn) pour la perte en cas de défaut.

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les paramètres IFRS 9 sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le Groupe et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé à minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du Forward Looking dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ; le Forward Looking Groupe ;
- au niveau du Crédit du Maroc au regard des spécificités locales ; le Forward Looking Local.

• **Dégradation significative du risque de crédit**

La dégradation du risque de crédit est appréciée depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit à classer les opérations par classe de risque (Buckets).

Afin d'apprécier la dégradation significative, nous prévoyons 2 niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un deuxième niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert.

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de Bucket 1 à Bucket 2 des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit du Maroc retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en Bucket 2.

Pour les titres, le groupe Crédit du Maroc utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en Bucket 1 et provisionnées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés «Investment Grade», en date d'arrêt, seront

classés en Bucket 1 et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;

- les titres notés «Non-Investment Grade» (NIG), en date d'arrêt, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en Bucket 2 (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (Bucket 3).

• **Restructurations pour cause de difficultés financières**

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement du titre en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance ;
- Un client en situation financière difficile.

Par « modification de contrat », sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- Il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- Les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'auraient pu

obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par « refinancement », sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (Bucket 3).

La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de « créance restructurée » est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de la Forbearance, l'exposition conserve ce statut de « restructurée » pendant une période minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes de la Forbearance (nouveaux incidents par exemple).

Ainsi, lors d'une restructuration d'une exposition qui était en défaut, l'ECL correspondant est pris à maturité (Bucket 2).

Instruments financiers dérivés

■ Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

À chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- En résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- En capitaux propres s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

Options retenues

Toutes les opérations de change à terme ont été valorisées en valeur de marché.

Ces opérations sont enregistrées dans le bilan à la date de l'engagement, même si la juste valeur à l'initiation est nulle pour la quasi-totalité des contrats (juste valeur nulle pour des contrats fermes initiés à des conditions de marché).

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le groupe Crédit du Maroc considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

■ Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

- **Niveau 1** : justes valeurs correspondant à des cours sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif.

- **Niveau 2** : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Sont présentés en niveau 2 les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs) et fondée sur des données de marché observables ;

- **Niveau 3** : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Norme

Une immobilisation corporelle est un bien par nature durable détenu par l'entreprise pour être utilisé par elle-même ou loué à des tiers.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût amorti

Le coût amorti correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur.

La fréquence de la réévaluation dépend des fluctuations de la juste valeur des immobilisations. Lorsque la juste valeur d'un actif réévalué diffère significativement de sa valeur comptable, une nouvelle réévaluation est nécessaire.

La juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'approche par composants

Chaque élément significatif d'une immobilisation corporelle doit être comptabilisé séparément comme un composant et amorti de façon systématique sur sa durée d'utilité propre, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques.

La valeur résiduelle

C'est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

La durée d'utilité

La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif. L'amortissement débute quand cet actif est disponible pour être utilisé. Par conséquent, l'amortissement cesse quand l'actif est sorti du bilan. La base amortissable correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

Options retenues

Le modèle retenu est celui du coût amorti. Les frais d'acquisition ont été inclus dans les valeurs d'entrée des immobilisations et rattachés au composant principal pour l'amortissement.

Au niveau de l'approche par composants, le groupe dispose d'un outil de gestion des immobilisations qui permet de distinguer pour chaque bien les valeurs réelles relatives à chaque composant sans utilisation d'une matrice de décomposition. Les durées d'amortissement retenues en IFRS sont résumées dans le tableau suivant :

Famille	Durée d'amortissement	
	Standard*	Fourchette**
Immeubles d'exploitation	50 ans	30 à 80 ans
Agencements, aménagements et installations	15 ans	5 à 20 ans
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	
Matériel informatique	5 ans	5 à 7 ans
Logiciels informatiques	5 ans	5 à 7 ans
Matériel roulant	4 ans	4 à 5 ans

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle.

* Les amortissements se feront sur la base des durées standards

** Ces durées peuvent être appliquées en fonction des caractéristiques spécifiques de certaines immobilisations

5. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Norme

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

- Le modèle de la juste valeur : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être appliqué à l'ensemble des immeubles de placement.
- Le modèle du coût amorti : dans ce cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

Options retenues

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis

les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue est le coût historique amorti. L'information de la juste valeur devrait être présentée en annexes.

À la date d'arrêté, le Groupe Crédit du Maroc ne dispose pas d'immeubles de placement.

6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Norme

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable (afin de la distinguer du goodwill) et sans substance physique.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

- Le modèle du coût : l'immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.
- Le modèle de la réévaluation : l'immobilisation incorporelle doit être comptabilisée pour son montant réévalué correspondant à sa juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur ultérieures. Ce traitement est applicable s'il existe un marché actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur la base de la dite durée. Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

Options retenues

Valorisation des logiciels développés en interne : l'activation des logiciels développés en interne n'a pas

été réalisée en FTA en raison de l'absence de données de gestion fiables permettant de connaître les coûts de développement engagés sur ces logiciels.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes : sont enregistrés en charges compte tenu de leur montant jugé insignifiant.

7. GOODWILL

Norme

Coût d'un regroupement d'entreprises :

L'acquéreur doit évaluer le coût d'un regroupement d'entreprises comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, majoré par l'ensemble des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises et minoré par les coûts administratifs généraux.

Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau du Goodwill.

Comptabilisation du Goodwill :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit l'évaluer à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Options retenues

Le Groupe Crédit du Maroc ne dispose pas de goodwill au titre d'acquisitions antérieures.

8. CONTRATS DE LOCATION

Norme

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il convient de distinguer entre :

Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ;

Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement. Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis/loué diminué/augmenté des commissions versées/ perçues et tous autres frais inhérents à l'opération. Le taux d'arrêté étant dans ce cas, le taux d'intérêt effectif (TIE). Celui-ci représente le taux d'actualisation qui permet de rendre égales à l'initiation la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie, et, la valeur d'entrée du bien.

Options retenues

Au niveau de la filiale Crédit du Maroc Leasing & Factoring, les contrats de crédit bail sont considérés comme des contrats de location-financement. Les durées de location sont systématiquement au moins égales à la durée de vie du bien, et les valeurs résiduelles sont de 1% pour le mobilier et de 10% en moyenne pour l'immobilier. La non levée d'option d'achat n'a jamais été constatée.

À la date de début du contrat, les loyers sont actualisés au taux d'intérêt effectif. Leur somme correspond au montant initial du financement.

9. PROVISIONS DU PASSIF

Norme

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain.

Une provision doit être comptabilisée lorsque :

- le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable (ce qui veut dire plus probable qu'improbable) qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

Options retenues

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions inscrites au passif et à leur :

- affectation aux natures de risques inhérents ;
- valorisation et comptabilisation selon les dispositions des normes IAS/IFRS.

10. PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC LES CLIENTS

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif.

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associée à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique Commissions, lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de

façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).

- a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.
- b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

11. AVANTAGES AU PERSONNEL

Norme

Principe général

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages.

Typologie des avantages au personnel

Les avantages au personnel sont classés en cinq catégories, selon la nature et les modalités de versement des prestations.

On distingue :

- les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes (si elles sont payables dans les douze mois suivant la fin de l'exercice) ainsi que les avantages non monétaires (comme l'assistance médicale, le logement, les voitures et les biens ou services gratuits ou subventionnés) dont bénéficient les membres du personnel en activité ;
- les autres avantages à long terme (payables plus de douze mois après la fin de l'exercice), notamment les congés sabbatiques, les indemnités pour invalidité de longue durée, les primes et les rémunérations différées telles les indemnités de

départ à la retraite, les primes d'ancienneté ou les médailles du travail ;

- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite, l'assurance-vie postérieure à l'emploi, et l'assistance médicale postérieure à l'emploi.

Avantages postérieurs à l'emploi : régimes à prestations définies

Écarts actuariels : des écarts actuariels pourront résulter d'augmentations ou de diminutions de la valeur actuelle d'une obligation au titre de prestations définies ou de la juste valeur des actifs du régime correspondant ;

Coût des services passés : le coût des services passés est généré lorsque l'entité adopte un régime à prestations définies ou change les prestations à payer en vertu d'un régime existant ;

Réductions et liquidations :

Une réduction intervient lorsqu'une entité :

- peut démontrer qu'elle s'est engagée à réduire de façon significative le nombre de personnes bénéficiant d'un régime ou ;
- change les termes d'un régime à prestations définies de sorte qu'une partie significative des services futurs des membres du personnel actuels ne leur donnera plus de droits à prestations ou ne leur donnera que des droits réduits. Une liquidation intervient lorsqu'une entité conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies ;

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Les hypothèses actuarielles sont les meilleures

estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Ces hypothèses comprennent :

- hypothèses démographiques ;
- le taux attendu de rendement des actifs du régime ;
- taux d'actualisation / taux d'inflation ;
- salaires, avantages du personnel et coûts médicaux.

Avantages à long terme

La norme IAS 19 permet l'utilisation d'une méthode simplifiée de comptabilisation des autres avantages à long terme. Cette méthode diffère sur les points suivants de celle imposée pour les avantages postérieurs à l'emploi :

- les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué ;
- l'ensemble du coût des services passés est comptabilisé immédiatement.

Indemnités de fin de contrat de travail

Une entité peut s'engager envers ses employés pour décaisser des cashs flows en leur faveur à la fin de leurs contrats de travail respectifs. Une entité est manifestement engagée à mettre fin à un contrat de travail si et seulement si elle a un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

Couverture des engagements

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- par la constitution d'une provision en interne ;
- par l'externalisation de son obligation de verser les prestations par la souscription d'un contrat d'assurance.

Options retenues

Les régimes d'avantages au personnel qui sont provisionnés par le Groupe Crédit du Maroc sont :

- Les Primes de Fin de Carrière : Primes versées en cas de départ en

retraite ou de décès d'un salarié qui présente au minimum 20 ans d'ancienneté.

- Les Indemnités de Départ Volontaire : Indemnités versées en cas de départ anticipé à la retraite d'un salarié d'au moins 55 ans (50 ans pour les femmes) avec un minimum de 21 ans d'ancienneté.
- Les Primes de Fidélité : Primes versées au salarié à la date anniversaire de leurs 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans d'ancienneté au sein du Crédit du Maroc.
- Les Congés Payés : Il s'agit des droits à congés payés cumulables et reportables jusqu'à 2 ans (avantage déjà provisionné dans les comptes sociaux).

La méthode de calcul utilisée par le Groupe Crédit du Maroc est la méthode des unités de crédit projetées avec une prise en compte « proratisée » du service rendu. Cette méthode consiste en une évaluation des droits à terme moyennant des hypothèses actuarielles et une répartition de ces droits sur la période d'activité au cours de laquelle le groupe bénéficie des services de ses employés.

Le Groupe Crédit du Maroc a opté pour la comptabilisation des variations des écarts actuariels relatives aux avantages postérieurs à l'emploi en capitaux propres selon la méthode du SORIE (Statement Of Recognised Income and Expenses), par contre pour les avantages à long

terme et les indemnités de fin de contrat de travail, ils continueront à être comptabilisés directement en résultat.

12. IMPÔT EXIGIBLE ET IMPÔT DIFFÉRÉ

Norme

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif ou passif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale :

- Il est probable que l'entreprise dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer une différence temporelle déductible ;
- lorsqu'il y aura suffisamment de différences temporelles imposables relevant de la même autorité et relatives à la même entité imposable et dont on attend à ce qu'elles s'inversent ;
- lorsqu'il est probable que l'entreprise dégage un bénéfice imposable suffisant relevant de la même administration fiscale et pour la même entité imposable au cours des exercices appropriés ;
- la gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés. Les normes IAS/IFRS interdisent l'actualisation des impôts différés.

Options retenues

Appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé :

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plans des sociétés concernées.

Impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés :

Comptabilisation obligatoire d'un impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés dès lors que ces différences temporaires devraient se résorber dans un avenir prévisible et que le recouvrement de l'actif d'impôt différé est probable.

Impôts différés initialement comptabilisés en capitaux propres :

Comptabilisation de l'impact des changements de taux d'impôt et/ou de modalités d'imposition en capitaux propres.





**ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS IFRS**



مصرف المغرب
CRÉDIT DU MAROC



BILAN CONSOLIDÉ IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2018

(En milliers de DH)

ACTIF CONSOLIDÉ	NOTES	31/12/2018	01/01/2018	31/12/2017
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		1 753 217	1 060 498	1 061 141
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.5	1 832 914	2 249 528	2 096 433
• Actifs financiers détenus à des fins de transactions	3.5	1 692 297	2 096 433	-
• Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.5	140 617	153 096	-
Instruments dérivés de couverture		-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.3	4 433 248	4 525 762	-
• Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	3.3	4 433 248	4 525 762	-
• Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		-	-	-
• Actifs financiers disponibles à la vente		-	-	4 691 145
Titres au coût amorti	3.2	32 821	49 050	-
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés, au coût amorti	3.2	4 529 007	3 074 432	3 129 347
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	3.2	41 012 955	39 120 858	39 334 824
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couvert en taux		-	-	-
Placements des activités d'assurance		-	-	-
Actifs d'impôt Exigible	3.8	84 814	146 649	146 649
Actifs d'impôt différé	3.8	278 766	293 717	216 520
Comptes de régularisation et autres actifs		498 046	273 047	273 047
Actifs non courants destinés à être cédés		-	61 080	61 080
Participations dans des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Immubles de placement		-	-	-
Immobilisations corporelles	3.6	1 247 315	1 342 997	1 342 997
Immobilisations incorporelles	3.6	193 454	160 728	160 728
Écart d'acquisition		-	-	-
TOTAL		55 896 558	52 358 346	52 513 909

(En milliers de DH)

PASSIF CONSOLIDÉ	NOTES	31/12/2018	01/01/2018	31/12/2017
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		3 453	8 436	8 436
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.9	14 722	19 282	19 282
• Passifs financiers détenus à des fins de transaction	3.9	14 722	19 282	-
• Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		-	-	-
Instruments dérivés de couverture		-	-	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés		2 894 313	1 372 314	1 372 314
Dettes envers la clientèle		41 376 789	40 590 600	40 590 600
Titres de créance émis		2 930 180	2 127 343	2 127 343
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		-	-	-
Passifs d'impôt exigibles	3.8	65 677	7 712	7 712
Passifs d'impôt différé	3.8	187 506	180 596	192 907
Comptes de régularisation et autres passifs		883 462	849 146	849 146
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	4 414	4 414
Provisions techniques des contrats d'assurance		-	-	-
Provisions	3.7	597 922	514 354	505 215
Subventions et fonds assimilés		-	-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		1 767 576	2 025 444	2 025 444
Capitaux propres		5 174 958	4 658 703	4 811 095
Capital et réserves liées		3 707 386	3 707 386	3 707 386
Réserves consolidées		842 890	919 541	652 418
• Part du groupe		800 263	872 511	-
• Part des minoritaires		42 626	47 031	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		30 700	31 776	38 870
• Part du groupe		30 700	31 776	-
• Part des minoritaires		-	-	-
Résultat net de l'exercice		593 982	-	365 391
• Part du groupe		589 170	-	-
• Part des minoritaires		4 811	-	-
Intérêts minoritaires		-	-	47 031
TOTAL		55 896 558	52 358 346	52 513 909

Pour la FTA (First Time Application), la différence entre les provisions IFRS 9 et IAS 39 est comptabilisée en capitaux propres sans impact sur le résultat au 01-01-2018. L'impact brut de l'application de la norme IFRS 9 sur les capitaux propres consolidés du groupe Crédit Du Maroc au premier janvier 2018 s'établit à -242 MMAD.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2018

(En milliers de DH)

COMPTE DE RÉSULTAT	NOTES	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts, rémunérations et produits assimilés	2.2	2 297 999	2 688 297
Intérêts, rémunérations et charges assimilés	2.2	508 208	971 039
Marge d'intérêt		1 789 791	1 717 259
Commissions (Produits)	2.3	443 484	400 740
Commissions (Charges)	2.3	42 757	34 115
Marge sur Commissions		400 728	366 625
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette		-	-
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2.5	191 480	133 758
• Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		184 524	-
• Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		6 956	-
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	2.6	106	-
• Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		106	-
• Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		-	-
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		-	43 137
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Produits nets des activités d'assurance		-	-
Produits des autres activités		8 922	12 617
Charges des autres activités		87 972	88 845
PRODUIT NET BANCAIRE		2 303 055	2 184 551
Charges générales d'exploitation		1 136 811	1 079 973
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		112 707	106 345
Résultat Brut d'Exploitation		1 053 538	998 233
Coût du risque	2.1	-301 330	-412 135
Résultat d'Exploitation		752 208	586 098
Quote-Part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence		-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.4	142 888	9 091
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-
Résultat avant Impôt		895 096	595 188
Impôts sur les résultats	3.8	301 114	234 449
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-	110
Résultat net		593 982	360 849
Intérêts minoritaires		4 811	-4 541
Résultat net Part du groupe		589 170	365 391
Résultat par action		54,15	33,58
Résultat dilué par action		54,15	33,58
Résultat de base par action des activités poursuivies		54,15	33,57
Résultat de base par action des activités abandonnées		-	0,01

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2018

(En milliers de DH)

FLUX DE TRÉSORERIE	31/12/2018	31/12/2017
Résultat avant impôts	895 096	595 188
Résultat net des activités abandonnées	-	110
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	112 707	106 345
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-384 029	72 727
+/- Dotations nettes aux provisions	82 624	148 391
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	142 601	13 419
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-5 032	-8 138
+/- Autres mouvements	39 490	-142 788
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-11 639	189 955
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-115 002	-780 982
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-722 960	-582 915
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	519 027	258 255
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-106 391	68 524
+/- Flux liés aux activités destinées à être cédées	56 666	-8 962
- Impôts versés	-278 623	-239 174
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-647 284	-1 285 254
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle	236 173	-500 000
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-	-
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-192 352	-99 401
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-192 352	-99 401
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-76 168	-108 812
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	550 000	-305 000
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	473 832	-413 812
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	600	-2 064
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	518 252	-1 015 278
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 056 697	2 071 975
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1 052 705	2 065 795
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	3 991	6 180
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 574 949	1 056 697
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1 751 446	1 052 705
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-176 497	3 991
Variation de la trésorerie nette	518 252	-1 015 278

RÉSULTAT NET, GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2018

(En milliers de DH)

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	31/12/2018
Résultat net	593 982
Éléments recyclables en résultat net :	1 081
Écarts de conversion	600
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	763
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables	-
Impôts liés	282
Éléments non recyclables en résultat net :	-595
Réévaluation des immobilisations	-
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	-944
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	-
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables	-
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables	-
Impôts liés	-349
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	486

	31/12/2017
Résultat net	360 849
Écarts de conversion	-2 064
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-35 710
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-
Réévaluation des immobilisations	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	3 597
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	-
Impôts	-11 898
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-22 279

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	338 570
Dont part du Groupe	343 112
Dont par des intérêts minoritaires	-4 541

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	594 468
Dont part du Groupe (ou des propriétaires de la société mère)	589 656
Dont part des intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)	4 811

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2018

(En milliers de DH)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2016	1 088 121	2 619 265	-	763 295	59 085	-	4 529 765	51 572	4 581 337
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-108 812	-	-	-108 812	-	-108 812
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	365 391	-	-	365 391	-4 541	360 849
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)	-	-	-	-	-22 481	-	-22 481	-	-22 481
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies (F)	-	-	-	-	2 266	-	2 266	-	2 266
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (G)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes latents ou différés (D)-(E)+(F)+(G)	-	-	-	-	-20 215	-	-20 215	-	-20 215
Autres	-	-	-	-2 064	-	-	-2 064	-	-2 064
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2017	1 088 121	2 619 265	-	1 017 809	38 870	-	4 764 065	47 030	4 811 095
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat	-	-	-	7 094	-7 094	-	-	-	-
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers et engagements hors bilan)	-	-	-	-152 392	-	-	-152 392	-	-152 392
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres d'ouverture au 01 Janvier 2018	1 088 121	2 619 265	-	872 511	31 776	-	4 611 673	47 030	4 658 703
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-76 168	-	-	-76 168	-	-76 168
Autres	-	-	-	4 404	-	-	4 404	-	4 404
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	589 170	-	-	589 170	4 811	593 982
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)	-	-	-	-	-481	-	-481	-	-481
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies (F)	-	-	-	-	-595	-	-595	-	-595
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (G)	-	-	-	600	-	-	600	-	600
Gains ou pertes latents ou différés (D)-(E)+(F)+(G)	-	-	-	-	-1 075	-	-1 075	-	-1 075
Autres	-	-	-	-1 083	-	-	-1 083	-4 404	-5 487
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2018	1 088 121	2 619 265	-	1 389 434	30 700	-	5 127 520	47 438	5 174 958

(A) Comité d'Audit. (R) Comité des Risques. (C) Comité de Nomination et de Rémunération. (I) Membre indépendant.

(2) Président du Comité de Nomination et de Rémunération. (3) Président du Comité des Risques. Président du Comité d'Audit.

NOTES ET ANNEXES IFRS

ممنوع التدخين
Défense de fumer

مصرف المغرب CRÉDIT DU MAROC

 مصرف المغرب
CRÉDIT DU MAROC

 مصرف المغرب
CRÉDIT DU MAROC

 CAMPAIGN
DE CRÉDIT



PRINCIPES ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

PRÉAMBULE

Le Groupe Crédit du Maroc est consolidé en normes IAS/ IFRS depuis 2004, en tant que filiale, dans les comptes du Crédit Agricole S.A.

En 2008, Crédit du Maroc a procédé à une convergence des paramètres et des options de consolidation entre les comptes consolidés en normes IAS/IFRS publiés au 31 décembre 2008 en application des dispositions réglementaires de Bank Al Maghrib (BAM) et les comptes adressés au Crédit Agricole SA pour les besoins de sa consolidation.

Crédit du Maroc a ainsi procédé à l'alignement des paramètres et options retenus pour le traitement des comptes adressés au groupe Crédit Agricole SA avec ceux adoptés au moment de l'application du référentiel IFRS, conformément aux dispositions réglementaires de BAM.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit du Maroc et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles Crédit du Maroc dispose d'un pouvoir de contrôle.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

LES NOTIONS DE CONTRÔLE

Conformément aux normes internationales, la définition de contrôle, selon IFRS 10 comporte les trois éléments suivants :

- le pouvoir détenu sur l'entité émettrice ;
- l'exposition ou le droit à des rendements variables, en raison des liens avec l'entité émettrice ;
- la capacité de Crédit du Maroc d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Crédit du Maroc contrôle une entité émettrice si et seulement si ces trois éléments sont réunis.

L'IFRS 11 porte sur le classement d'un partenariat sur lequel deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Selon IFRS 11, il existe deux types de partenariat : les entreprises communes et les coentreprises. Ces deux types de partenariats se distinguent par les droits et obligations des parties à l'entreprise.

- **Entreprise commune** : les coparticipants ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs. Chaque coparticipant comptabilise ses actifs, ses passifs, ses produits et ses charges y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, produits et charges, relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune.
- **Coentreprise** : les coentrepreneurs ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

LES MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et 11. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par Crédit du Maroc sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

l'intégration globale, applicable selon les conditions citées par la norme IFRS 10 ;

la mise en équivalence, pour les coentreprises ayant des droits sur l'actif net, tel que cité par la norme IFRS 11 ;

- la quote-part des actifs, passifs, charges et produits, pour les entreprises communes ayant des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs, selon la norme IFRS 11.

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne, sont constatées.

Regroupements d'entreprises – écarts d'acquisition (IFRS 3)

Le Groupe Crédit du Maroc n'a pas effectué de regroupement courant 2018.

Périmètre de consolidation du Groupe Crédit du Maroc au 31 décembre 2018

Sociétés Consolidées	Capital social (KDH)	Capital social (KUSD)	%		Méthode de consolidation (*)
			de contrôle	d'intérêts	
Crédit du Maroc	1 088 121		100,00	100,00	E.C
Crédit du Maroc Capital	10 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Leasing & Factoring	124 000		66,66	66,66	I.G
Crédit du Maroc Patrimoine	1 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Assurances	200		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Offshore		1 655	100,00	100,00	I.G
S.I.F.I.M	168 321		100,00	100,00	I.G

* E.C : Établissement consolidant - I.G : Intégration globale

EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIE DE COUVERTURE

LA GOUVERNANCE

Depuis le 24 septembre 1999, Crédit du Maroc a opté pour une structure de gouvernance duale reposant sur un Directoire et un Conseil de Surveillance, dissociant ainsi les pouvoirs de gestion et de contrôle. Le Directoire dirige et gère la Banque sous le contrôle du Conseil de Surveillance dans les limites du cadre fixé par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12 (la « Loi 17-95 »), la loi 103-12 relative aux établissements de crédits et organismes assimilées (la « Loi Bancaire ») et les statuts de la Banque. Cette organisation répond au souhait d'équilibre des pouvoirs entre les fonctions de direction et de contrôle.

1. Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion de la Banque par le Directoire et s'appuie sur trois Comités spécialisés : le Comité des Risques, le Comité d'Audit et le Comité de Nomination et de Rémunération.

Le Conseil de Surveillance s'exprime collégalement à l'extérieur de la Banque par des communiqués de presse destinés à l'information du marché.

1.1. Dispositions générales

Le fonctionnement du Conseil de Surveillance est régi par son règlement intérieur. Il en est de même pour les Comités spécialisés du Conseil de Surveillance.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance a fait l'objet d'une mise à jour en 2018.

1.2. Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé de neuf membres.

Prénom et nom	Fonction	Première élection	Dernier renouvellement	Echéance du mandat en cours	Membre d'un Comité
Saïda Lamrani Karim	Président du Conseil	11/1999	04/2014	Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	
Michel Mathieu	Vice-Président du Conseil	11/2015	-	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	
Naziha Belkeziz ⁽¹⁾	Membre du Conseil	11/2015	-	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	A
Philippe Carayol	Membre du Conseil	03/2016	-	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	
François-Edouard Drion ⁽²⁾	Membre du Conseil	10/2017	-	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	A et C
Ismail Fassi-Fihri	Membre du Conseil	11/1999	04/2014	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	R et C
Gérard Ouvrier-Buffer ⁽³⁾	Membre du Conseil	09/2011	04/2014	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	A et R
Marc Pouzet	Membre du Conseil	05/2004	04/2014	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	C
Crédit Agricole S.A représenté par Monsieur Stanislas Ribes	Membre du Conseil	12/2005	04/2014	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	R

[A] Comité d'Audit. [R] Comité des Risques. [C] Comité de Nomination et de Rémunération. (1) Membre indépendant. (2) Président du Comité de Nomination et de Rémunération. (3) Président du Comité des Risques. Président du Comité d'Audit.

1.3. Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le fonctionnement du Conseil de Surveillance est régi par les dispositions légales et statutaires ainsi que par son règlement intérieur. Il en est de même pour les Comités spécialisés.

a) Rôles et pouvoirs du Conseil de Surveillance en application des dispositions légales et statutaires

Le Conseil de Surveillance nomme les membres du Directoire dont il fixe les principes et les critères de rémunération, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant leur rémunération totale. Il peut les révoquer à tout moment.

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Banque par le Directoire, dans les conditions prévues par la Loi 17-95. A ce titre, une fois par trimestre au moins, le Directoire lui présente un rapport sur la marche des affaires sociales et après la clôture de chaque exercice et dans le délai de trois mois, le Directoire présente au Conseil de Surveillance, aux fins de vérification et de contrôle, les documents prévus par la Loi 17-95.

À toute époque de l'année, le Conseil de Surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

b) Rôles et pouvoirs du Conseil de Surveillance en application du règlement intérieur

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance décrit, d'une part, les modalités d'organisation, le mode de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du Conseil de Surveillance et, d'autre part les règles de déontologie qui s'imposent à ses membres. Il a un caractère purement interne et n'est opposable ni à la Banque, ni aux actionnaires, ni aux tiers. Les règles instituées par le règlement intérieur le sont sans préjudice de celles contenues dans les statuts de la Banque ou imposées par les lois et règlements en vigueur, lesquelles prévalent.

Ainsi, le Conseil de Surveillance :

- définit les orientations stratégiques de la Banque et de ses filiales ainsi que le degré d'aversion aux risques ; il veille à leur mise en œuvre par le Directoire. A cet effet, le Conseil de Surveillance approuve la stratégie de la Banque et de ses filiales, les politiques à moyen et long terme, la politique globale de gestion des risques et le budget annuel ;
 - veille à la mise en place d'un dispositif de pilotage, intégré et harmonisé au sein du groupe Crédit du Maroc, assurant une surveillance des activités et des risques des filiales ;
 - donne son accord préalable à toute opération stratégique significative se situant hors des orientations approuvées et à toute opération relative à la prise ou la cession de participations dans toutes sociétés créées ou à créer ou l'acquisition ou la cession de tout bien immeuble, dépassant un plafond qu'il fixe au Directoire ;
 - nomme le Président du Conseil de Surveillance et, le cas échéant, le Vice-Président du Conseil de Surveillance ainsi que les membres du Directoire et fixe leur rémunération. Conformément aux dispositions statutaires de la Banque, il peut également les révoquer. Il désigne le Président du Directoire et éventuellement le ou les Directeur(s) général(x) ;
 - veille à la mise en place d'une procédure formalisée précisant les critères d'indépendance d'un membre du Conseil de Surveillance et à sa mise à jour régulière ;
 - procède à l'examen du dispositif de gouvernance, lequel comprend notamment une organisation claire assurant un partage des responsabilités bien défini, transparent et cohérent, des procédures efficaces de détection, de gestion, de suivi et de déclaration des risques auxquels la Banque est ou pourrait être exposée ; il évalue périodiquement l'efficacité du dispositif de gouvernance et s'assure des mesures correctives pour remédier aux éventuelles
- défaillances ont été prises et mises en œuvre de manière effective ;
 - exerce une surveillance efficace de la gestion par le Directoire des activités de la Banque en s'appuyant sur les travaux des fonctions d'audit interne, de conformité, de contrôle permanent et de gestion et contrôle des risques ;
 - s'assure du respect des obligations qui lui incombent en matière de contrôle interne et procède, au moins une fois par an, à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne ;
 - vérifie et contrôle les comptes sociaux et consolidés trimestriels, semestriels et annuels arrêtés par le Directoire ;
 - présente à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle un rapport contenant ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice ;
 - approuve et examine régulièrement les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques auxquels la Banque est ou pourrait être exposée, y compris les risques engendrés par l'environnement économique. En particulier, le Conseil de Surveillance approuve les limites globales de risque et met en place un processus spécifique organisant son information et, le cas échéant, sa saisine en cas de dépassement ;
 - est informé régulièrement des dispositifs de maîtrise des risques visant au respect des dispositions légales et réglementaires en ce compris les risques de non-conformité, des règles déontologiques ainsi que des pratiques de sécurité ;
 - approuve le plan de continuité de l'activité établi par le Directoire ainsi que les éléments nécessaires audit plan communiqués aux entités opérationnelles et administratives et à la fonction de gestion et contrôle des risques ;
 - prend connaissance des travaux réalisés par le Responsable de l'Audit Interne de la Banque ;

- veille à la mise en place d'un système efficace de communication au sein de la Banque sur la stratégie en matière de risques et de niveau d'exposition ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés, à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes ;
- s'assure que la Banque entretient des relations régulières avec les autorités de supervision ;
- répartit les jetons de présence alloués par l'Assemblée Générale ;
- veille à l'élaboration, la mise en œuvre et la surveillance d'une politique de rémunération visant à prévenir les conflits d'intérêts et à promouvoir une gestion efficace des risques, notamment pour les membres du Conseil de Surveillance, les principaux dirigeants et les catégories de personnel dont les activités ont une incidence sur le profil de risque de la Banque ;
- revoit régulièrement les résultats du système de rémunération appliqué.

1.4. Les Comités du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a créé, en son sein, trois Comités spécialisés dont il a fixé la composition et les attributions : le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le Comité de Nomination et de Rémunération.

Le Conseil de Surveillance peut décider la création de comités permanents et/ou temporaires chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président voudrait soumettre, pour avis, à leur examen destinés à faciliter le bon fonctionnement du Conseil de Surveillance et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions. Il n'existe, à la date du présent Rapport du Conseil, aucun comité de ce type autre que ceux sus-cités.

1.4.1. Comité des risques

Composition

Le Comité des Risques est composé de trois membres au moins désignés

en son sein par le Conseil de Surveillance dont au moins le tiers au moins de membres indépendants.

Fonctionnement

Le Comité des Risques se réunit, sur convocation de son Président, au moins une fois par trimestre et avant chaque présentation en Conseil de Surveillance.

1.4.2. Comité d'Audit

Composition

Le Comité d'Audit est composé de trois membres au moins désignés en son sein par le Conseil de Surveillance dont au moins le tiers de membres indépendants.

Fonctionnement du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit se réunit, sur convocation de son Président, au moins une fois par trimestre, à l'occasion de chaque arrêté des comptes trimestriel, et avant chaque présentation en Conseil de Surveillance.

1.4.3. Comité de Nomination et de Rémunération

Composition

Le Comité de Nomination et de Rémunération est composé de trois membres au moins désignés en son sein par le Conseil de Surveillance.

Fonctionnement du Comité de Nomination et de Rémunération

Le Comité de Nomination et de Rémunération se réunit sur convocation de son Président.

Le Comité de Nomination et de Rémunération peut être consulté à tout moment par son Président ou par le Président du Conseil de Surveillance.

2. Le Directoire

2.1. Dispositions générales

Le Conseil de Surveillance désigne le Président du Directoire, ainsi que sur proposition de ce dernier, les autres membres du Directoire pour une durée de quatre années. Les nominations sont soumises, en application de la Loi Bancaire, à Bank Al-Maghrib pour approbation.

Le Directoire présente, une fois par trimestre au moins, au Conseil

de Surveillance, un rapport qui retrace les principaux actes ou faits intervenus dans la gestion de la Banque.

Enfin, conformément aux dispositions de la Loi 17-95, le Directoire arrête, chaque année, les comptes de la Banque et établit un rapport de gestion qui est soumis au Conseil de Surveillance et à l'Assemblée générale.

2.2. Composition du Directoire

Le Directoire est composé de trois membres.

Nom	Fonction	Première élection	Dernier renouvellement	Echéance du mandat en cours
Baldoméro Valverde	Président du Directoire	22/01/2013	22/04/2015	Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018
Agnès Coulombe	Membre du Directoire en charge du Pôle Fonctionnement	18/01/2016	-	Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
Mohamed Kettani Hassani	Membre du Directoire en charge du Pôle Développement	01/06/2016	-	Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

2.3. Fonctionnement du Directoire

Le fonctionnement du Directoire est régi par les dispositions légales et statutaires ainsi que par son règlement intérieur.

a) Rôles et pouvoirs du Directoire en application des dispositions légales et statutaires

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre en toutes circonstances, au nom de la Banque, toutes décisions concourant à la réalisation de son objet social et pour faire ou autoriser tous actes de gestion et de disposition, et ce, sous réserve des pouvoirs attribués par la Loi 17-95 et les statuts au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'Actionnaires.

b) Rôles et pouvoirs du Directoire en application du règlement intérieur

Le règlement intérieur du Directoire décrit les modalités d'organisation et le mode de fonctionnement. Il a un caractère purement interne et n'est opposable ni à la Banque, ni aux actionnaires, ni aux tiers. Les

rgles institu es par le r glement int rieur le sont sans pr judice de celles contenues dans les statuts de la Banque ou impos es par les lois et r glement en vigueur, lesquelles pr valent.

2.4.1. Comité de Direction générale

Le Directoire a mis en place le Comité de Direction générale composé de dix membres et ce compris les membres du Directoire. Le Comité de Direction Générale se réunit de manière hebdomadaire.

Les dix membres du Comité de Direction générale sont :

Prénom et nom	Fonction	Date de nomination
Baldoméro Valverde	Président du Directoire	2013
Agnès Coulombe	Membre du Directoire en charge du Pôle Fonctionnement	2016
Mohamed Kettani Hassani	Membre du Directoire en charge du Pôle Développement	2016
Wafae Bennani	Directeur général adjoint Technologies et Services Clients	2011
Marc Bouchez	Directeur général adjoint Risques et Contrôles Permanents Groupe	2014
Moncef El Harim	Directeur général adjoint Ressources Humaines et Immobilier Groupe	2014
Gérard Biessy-Bonnet	Directeur général adjoint Réseau	2016
Patrice Boccaccini	• Directeur général adjoint Corporate Banking et Marketing • Directeur général adjoint Finances Groupe	2014 à juillet 2017
Karim Diouri	• Directeur général adjoint Finances Groupe • Directeur général adjoint Marketing, Marchés et Digital	2015 à juillet 2017
Didier Falconet	Directeur général adjoint Crédits et Recouvrement	2018

Ses membres, chacun dans son domaine de compétence, assistent le Directoire et assurent la coordination entre les différents pôles de gestion de la Banque en termes de stratégie, de politique de développement et de supervision du fonctionnement de la Banque. Cette collégialité constitue un principe clé de bonne gouvernance.

2.4.2. Comités spécifiques

2.4.2.1. Le Comité des crédits

Le Comité des crédits décide des propositions de financement entrant dans le champ de la délégation du Comité des crédits.

2.4.2.2. Le Comité des financements participatifs

Le Comité des financements participatifs présente, pour décision, les dossiers de financements participatifs pour la clientèle de la filiale participative de la Banque.

2.4.2.3. Le Comité de gestion des dépôts d'investissement

Le Comité de gestion des dépôts d'investissement décide des (i) taux de partage des profits à appliquer aux différentes catégories de dépôts d'investissement sur la base des simulations opérées par le système informatique pour les périodes futures et (ii) fourchettes de provisions (PER et IRR) à constituer ou des reprises à effectuer par la Banque dans le cadre de la gestion des dépôts d'investissement pour les périodes futures.

2.4.2.4. Le Comité développement

Le Comité développement est un comité de partage d'orientation, de mobilisation et de décision sur les sujets liés au développement et la communication commerciale pour l'ensemble des marchés.

2.4.2.5. Le Comité efficacité du fonctionnement

Le Comité efficacité du fonctionnement a pour mission d'améliorer le fonctionnement de la Banque dans le sens d'un meilleur service à la clientèle, de la maîtrise des risques opérationnels et des charges.

2.4.2.6. Le Comité tarification

Le Comité tarification a pour rôle la définition de la tarification de la Banque en matière de produits et services et de taux.

2.4.2.7. Le Comité affaires

Le Comité affaires a pour mission de définir une stratégie pour les clients et les prospects sélectionnés par les lignes de clientèle et/ou les métiers à l'occasion de chaque réunion du Comité.

2.4.2.8. Le Comité des flux

Le Comité des flux recense, analyse et mesure les flux des différents canaux de captation, établit des diagnostics et fait des propositions pour optimiser l'utilisation de ces canaux.

2.4.2.9. Le Comité systèmes d'information

Le Comité systèmes d'information a pour mission l'examen du suivi de production et la revue des projets stratégiques.

2.4.2.10. Le Comité immobilier

Le Comité immobilier examine toutes les décisions relatives aux projets immobiliers de la Banque.

2.4.2.11. Le Comité qualité

Le Comité qualité a pour mission le pilotage des actions d'amélioration continue de la qualité des services bancaires.

2.4.2.12. Le Comité RSE

Le Comité RSE a pour mission la validation du portefeuille des actions éligibles RSE et FRéD et le suivi des évaluations des différents plans d'actions inscrits dans la démarche RSE et FRéD et des actions menées par la Fondation Crédit du Maroc

2.4.2.13. Le Comité transformation digitale

Le Comité transformation digitale a pour rôle le partage d'information, la mobilisation et la prise de décisions sur les sujets liés à la transformation digitale de la Banque.

2.4.2.14. Le Comité d'anticipation et de suivi des risques

Le Comité d'anticipation et de suivi des risques a pour mission l'anticipation, le suivi et l'évaluation des engagements sensibles de la Banque.

2.4.2.15. Le Comité de déclassement

Le Comité de déclassement a pour mission de valider les propositions de déclassement, de décider du passage au contentieux des dossiers de crédits en anomalie et de valider les statuts de souffrance et les provisions à constituer.

2.4.2.16. Le Comité de pilotage des risques

Le Comité de pilotage des risques a pour mission le suivi de l'évolution des indicateurs de risques, le suivi des actions correctives décidées et l'examen des résultats des contrôles et des analyses en matière de surveillance des risques.

Accueil Clientèle استقبال الزبناء



2.4.2.17. Le Comité juridique

Le Comité juridique passe en revue les dossiers sélectionnés en fonction des critères de montants et/ou de dossiers à risques et prend des décisions concernant le provisionnement desdits dossiers.

2.4.2.18. Le Comité contentieux

Le Comité contentieux a pour mission de procéder au suivi global du portefeuille dans le temps et de décider d'orientations en matière de recouvrement contentieux.

2.4.2.19. Le Comité de contrôle interne

Le Comité de contrôle interne assure le suivi des dispositifs de contrôle interne et la coordination des fonctions de contrôle (risques, conformité, contrôle périodique).

2.4.2.20. Le Comité de management de la conformité

Le Comité de management de la conformité a pour mission le suivi de la mise en œuvre du programme de contrôle de la conformité et son fonctionnement dans tous les domaines, y compris la Sécurité Financière et les sanctions internationales, la protection de la clientèle et le respect du code de déontologie, ainsi que la prévention de la fraude. Il valide également la déclinaison des directives du Groupe Crédit Agricole S.A. relatives à la conformité et assure le suivi des évolutions réglementaires et la mise en œuvre des dispositions légales et réglementaires.

2.4.2.21. Le Comité NAP (nouvelles activités nouveaux produits)

Le Comité NAP a pour mission de s'assurer que les risques liés (i) au lancement des nouvelles activités et des nouveaux produits ou (ii) à la transformation significative de produits existants ou de process sont bien maîtrisés avant d'autoriser leur mise en marché.

2.4.2.22. Le Comité fraudes

Le Comité fraudes a pour mission le pilotage et l'animation du dispositif de prévention de la fraude et corruption et traite les affaires de fraude externe.

2.4.2.23. Le Comité ressources humaines restreint

Le Comité RH restreint a pour mission le traitement des affaires de fraude interne ou mixte impliquant un collaborateur de la Banque et le traitement des manquements caractérisés au règlement intérieur de la Banque et aux règles éthiques édictées dans la charte et le code éthiques de la Banque.

2.4.2.24. Le Comité sécurité

Le Comité sécurité a pour mission le traitement des sujets relatifs à l'organisation, la gouvernance, les politiques de sécurité de l'information et les plans d'actions de la banque dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information, de sécurité des personnes et des biens ou dans le volet du plan de continuité des activités (PCA).

2.4.2.25. Le Comité ressources humaines

Le Comité ressources humaines examine les mouvements et nominations des cadres supérieurs, les politiques des Ressources Humaines de la Banque et identifie les collaborateurs à fort potentiel (plan d'accompagnement, formation, mobilité).

2.4.2.26. Le Comité ALM

Le Comité ALM organise et supervise la fonction actif-passif de la Banque et a pour mission la gestion du risque de liquidité, la gestion du risque de change globale et les orientations de la politique globale de gestion financière : orientations commerciales, la croissance du bilan, etc.

2.4.2.27. Le Comité financier

Le Comité financier examine tous les sujets d'intérêt financier pour la Banque.

2.4.2.28. Le Comité de décision KYC

Le Comité de décision KYC a pour attribution de décider, à la suite de l'analyse menée, de rompre ou de maintenir une relation d'affaires en l'absence de certaines données d'identification ou de documents justificatifs.

2.4.3. Cercles managériaux

Dans le cadre de l'amélioration du rôle et l'implication plus forte du management dans l'accroissement quotidien des performances du Crédit du Maroc, le Directoire a instauré, en 2016, les cercles managériaux suivants : le Carrefour Coordination Mensuel, le Cercle 1 et le Cercle 2.

Ces cercles managériaux ont pour but commun :

- de décliner la stratégie par les différents niveaux de la ligne managériale ;
- de créer un esprit de corps entre managers ;
- de s'informer de la stratégie, sa déclinaison, l'avancement du projet CAP 2020 et des grands projets ainsi que des résultats commerciaux et financiers de la Banque ;
- de développer les compétences professionnelles et le savoir-faire par l'échange d'expériences ;
- de relayer les différentes décisions du Directoire, du Comité de Direction générale et/ou les sujets d'actualité ;
- d'améliorer la communication et les relations entre les services et hiérarchies ;
- de faire remonter toutes informations susceptibles d'avoir un impact sur le fonctionnement de la Banque ;
- de s'assurer que les décisions actées sont valablement appliquées et exécutées ;
- d'accroître l'adhésion des collaborateurs de la Banque et leur degré d'engagement.

ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

Le Contrôle Permanent des Risques Groupe

Crédit du Maroc, en s'appuyant sur l'expérience de son Groupe d'appartenance, a adopté une gestion centrale de ses risques. Elle est placée sous l'autorité de la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe (DRCPG), dont la mission générale est de « donner au Management de la banque l'assurance

que toutes ses activités sont exercées dans des conditions de sécurité acceptable».

Totalement indépendante des métiers, elle rapporte directement au Président du Directoire et au Conseil de surveillance, via le Comité des Risques.

La DRCPG définit les contrôles liés aux procédures de second niveau, organise les contrôles hiérarchiques ou fonctionnels et les consolide pour obtenir une vision globalisée de la qualité d'exécution de toutes les activités de la banque.

Les risques couverts sont regroupés dans les familles suivantes :

- **Risque de contrepartie** : il correspond au risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés,

- **Risques financiers** :

1. Risque de marché : les risques de marché ou risques de variation de prix, représentant les pertes potentielles suite à des mouvements adverses de cours, de prix ou de niveau de taux.

2. Risque de liquidité ou de taux : risque lié à la liquidité de la banque et à l'évolution des taux,

3. Risque de contrepartie sur opérations de marché : risque de crédit lié aux opérations de marché.

- **Risque opérationnel**: Risque lié à l'exécution des opérations. Il comprend les risques informatiques, juridiques, fiscaux, réglementaires et commerciaux.

Le Contrôle Permanent qui couvre l'ensemble des risques définis par les accords de Bâle 2, est organisé autour de la Direction des Contrôles Permanents (DCP).

L'Audit et l'Inspection

La Direction de l'Audit et de l'Inspection assure la fonction d'audit interne en réalisant des missions de contrôle périodique sur pièce et sur place dans les différentes unités et directions constituant la Banque. Elle est chargée d'évaluer la maîtrise globale des différents risques et de faire des propositions d'actions correctives. Elle exerce ses travaux en

toute indépendance et rapporte à ce titre directement au Comité d'Audit.

EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIE DE COUVERTURE

Risque de crédit

Politique générale

La politique de crédit du Crédit du Maroc s'inscrit dans le cadre de principes généraux et dans le respect des normes édictées par le régulateur et par le groupe d'appartenance Crédit Agricole SA.

Elle couvre les aspects relatifs à la déontologie, l'indépendance, la responsabilité, la collégialité des décisions, la maîtrise et le suivi des risques, la rémunération des opérations, etc.

Elle est revue chaque année, dans le cadre de la stratégie risques qui examine toutes les activités de la banque et les risques qu'elles induisent et fixe des limites opérationnelles en termes de segment de clientèle, de secteurs d'activité, de concentration, etc.

Cette stratégie est présentée par le Directoire au Conseil de surveillance qui la valide.

Dispositif de décision et de gestion des risques

Étude et décision

Le processus de décision découle des pouvoirs détenus par le Président du Directoire et des subdélégations qu'il a distribué aux acteurs, selon un mode intuitu-personae, décliné en fonction des marchés. Au-delà des limites subdéléguées, les décisions sont prises par le Comité des crédits dont les décisions sont collégiales.

Le processus de décision est géré par un applicatif informatique centralisé et intégré qui détermine en fonction de normes et de critères paramétrés, les niveaux de délégation requis. Les décisions en faveur des clients professionnels et entreprises nécessitent un double regard de la ligne commerciale et des risques.

Les filiales ont recours à un avis des lignes spécialisées du Crédit du Maroc qui conditionne l'octroi.

Les demandes de crédit formulées par les lignes commerciales sont formalisées et documentées en application des règles du régulateur et des normes de la banque.

Mise en place - Garanties

La mise en place des crédits est opérée après vérification du respect des conditions d'octroi.

La gestion des dossiers de garanties est centralisée.

Surveillance des risques et déclassement des créances

Elle est à la charge d'une structure dédiée et indépendante, appuyée par des correspondants dans les différents marchés et dans les régions.

Cette structure qui dispose d'un accès à tous les systèmes d'information de la banque a pour mission de surveiller la qualité des engagements, d'appréhender dans une optique préventive les dégradations des risques (impayés, gel des comptes, etc.) et d'en assurer un suivi.

Elle organise sur la base d'indicateurs internes un suivi rapproché des créances sensibles qui est opéré par un Comité mensuel dédié.

Elle identifie les créances qui relèvent du déclassement en « souffrance », selon les critères édictés par le régulateur en la matière et les provisionne en conséquence. Ces décisions sont validées par un Comité dédié pour assurer une parfaite couverture des risques et conformité aux normes réglementaires.

Recouvrement

Pour le marché Retail et PRO/TPE, le réseau réalise le recouvrement du premier impayé sur les clients segmentés risque faible et sur les débits jusqu'à 30 jours de retards. Les structures centrales de recouvrement prennent en charge le recouvrement dès le premier impayé sur les clients segmentés risque moyen et élevé ainsi que le débit dès 30 jours de retard.

Pour le marché PME/PMI et Grandes Entreprises, il est assurée par les chargés d'affaires avec, selon les cas et sur décision de comité dédié ou à la demande de la ligne commerciale, l'appui d'une structure centrale dédiée

au Recouvrement et Restructuration de créances.

Si le dossier passe en « Compromis » il est pris en charge par la Direction du Recouvrement qui poursuit le recouvrement et opère en parallèle les poursuites judiciaires.

Tout le processus de décision et de surveillance des risques est traçable et auditable.

Notation interne

Crédit du Maroc dispose d'un système de notation. Il couvre toutes les créances entreprises (PME/PMI, Grandes entreprises et entreprises des secteurs de la promotion immobilière et de l'hôtellerie), sauf les banques et les institutions financières qui disposent d'une notation spécifique en relation avec le groupe d'appartenance et qui font l'objet de notation par la maison mère Crédit Agricole SA.

Le système de notation du Crédit du Maroc est conforme aux préconisations de Bâle 2. Il est uniforme sur l'ensemble du périmètre du groupe Crédit Agricole.

Le système repose sur une **appréciation quantitative et qualitative**. Il fait intervenir les différents acteurs du processus de décision : les chargés d'affaires, les risques et les décisionnaires.

Le système de notation du Crédit du Maroc est backtesté annuellement.

Pour la Banque de Réseau, tous les crédits à la consommation sont soumis à un score d'octroi soit propre au Crédit du Maroc, ou soit celui du partenaire Wafasalaf et ce, en fonction de critères bien définis.

Grille de notation Corporate

Elle comporte 13 échelons de A à E, avec des échelons intermédiaires, pour les contreparties saines et 2 échelons F et Z, pour les contreparties en défaut, dont le dernier pour les contreparties en recouvrement juridique.

Ces échelons sont compatibles avec les échelles de notation des principales sociétés de rating internationales : Standard&Poor et Moody's.

Délégation

La notation est un élément essentiel du processus de décision. Elle conditionne le niveau de délégation.

Risques sensibles : Les contreparties présentant des signes de fragilités sont suivies dans le cadre du comité mensuel d'anticipation et de suivi des Risques Sensibles sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs.

Risque de marché

Les activités de marché sont encadrées par des limites globales et opérationnelles définies dans le cadre de la stratégie risques de la banque.

Le format de limites, qu'elles soient globales ou opérationnelles, sont de trois natures : quantitative (VaR, Stress, sensibilités détaillées), qualitatif (produits autorisés, devises autorisées, maturité max...) et des seuils de perte. Les sets de limites concernent les activités de la direction marchés des capitaux dont le rôle est d'assurer des opérations d'intermédiation avec la clientèle (Activités FX, obligataires, prêts/emprunts, Repos) ainsi que les activités de marché de la trésorerie de la banque.

Organisation de la filière

Les activités de marchés sont organisées en trois domaines indépendants :

Le Front Office

Le Front Office est littéralement l'interface de la banque avec le marché. Il centralise et traite tous les besoins de la banque et de ses clients en termes de couverture et financement. Il engage la banque dans le respect des limites internes de marché, des limites réglementaires et des lignes de crédit qui lui sont accordées.

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction de l'Internationale et des Activités de Marché du pôle Développement.

Le Middle Office

Le Middle Office assure les contrôles et le respect des limites fixées par les Risques.

Le Back-Office

Le Back Office suit le traitement post-marché des opérations : confirmation, paiement, règlement - livraison et comptabilité.

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction des Services Bancaires à la Clientèle.

Le PCRMF (Pôle Contrôle des Risques de Marché et Financier)

En matière de suivi et de contrôle des activités de Marché, le PCRMF, a en charge :

- le suivi du respect des limites, que celles-ci soient quantitatives (niveaux de risque), qualitatives (instruments, devises ou maturités autorisés) ou relatives aux niveaux de perte tolérée ;
- le traitement des dépassements (analyse des raisons, mode et délai de régularisation...);
- la surveillance des risques et des résultats en liaison avec l'évolution des marchés ;
- l'analyse et le contrôle des P&L de gestion ;
- la production et le contrôle de la qualité des indicateurs de risques ;
- le Back testing de la VaR (Value at Risk) ;
- la production et l'analyse des stress scenarii ;
- la vérification des données de marché ;
- la vérification que le Back Office s'est assuré de la cohérence des stocks entre outil Front Office et données comptables ;
- la production et analyse des états de suivi de l'exposition aux risques.

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction Contrôle Central des Risques.

Le suivi des risques doit être effectué aux différents niveaux de l'établissement avec des séparations de pouvoir entre le front office, le middle office, le back office, les risques et le contrôle financier, autrement dit entre ceux qui passent les ordres et ceux qui les contrôlent.



Ainsi, cette organisation permet :

- de s'assurer en permanence du respect des procédures, des normes et des limites mises en place ;
- d'analyser les causes du non-respect éventuel des procédures et des limites ;
- d'informer les entités et / ou les personnes désignées à cet effet de l'ampleur des dépassements et des actions correctrices qui sont proposées ou entreprises ;

En termes d'outils informatiques, la banque dispose d'un système front-to-back Arpson avec des fonctionnalités de suivi des risques et de calcul des résultats. Le Pôle Contrôle des Risques de Marché et Financier a accès à ces informations et dispose d'outils complémentaires pour mener à bien ses analyses.

Principaux risques et dispositif de contrôle

Les risques de marché ou risques de variation de prix, représentent les pertes potentielles suite à des mouvements adverses de cours, de prix ou de niveaux de taux.

Risques de taux : Ils représentent les risques d'encourir des pertes suite aux variations du niveau absolu du taux d'intérêt, d'un spread entre deux courbes de taux ou de la déformation de la courbe. Il existe plusieurs composantes pour ce risque : risque directionnel, risque de pente et risque de base ou de spread.

Ce risque concerne le trading sur titres et la trésorerie. Il est encadré par un dispositif de limites quantitatives (VaR, Stress, nominal et sensibilités détaillées).

Risque de change : C'est le risque d'encourir des pertes suite aux variations du cours des devises étrangères par rapport à la monnaie de référence ou monnaie locale.

Les positions sont encadrées par des limites réglementaires et des limites internes (VaR, Stress, nominal individuelle et globale, Loss alert...).

Risques liés aux défauts : une part importante des risques pris par les établissements financiers sur les marchés se trouve liée aux

événements de défauts (défaillance d'une ou plusieurs contreparties, risque de non-transfert...).

Les opérations de marché peuvent générer :

- des risques de règlement/livraison ;
- des risques de variation.

Une transaction peut comporter un seul de ces risques ou une combinaison de deux ou trois.

Une opération de change à terme génère des risques de variation et de livraison.

En effet, si l'un des intervenants fait défaut alors que l'autre contrepartie a déjà rempli ses propres obligations, à savoir : livrer des fonds, alors la perte porte sur la totalité du montant (nominal) de la transaction (à la livraison), c'est le **risque de livraison** ou non concomitance des flux échangés.

Ce risque affecte le change (comptant et terme), les swaps de change (swaps de trésorerie ou cambiste). Pour les opérations sur tires (ferme ou temporaire), ce risque n'existe pas du fait que les transactions sont effectuées via un système DVP (Delivery Versus Payment).

Si par contre la défaillance intervient entre la négociation et la livraison, alors la perte potentielle correspond à la variation du cours de change entre le cours négocié et le cours prévalant sur le marché au moment où il faut trouver une nouvelle contrepartie de remplacement, il s'agit du coût de remplacement et c'est le **risque de variation**.

Ces risques sont encadrés par des limites individuelles sur les contreparties y compris les correspondants de la salle des marchés et accordées par la banque dans le cadre de l'étude de risque annuelle.

Le calcul des consommations de VaR (Value at Risk) du CDM est réalisé via l'outil de Consolidation du Groupe (Global View Risk) alimenté en données de risques de marché (vecteurs de sensibilités, positions de change, courbe de taux MAD) par les outils de CDM.

Aussi, les stress globaux selon les méthodologies du Groupe sur ces activités sont calculés hebdomadairement via l'outil Groupe.

Enfin, les résultats quotidiens des activités de trading (sur bonds et sur le change) sont alimentés dans l'outil Groupe (CADRE) et la VaR fait l'objet d'un back-testing.

Mise en conformité par rapport à LBF / Volcker

Dans le cadre de la mise en conformité avec les exigences de LBF/Volcker (Loi Bancaire Française / Volcker rules), une réorganisation des portefeuilles et centres de profits (découpage des activités par desk) a été mise en place en phase avec l'arborescence risques. Cette réorganisation assure une séparation entre le banking book (ALM & activités de trésorerie) et les activités de la direction des marchés de capitaux (DMC) dont le rôle est d'assurer des opérations d'intermédiation avec la clientèle.

Risques Opérationnels

Crédit du Maroc a adopté la définition issue des recommandations de Bâle 2 pour le risque opérationnel. Il s'agit des pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus.

Dispositif de gestion des risques opérationnels mis en œuvre

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en place par la banque vise à identifier l'ensemble des sources de risques majeurs en vue de les couvrir (fraude interne, fraude externe, pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail, clients produits et pratiques commerciales, dommages aux actifs corporels, dysfonctionnements de l'activité et des systèmes, exécution livraison et gestion des processus).

1. Les principaux enjeux

- la maîtrise du coût des risques opérationnels ;
- la Prévention des grands risques ;
- l'optimisation de la couverture des risques ;

- l'intégration du triple impact réglementaire à savoir le pilotage par les fonds propres, la supervision réglementaire et la communication financière.

2. Les composantes du dispositif

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en œuvre s'articule autour de quatre composantes :

La composante organisationnelle

La surveillance des risques opérationnels est confiée à une entité relevant des Risques et contrôles permanents, structure faîtière du dispositif de contrôle interne de la banque.

Le système d'audit interne vérifie périodiquement que le dispositif de gestion des risques opérationnels est mis en œuvre avec efficacité au niveau de l'ensemble de l'établissement.

Le Directoire assure un suivi régulier de la situation des risques via le Comité de Contrôle Interne présidé par le Président du Directoire.

Le Conseil de Surveillance, via le Comité d'Audit et le Comité des Risques, est informé des risques importants et s'assure de la prise en compte de ces risques.

La composante qualitative

Elle permet d'évaluer et de prévenir les risques à travers la cartographie des risques opérationnels.

La composante quantitative

Elle permet de mesurer et surveiller le coût du risque et les incidents à travers le suivi des pertes et la mise en place d'un dispositif d'alerte.

La composante d'allocation de fonds propres

Par prudence, l'établissement a retenu une allocation des fonds propres basée sur la méthode « indicateurs de base » avec l'objectif d'évoluer rapidement vers la méthode « standard ».

3. Sécurité des systèmes d'information

La sécurité des systèmes d'informations est assurée avec la mise en place d'une politique de sécurité et d'un dispositif de contrôle permanent. Des tests annuels

d'intrusions et de vulnérabilité, ainsi que des évaluations de la sécurité des systèmes d'informations sont réalisés.

4. Plan de Continuation des Activités

Pour assurer la continuité des activités de la banque en cas de sinistre, l'établissement dispose d'un Plan de Continuité d'Activités (PCA), composé :

- d'un Plan de Secours informatique pour secourir les services informatiques critiques ;
- d'un Plan de Repli Utilisateurs avec aménagement d'un site de repli devant servir en cas de sinistre ;
- d'un dispositif de gestion de crise ;
- d'un dispositif de continuité d'activité spécifique au scénario de pandémie grippale.

Ce PCA est régulièrement testé et amélioré.

5. Prestations de services essentielles externalisées

Elles sont encadrées par un dispositif spécifique.

Les Conventions de services comprenant des indicateurs de qualité ont permis à l'établissement d'intégrer le suivi de ces activités dans le dispositif de contrôle interne.

Gestion Actif - Passif

La démarche de la gestion Actif-Passif (ALM) est une démarche d'identification, de mesure, de contrôle et de couverture des risques financiers pouvant affecter le bilan de la banque.

Il s'agit principalement des risques de liquidité, de taux et de change.

Gouvernance

Au Crédit du Maroc, la gestion Actif-Passif est assurée par la fonction ALM qui rapporte à la Direction Finances Groupe et au comité ALM.

Risque de taux d'intérêt global

C'est le risque de voir les résultats de la banque affectés défavorablement par les mouvements de taux d'intérêt. Ces mouvements ont une influence sur les rémunérations et les coûts générés par les produits et instruments financiers (actifs, passifs et instruments de hors bilan), dont

dispose la banque. En conséquence, leurs mouvements ont un impact direct sur le résultat généré mais aussi sur la valeur actuelle des différents revenus futurs.

Il convient donc d'appréhender correctement la manière dont les mouvements de la courbe des taux peuvent impacter les marges de la banque.

L'approche en taux a pour objectif de mesurer in fine, l'exposition des résultats de la banque aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Elle s'intéresse donc exclusivement aux encours dont les taux resteront fixes sur une période donnée ; les encours corrélés aux taux du marché n'étant pas exposés à ce type de risque.

Un dispositif d'encadrement et de contrôle a été mis en place au Crédit du Maroc. Des limites en volume ont été fixées. Elles sont basées sur le calcul de gaps de taux, définis comme étant la différence entre les ressources et les emplois par maturité exposés au risque de taux.

Le risque de liquidité

Il représente pour la banque l'éventualité de ne pas pouvoir faire face, à un instant donné, à ses engagements ou à ses échéances. Le risque de liquidité se traduit donc à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements.

Il apparaît lorsque des besoins inattendus sont subis par la banque et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Le risque de liquidité se situe à trois niveaux :

- **Funding risk** : risque qui se traduit par la nécessité d'obtenir de nouvelles ressources lorsqu'une des ressources dont la banque disposait par le passé n'est plus disponible (par exemple lors de retrait massif sur les dépôts à vue).
- **Time risk** : risque qui apparaît lorsque la banque ne peut obtenir des rentrées d'argent pourtant attendues (par exemple, incapacité de remboursement d'un prêt par un client).

- **Call risk** : risque relatif à l'obtention de nouvelles ressources (suite par exemple à des emprunts importants sur des lignes de crédits).

L'approche en liquidité met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, moyen et long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.

Tous les produits de bilan sont traités en fonction de leur échéance finale, sans tenir compte de la nature du taux.

Afin de mieux appréhender la gestion de la liquidité courante du Crédit du Maroc, un comité mensuel de coordination de trésorerie a été mis en place. Par ailleurs, le comité ALM a défini des limites visant à encadrer le déficit de la trésorerie résiduelle. Un programme d'émission de certificats de dépôt a également été lancé depuis 2007 afin de mieux accompagner le plan de développement de la banque.

Conventions d'écoulement

Les conventions ALM sont destinées à prendre en compte des phénomènes économiques ou comportementaux hautement probables permettant d'affiner l'analyse du risque. Un dossier exhaustif de documentation des conventions a été élaboré et puis validé par le comité ALM.

Crédit du Maroc procède à des mises à jour régulières des conventions. Celles-ci sont nécessaires dans la mesure où elles garantissent une meilleure adéquation de l'analyse avec l'évolution du marché et des comportements de la clientèle. Ces mises à jour visent également à se conformer davantage à la réglementation en vigueur, notamment en matière de taux d'intérêt (Modalités d'indexation des taux révisables et des taux réglementés).

Système de mesure

Le pilotage des risques financiers est géré par ATLAS, outil développé en collaboration avec le Groupe Crédit Agricole S.A. Il est opérationnel depuis 2008.

Application des recommandations du Comité de Bâle

L'accord de Bâle 2 repose sur 3 piliers :

Pilier 1 : Calcul des exigences minimales en fonds propres. Il couvre trois types des risques : Risque de crédit, Risque opérationnel et Risque de marché. Plusieurs méthodes sont proposées aux banques selon les risques, notamment « standard » et « notation interne », pour les risques de crédit, « indicateur de base », « standard » et « standard avancé », pour le risque opérationnel.

Pilier 2 : Dispositif sur les processus de surveillance des risques et l'adéquation des fonds propres internes.

Pilier 3 : Dispositif sur la discipline de marché imposant une transparence accrue en matière d'information sur les publications financières et sur les risques.

Dès la publication des textes par le Régulateur, Crédit du Maroc a engagé un chantier de mise en conformité avec les dispositions réglementaires.

Pour le pilier 1, Crédit du Maroc a opté pour la méthode « standard » en ce qui concerne le risque de crédit, la « Méthode de base » pour le risque opérationnel.

La banque a engagé un large chantier pour lui permettre de produire dans les délais impartis par le Régulateur, le ratio de solvabilité aux nouvelles normes. Pour cela, elle a acquis, un calculateur « Fermat » qui assure la production depuis fin 2007, et qui a été remplacé par l'outil « Risk Authority » de Moody's à partir de décembre 2017.

Parallèlement la banque a engagé les chantiers relatifs au pilier 2, pour l'application des textes réglementaires de la Banque Centrale.

Perspectives

Crédit du Maroc, en étroite relation avec le Groupe CA.SA, compte poursuivre la mise en œuvre de l'usage des indicateurs bâlois avancés, qui entraîneront de profonds changements dans la conduite des activités.

Ces changements visent notamment à :

- adapter la politique d'allocation des fonds propres aux activités ;
- mieux prendre en compte les évolutions dans les processus d'octroi (consommation des Fonds propres, rentabilité, coût du risque, etc...);
- garantir la fiabilité des informations sur les risques, etc...
- Renforcer la capacité d'anticipation des risques.

Les processus impactés ont été identifiés et les chantiers nécessaires à leur adaptation seront engagés selon un planning établi par une équipe projet et validé par le Comité de pilotage des risques, présidé par le Président du Directoire.

Gestion du capital et adéquation des fonds propres du groupe

Le troisième pilier de l'accord de Bâle vise à promouvoir la discipline du marché à travers la publication d'un ensemble de données venant compléter la communication financière. L'objectif de cette communication est de permettre aux acteurs du marché d'apprécier les éléments d'information essentiels sur les fonds propres, les expositions aux différents types de risques, le pilotage interne des fonds propres et, par conséquent, l'adéquation des fonds propres du groupe Crédit du Maroc à son profil de risque.

Composition des Fonds Propres

Le groupe est tenu de respecter sur base individuelle et consolidée un ratio sur fonds propres de base au moins égal à 8,0% (incluant un coussin de conservation de 2,5%), un ratio sur fonds propres de catégorie 1 au moins égal à 9,0% et un ratio sur total fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 au moins égal à 12,0%.

Les fonds propres prudentiels du groupe Crédit du Maroc sont composés des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2.

Les fonds propres de catégorie 1 sont déterminés à partir des fonds propres de base et des fonds propres additionnels en tenant compte des retraitements prudentiels. Ces retraitements consistent principalement en l'anticipation des dividendes à distribuer, de la déduction des écarts d'acquisition et des actifs incorporels ainsi que des participations ne figurant pas dans le périmètre de consolidation et détenues dans le capital des établissements de crédit et assimilés au Maroc et à l'étranger et des entités exerçant les opérations connexes à l'activité bancaire au Maroc et à l'étranger ainsi que des filtres prudentiels.

Les fonds propres de catégorie 2 sont composés essentiellement de dettes subordonnées dont l'échéance initiale est d'au moins 5 ans. Une décote de 20% annuellement est appliquée aux dettes subordonnées de maturité résiduelle inférieure à 5 ans.

Ratio de Solvabilité

Au 31 décembre 2018, les ratios du Groupe se présentant comme suit :

Évolution Ratio de solvabilité

(En milliers de dirhams)

	31/12/2017	31/12/2018
Fonds propres de catégorie 1	4 561 193	4 741 212
Total fonds propres	5 648 733	6 268 171
Risques pondérés	41 378 169	41 898 981
Ratio sur fonds propres de base (T1)	11,02%	11,32%
Ratio de solvabilité	13,65%	14,96%

Exigence en fonds propres et actifs pondérés du groupe Crédit du Maroc

Les risques pondérés sont calculés en approche standard pour les risques de crédit, de contrepartie et les risques du marché et en méthode d'indicateurs de base pour les risques opérationnels.

	Pilier I	
	Risque couvert	Méthode d'évaluation et de gestion
Risque de crédit	X	Méthode standard
Risque de marché	X	Méthode standard
Risque opérationnel	X	BIA (Basic Indicator Approach)

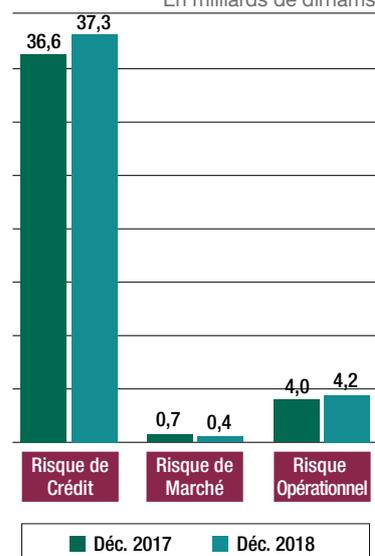
Détail et variation des RWA

(en milliers de dirhams)

	Déc-17		Déc-18		Variation	
	Actifs pondérés	exigences en fonds propres	Actifs pondérés	exigences en fonds propres	Actifs pondérés	exigences en fonds propres
Risque de crédit	36 642 310	2 931 385	37 347 437	2 987 795	705 127	56 410
Dont Souverain	15 229	1 218	26 031	2 082	10 802	864
Dont Établissements	3 118 964	249 517	3 339 212	267 137	220 248	17 620
Dont Entreprises	22 904 184	1 832 335	22 700 777	1 816 062	-203 407	-16 273
Clientèle de détail	8 034 891	642 791	8 413 454	673 076	378 563	30 285
Risque de Marché	708 998	56 720	393 992	31 519	-315 006	-25 201
Risque Opérationnel	4 026 860	322 149	4 157 553	332 604	130 693	10 455
Total	41 378 169	3 310 253	41 898 981	3 351 919	520 812	41 666

Évolution des risques pondérés du Crédit du Maroc

En milliards de dirhams



1. Risque de crédit

Le montant du risque de crédit pondéré est calculé en multipliant les éléments d'actifs et du hors bilan par les coefficients de pondération prévus par la réglementation. Le risque de crédit dépend essentiellement de la nature de l'engagement et de la contrepartie.

Le risque pondéré est calculé à partir de l'exposition nette atténuée par les garanties ou les suretés et pondérée par le taux de pondération.

Les engagements hors bilan sont également pondérés par le facteur de conversion risque crédit.

2. Risque de marché

Les risques de marchés sont définis comme les risques de pertes liés aux variations des prix de marché. Ils recouvrent :

- Les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;
- Le risqué de change et le risqué sur produits de base encourus pour l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

Le risqué de marché est composé de :

- Risque de taux d'intérêt

Le calcul du risqué de taux d'intérêt concerne les produits de taux faisant partie du portefeuille trading. Celui-ci est la somme du risqué général de taux et risqué spécifique de taux.

Le calcul des exigences en fonds propres au titre du risqué de taux d'intérêt général se fait selon la méthode de l'échéancier. Le risqué spécifique est calculé à partir de la position nette, sa pondération dépend de la nature de l'émetteur du titre et de la maturité.

Risque sur titres de propriété

Le calcul du risqué sur les titres de propriété concerne : les positions sur actions, options sur actions, futures sur actions, options sur index, autres dérivés avec comme sous-jacent une action ou un index. Celui-ci est la somme du risqué général sur titre de propriété et du risqué spécifique sur titre de propriété.

L'exigence en fonds propres au titre du risqué général sur titres de propriétés représente 8% de la position nette globale.

Le risque spécifique est calculé sur la position globale en appliquant les pondérations listées par le régulateur suivant la nature de l'actif.

Risque de change

L'exigence en Fonds propres au titre du risque de change est calculée lorsque la position nette globale dépasse 2% des capitaux de base. La position nette globale correspond à la position la plus forte entre la somme des positions courtes et celle des positions longues pour la même devise.

Détail Risque de marché

(En milliers de dirhams)

Exigences en fonds propres	31/12/2017	31/12/2018
Risque de taux	42 519	17 471
Risque spécifique de taux	3 645	2 248
Risque général de taux	38 874	15 223
Risque de change	14 201	14 048
Total	56 720	31 519

3. Risque opérationnel

Le risqué opérationnel est calculé à l'aide des PNB annuels des trois derniers exercices en utilisant la méthode des indicateurs de base.

L'exigence en fonds propres est 15% x la moyenne du PNB des trois derniers exercices.



Coût du risque (2.1)

(En milliers de dirhams)

CONSOLIDE	31/12/2018
Dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)	-18 950
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	16 124
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	7 534
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	9 198
Engagements par signature	-608
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	-35 074
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-30 587
Engagements par signature	-4 487
Provisions engagements par signature	-
Dépréciations sur actifs dépréciés (Bucket 3)	-
Bucket 3 : Actifs dépréciés	473 641
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	470 153
Engagements par signature	3 488
Autres actifs	-72 269
Risques et charges	-92 917
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	289 505
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-620 414
Récupérations sur prêts et créances comptabilisés au coût amorti	29 580
comptabilisés en capitaux propres recyclables	29 580
Décotes sur crédits restructurés	-
Pertes sur engagements par signature	-
Autres pertes	-
Autres produits	-
Coût du risque de crédit	-301 330

(En milliers de dirhams)

CONSOLIDE	31/12/2017
Dotations aux provisions	-437 220
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-258 575
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-
Provisions engagements par signature	-2 789
Autres provisions pour risques et charges	-175 857
Reprises de provisions	200 115
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	185 847
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-
Reprises de provisions engagements par signature	-
Reprises des autres provisions pour risques et charges	14 268
Variation des provisions	-175 030
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)	-
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-18 645
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-170 773
Décote sur les produits restructurés	-
Récupérations sur prêts et créances amorties	14 919
Pertes sur engagement par signature	-
Autres pertes	-531
Coût du risque	-412 135

Commissions (2.3)

(En milliers de dirhams)

LIBELLE	31/12/2018		
	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	-	-	-
Sur opérations internes	-	-	-
Sur opérations avec la clientèle	66 198	-	66 198
Sur opérations sur titres	-	-	-
Sur opérations de change	5 718	7 058	-1 340
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	-	-	-
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	347 184	33 437	313 747
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	24 385	2 262	22 122
Produits nets des commissions	443 484	42 757	400 728

Marge d'intérêt (2.2)

(En milliers de dirhams)

CONSOLIDE	31/12/2018
Sur les actifs financiers au coût amorti	2 170 249
Opérations avec les établissements de crédit	101 597
Opérations internes au Crédit du Maroc	-
Opérations avec la clientèle	1 986 264
Opérations de location-financement	82 388
Titres de dettes	-
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	117 033
Opérations avec les établissements de crédit	-
Opérations avec la clientèle	-
Titres de dettes	117 033
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-
Autres intérêts et produits assimilés	10 717
Produits d'intérêts	2 297 999
Sur les passifs financiers au coût amorti	351 498
Opérations avec les établissements de crédit	38 210
Opérations internes au Crédit du Maroc	-
Opérations avec la clientèle	313 288
Opérations de location-financement	-
Dettes représentées par un titre	-
Dettes subordonnées	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-
Autres intérêts et charges assimilés	156 710
Charges d'intérêts	508 208

(En milliers de dirhams)

	31/12/2017		
	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	2 479 474	781 408	1 698 066
Comptes et prêts/emprunts	1 914 919	311 846	1 603 073
Opérations de pensions	22 182	11 316	10 865
Opérations de location-financement	542 374	458 246	84 129
Opérations interbancaires	90 875	24 703	66 171
Comptes et prêts/emprunts	69 599	24 703	44 896
Opérations de pensions	21 276	-	21 276
Emprunts émis par le Groupe	-	164 927	-164 927
Instruments de couverture de résultats futurs	-	-	-
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	-	-	-
Portefeuille de transactions	-	-	-
Titres à revenu fixe	-	-	-
Opérations de pensions	-	-	-
Prêts/emprunts	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	117 948	-	117 948
Actifs détenus jusqu'à échéance	-	-	-
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	2 688 297	971 039	1 717 259

Gains et pertes sur autres actifs (2.4)

(En milliers de dirhams)

	31/12/2018	31/12/2017
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	142 888	9 091
Plus values de cession	144 092	17 788
Moins value de cession	-1 204	-8 697
Titres de capitaux propres consolidés	-	-
Plus values de cession	-	-
Moins value de cession	-	-
Gains ou pertes sur autres actifs	142 888	9 091

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (2.5)

[En milliers de dirhams]

	31/12/2018
Dividendes reçus	6 995
Plus ou moins valeurs latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	34 103
Plus ou moins valeurs de cessions réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	97
Plus ou moins valeurs de cessions réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	-
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-
Plus ou moins valeurs latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	150 285
Résultat de la comptabilité de couverture	-
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	191 480

Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti (3.2)

[En milliers de dirhams]

	31/12/2018
Etablissements de crédit	-
Comptes et prêts	3 207 754
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux ⁽¹⁾	3 107 747
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux ⁽¹⁾	100 006
Valeurs reçues en pension	1 217 920
Titres reçus en pension livrée	-
Prêts subordonnés	-
Autres prêts et créances	110 347
Valeur brute	4 536 020
Dépréciations	-7 013
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	4 529 007
Opérations internes au Crédit du Maroc	-
Comptes ordinaires	-
Comptes et avances à terme	-
Prêts subordonnés	-
Total prêts et créances internes au Crédit du Maroc	-
Valeur au bilan	4 529 007

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres (2.6)

[En milliers de dirhams]

	31/12/2018
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	106
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	-
Dont dividendes sur instruments décomptabilisés au cours de la période	-
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	106

Actifs financiers au coût amorti (3.2)

[En milliers de dirhams]

	31/12/2018
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 529 007
Prêts et créances sur la clientèle	41 012 955
Titres de dettes	32 821
Valeur au bilan	45 574 783

Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti (3.2)

[En milliers de dirhams]

	31/12/2018
Opérations avec la clientèle	-
Créances commerciales	8 010 418
Autres concours à la clientèle	30 898 889
Valeurs reçues en pension	1 429 977
Titres reçus en pension livrée	-
Prêts subordonnés	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-
Avances en comptes courants d'associés	-
Comptes ordinaires débiteurs	2 541 442
Valeur brute	42 880 726
Dépréciations	-3 405 309
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	39 475 417
Opérations de location-financement	-
Location-financement immobilier	636 462
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	1 091 018
Valeur brute	1 727 481
Dépréciations	-189 943
Valeur nette des opérations de location-financement	1 537 538
Valeur au bilan	41 012 955

Titres au coût amorti (3.2)

[En milliers de dirhams]

	31/12/2018
Effets publics et valeurs assimilées	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	32 821
Total	32 821
Dépréciations	-
Valeur au bilan	32 821

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (3.3)

[En milliers de dirhams]

	31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	4 433 248	19 916	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-	-	-
Total	4 433 248	19 916	0

Répartition des créances, engagements et dépréciations par buckets sous IFRS 9 (3.2)

[En milliers de dirhams]

31/12/2018	Créances et engagements			Dépréciations		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 438 014	-	-	4 766	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	4 438 014	-	-	4 766	-	-
Actifs financiers au coût amorti	44 586 249	2 587 297	3 758 401	122 760	330 595	3 150 592
Prêts et créances sur les établissements de crédit et banques centrales	6 290 919	-	-	8 695	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	38 262 509	2 587 297	3 758 401	114 065	330 595	3 150 592
Titres de dettes	32 821	-	-	-	-	-
Actifs financiers	49 024 263	2 587 297	3 758 401	127 526	330 595	3 150 592
Engagements Hors bilan	5 992 344	107 921	232 488	9 011	5 223	188 177

Prêts et créances au 31 décembre 2017 (3.2)

[En milliers de dirhams]

31/12/2017	Actifs non dépréciés (1)	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale) (2)	(Dépréciations individuelles)	(Dépréciations collectives)	Valeur nette comptable totale
Prêts et créances					
Instruments de dette	48 133	-	-	-	48 133
Administrations centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	48 133	-	-	-	48 133
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-
Prêts et avances	41 949 935	4 271 923	3 594 377	211 443	42 416 038
Administrations centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	3 081 214	-	-	-	3 081 214
Institutions non établissements de crédit	3 696 204	888 541	649 779	3 043	3 931 923
Grandes entreprises	17 833 818	1 556 287	1 404 532	163 907	17 821 665
Clientèle de détail	17 338 699	1 827 095	1 540 066	44 492	17 581 236
Total	41 998 068	4 271 923	3 594 377	211 443	42 464 171

Transfert par Buckets des actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances clientèle

(En milliers de dirhams)

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de Valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de Valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a)-(b)
	Valeur comptable brute	Correction de Valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de Valeur pour pertes					
Au 1 ^{er} janvier 2018	36 718 351	-124 465	2 209 670	-300 026	4 211 706	-3 594 377	43 139 727	-4 018 869	39 120 858
Transfert d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	-644 225	4 156	323 121	-42 184	321 104	-140 188	-	-178 216	-
Transfert de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	-1 022 881	7 477	1 022 881	-121 055	-	-	-	-113 578	-
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	495 994	-3 561	-495 994	43 557	-	-	-	39 997	-
Transfert vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	-160 295	2 461	-261 312	43 669	421 607	-212 877	-	-166 747	-
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	42 957	-2 221	57 546	-8 356	-100 503	72 690	-	62 112	-
Total après transfert	36 074 125	-120 309	2 532 792	-342 210	4 532 810	-3 734 565	43 139 727	-4 197 085	38 942 642
Variation des Valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	2 188 384	6 245	54 505	11 616	-774 409	583 973	1 468 480	601 833	-
Nouvelles production : achat, octroi, organisation...	12 921 796	-32 503	462 345	-42 093	-	-	13 384 140	-74 596	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance	-9 718 656	25 303	-602 442	75 383	-220 556	159 518	-10 321 098	100 686	-
Passage à perte	-	-	-	-	-601 220	601 219	-	-	-
Modification de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-1 014 756	13 445	194 602	-21 675	47 367	-176 764	-772 786	-184 994	-
TOTAL	38 262 509	-114 065	2 587 297	-330 595	3 758 401	-3 150 592	44 608 207	-3 595 252	41 012 955
Variations de la Valeur comptable									
Attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ¹¹									
Au 31 décembre 2018	38 262 509	-114 065	2 587 297	-330 595	3 758 401	-3 150 592	44 608 207	-3 595 252	41 012 955
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									
	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (3.3)

(En milliers de dirhams)

31/12/2018	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	3 639 841	19 760	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	793 407	156	-
Total des titres de dettes	4 433 248	19 916	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	4 433 248	19 916	-
Impôts	-	-7 369	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)	-	12 547	-

Actifs financiers disponibles à la vente (3.3)

(En milliers de dirhams)

31/12/2017	Juste valeur des actifs non dépréciés	Juste valeur des actifs dépréciés	Dont dépréciation	Valeur comptable nette totale
Instruments de capitaux propres	77 669	58 066	-4 941	135 735
Instruments de dette	4 555 410	-	-	4 555 410
Administrations centrales	3 936 487	-	-	3 936 487
Etablissements de crédit	618 922	-	-	618 922
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
TOTAL	4 633 079	58 066	-4 941	4 691 145

Immobilisations corporelles et incorporelles (3.6)

(En milliers de dirhams)

	31/12/2018		31/12/2017	
	Terrains et bâtiments occupés par le propriétaire (immo d'exploitation)	Valeur comptable totale (de toutes les immo corporelles)	Terrains et bâtiments occupés par le propriétaire (immo d'exploitation)	Valeur comptable totale (de toutes les immo corporelles)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	-	-	-	-
Reprises de pertes de valeur en résultat	-	-	-	-
Solde de clôture	677 218	2 254 168	611 564	2 302 177
Cumul des dépréciations	-	-	-	-
Cumul des amortissements	483 764	1 006 853	450 836	959 181
Actifs détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement	-	-	-	-
Actifs loués en location-simple	-	-	-	-

Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat (3.5)

(En milliers de dirhams)

	31/12/2018
Actions et autres titres à revenu variable	87 335
Titres de participation non consolidés	53 282
Total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	140 617

Actifs financiers détenus à des fins de transaction (3.5)

(En milliers de dirhams)

	31/12/2018
Instruments de capitaux propres	-
Actions et autres titres à revenu variable	-
Titres de dettes	1 689 962
Effets publics et valeurs assimilées	1 057 029
Obligations et autres titres à revenu fixe OPCVM	632 933
Prêts et créances	-
Créances sur les établissements de crédit	-
Créances sur la clientèle	-
Titres reçus en pension livrée	-
Valeurs reçues en pension	-
Instruments dérivés	2 335
Valeur au bilan	1 692 297

Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat (3.5)

(En milliers de dirhams)

	31/12/2018
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 692 297
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	140 617
Instruments de capitaux propres	93 721
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	46 896
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-
Valeur au bilan	1 832 914
Dont Titres prêtés	-

Provisions passif (3.7)

(En milliers de dirhams)

	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties (Les EPS)	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
Solde de clôture au 31.12.2017	218 716	78 734	191 665	-	16 101	505 216
Impact FTA	-	-	9 139	-	-	9 139
Solde d'ouverture au 01.01.2018	218 716	78 734	200 804	-	16 101	514 355
Dotations	127 878	3 666	5 095	-	19 232	155 871
Montants utilisés	18 764	750	-	-	4 333	23 847
Montants non utilisés repris au cours de la période	47 196	-	3 488	-	668	51 353
Autres mouvements	-	944	-	-	1 952	2 896
Solde de clôture au 31.12.2018	280 633	82 594	202 411	-	32 284	597 922

Impôts exigibles et différés (3.8)

(En milliers de dirhams)

Impôts courants et impôts différés	31/12/2018	31/12/2017
Impôts courants	84 814	146 649
Impôts différés	278 766	216 520
Actifs d'impôts courants et différés	363 580	363 168
Impôts courants	65 677	7 712
Impôts différés	187 506	192 907
Passifs d'impôts courants et différés	253 183	200 619
Charge d'impôts courants	278 623	239 174
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	22 490	-4 725
Charges nette de l'impôt sur les bénéfices	301 114	234 449
Le taux effectif d'impôt	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net	593 982	360 849
Charges d'impôt sur les bénéfices	301 114	234 449
Taux d'impôt effectif moyen en %	33,64%	39,39%
Analyse du taux effectif d'impôt	31/12/2018	31/12/2017
Taux d'impôt en vigueur en %	37%	37%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-	-
Imposition forfaitaire	-	-
Différences permanentes	-	-
Changement de taux	-	-
Déficit reportable	-	-
Autres éléments	-3,36%	2,39%
Taux d'impôt effectif moyen	33,64%	39,39%

Passifs financiers détenus à des fins de transaction (3.9)

(En milliers de dirhams)

Titres vendus à découvert	-
Titres donnés en pension livrée	-
Dettes représentées par un titre	-
Dettes envers la clientèle	-
Dettes envers les établissements de crédit	-
Instruments dérivés	14 722
Valeur au bilan	14 722

Informations sur les contrats de location financement

Les contrats de Leasing sont classés en tant que contrats de location financement. La quasi totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est transférée au preneur locataire. Le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix suffisamment inférieur à

sa juste valeur à la date à laquelle l'option peut être levée. En effet, la valeur résiduelle est de 1% du montant de financement pour le mobilier et de 10% pour l'immobilier. La durée du contrat de location couvre la majeure partie de la vie économique de l'actif loué.

La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève à la totalité de la juste valeur de l'actif loué.

Dans le bilan, les actifs donnés en location sont comptabilisés comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

(En milliers de DH)

Durée résiduelle	Pour le Bailleur			
	Investissement brut total	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location	Produits financiers non acquis	Correction de valeur cumulée des paiements minimaux au titre de la location non recouvrables
↖ 1 an	604 552	518 727	85 825	483 642
→ 1 an ↖ 5 ans	1 031 474	913 689	117 785	825 179
→ 5 ans	169 445	149 324	20 122	135 556
TOTAL	1 805 471	1 581 740	223 731	1 444 377

Informations relatives aux parties liées

(En milliers de dirhams)

Montants à payer aux parties liées et montants à en recevoir	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
Actifs : prêts et avances	134 952	1 382 905	-	4 112	-	1 521 968
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-	-	-
Total des actifs	134 952	1 382 905	-	4 112	-	1 521 968
Passifs : dépôts et emprunts	1 731 068	305 117	-	51 584	-	2 087 768
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-
Titres de dette	-	-	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	156 367	-	-	-	156 367
Autres passifs	50 952	43 060	-	-	-	94 012
Total des passifs	1 782 020	504 544	-	-	-	2 338 147
Garanties émises par le groupe	207	-	-	3 146 018	-	3 146 225
Garanties reçues par le groupe	426 765	-	-	-	-	426 765
Dépréciations des créances douteuses	-	-	-	-	-	-
Charges et produits générés par des transactions entre parties liées	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
Total des charges dont :	22 093	63 250	-	-	-	85 343
Charges d'intérêts	7 698	53 944	-	-	-	61 642
Honoraires et commissions	-	152	-	-	-	152
Autres charges	14 395	9 154	-	7 669	-	31 218
Total des produits dont :	-	3 206	-	-	-	3 206
Produits d'intérêts	-	72	-	-	-	72
Honoraires et commissions	-	-	-	-	-	-
Autres produits	-	894	-	-	-	894
Produits de dividendes	-	2 240	-	-	-	2 240

INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle de Crédit du Maroc, filiale du Groupe Crédit Agricole S.A., est articulée autour des pôles d'activités suivants :

Banque Maroc et Banque Offshore

Comprenant Crédit du Maroc SA, Crédit du Maroc capital, Crédit du Maroc Patrimoine, Crédit du Maroc Assurance, Société Financière et Immobilière Marocaine et Crédit du Maroc Offshore ;

Sociétés de financement spécialisées

Comprenant Crédit du Maroc Leasing et Factoring

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

(En milliers de dirhams)

Compte de Résultat - Décembre 2018	Banque Maroc et Banque Offshore	Sociétés de financement spécialisées	Eliminations	Total
Marge d'intérêts	1 735 315	51 520	2 955	1 789 791
Marge sur commissions	402 225	-140	-1 357	400 728
Produit net bancaire	2 304 014	54 461	-55 420	2 303 055
Charges de fonctionnement	-1 126 681	-20 250	10 120	-1 136 811
Résultat d'exploitation	779 402	18 106	-45 300	752 208
Résultat net	582 573	14 434	-3 025	593 982
Résultat net part groupe	582 573	9 623	-3 025	589 170

Bilan - Décembre 2018	Banque Maroc et Banque Offshore	Sociétés de financement spécialisées	Eliminations	Total
Total Bilan	56 392 149	1 800 186	-2 295 778	55 896 558
dont				
Éléments de l'Actif	53 443 183	1 746 144	-2 133 888	53 055 439
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 115 831	-	-282 917	1 832 914
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 433 248	-	-	4 433 248
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés, au coût amorti	6 216 891	2	-1 687 886	4 529 007
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	39 269 800	1 743 155	-	41 012 955
Immobilisations corporelles	1 407 414	2 987	-163 086	1 247 315
Éléments du Passif	44 450 281	1 508 707	-1 687 886	44 271 102
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	2 885 514	1 391 568	-1 382 769	2 894 313
Dettes envers la clientèle	41 564 767	117 139	-305 117	41 376 789
Capitaux propres	5 477 592	146 151	-448 785	5 174 958

(En milliers de DH)

	Montants notionnels
Engagements de prêt	8 703 815
Donnés :	4 351 908
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	7 325
Institutions non établissements de crédit	4 301 108
Grandes entreprises	-
Clientèle de détail	43 474
Reçus :	-
Garanties financières	9 058 650
Données :	7 437 921
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	3 866 405
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	3 453 108
Clientèle de détail	118 408
Reçus :	1 620 729
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	1 620 729
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	-
Clientèle de détail	-
Dérivés de crédit reçus	-
Autres engagements	-
Donnés	-
Reçus	-
Engagements et garanties financières en défaut	-
- Engagements de prêt donnés :	-
- Garanties financières donnés :	-
- Autres engagements donnés à une autre contrepartie :	-

AVANTAGES AU PERSONNEL

L'engagement actualisé est calculé selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles, des augmentations de salaires, de l'âge de départ en retraite, de la mortalité, de la rotation du personnel ainsi que des taux d'actualisation.

Les modifications d'hypothèses actuarielles, ou la différence entre ces hypothèses et la réalité, donnent lieu à des écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi et qui sont comptabilisés en capitaux propres selon la méthode du SORIE,

par contre, pour les avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat de travail, ils continueront à être comptabilisés directement en résultat.

Le calcul est effectué par individu et la population est sélectionnée à la date de l'arrêté.

RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES :

Prime fin de carrière

- Prime servie aux collaborateurs au moment de leur départ en retraite ou en cas de décès.

- L'ancienneté minimum requise est de 20 ans
- Le montant de la prime est calculé en fonction du salaire au moment de la retraite et d'un coefficient déterminé par le nombre d'années d'ancienneté.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - de l'évolution du salaire,
 - du nombre d'années d'ancienneté,
 - de la probabilité de survie (table de mortalité),

- de la probabilité de présence (turn over),
- du nombre d'années restant à la retraite et du taux d'actualisation.

Prime de Fidélité

- Prime servie aux collaborateurs à l'ancienneté de 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans.
- Le montant de la prime est déterminé à partir d'un barème et du salaire au moment de l'octroi.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - de l'évolution du salaire,
 - du nombre d'années d'ancienneté (barème),
 - de la probabilité de survie (table de mortalité),
 - de la probabilité de présence (turn over),
 - du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation.

COUVERTURE MÉDICALE

La CMIM, système de couverture médicale, est considérée comme un régime multi-employeurs à prestations définies. En l'absence d'informations suffisantes pour déterminer la part d'obligation qui revient au Crédit du Maroc, elle est traitée comptablement comme un régime à cotisations définies.

INDEMNITÉS DE FIN CONTRAT DE TRAVAIL

INDEMNITÉ DE DÉPART VOLONTAIRE

- Régie par un protocole d'accord au niveau du GPBM, l'indemnité de départ volontaire permet aux salariés, et après accord du Directoire, de faire valoir leur droit à la retraite anticipée selon les critères d'éligibilité suivants :
 - à partir de 50 ans révolus pour les femmes

- à partir de 55 ans révolus pour les hommes
- avoir une ancienneté minimum de 21 ans de service
- Le montant de l'indemnité est calculé en fonction du salaire au moment du départ et d'un barème basé sur l'âge du collaborateur.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - de l'évolution du salaire,
 - de l'âge au moment du départ (barème),
 - de la proportion des collaborateurs intéressés par le départ volontaire,
 - de la probabilité de survie (table de mortalité),
 - de la probabilité de présence (turn over),
 - du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation.

(En milliers de DH)

	31/12/2018	31/12/2017
Provisions pour prime de fin carrière	33 230	31 885
Provisions pour indemnité de départ volontaire	12 039	14 387
Provisions pour prime de fidélité	37 172	32 309
Total	82 441	78 580
	31/12/2018	31/12/2017
Taux d'actualisation	2,73%	3,14%

Le Groupe Crédit du Maroc a opté pour la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux engagements sociaux postérieurs à l'emploi (prime de fin de carrière)

en capitaux propres selon la méthode du SoRIE (Statement Of Recognised Income and Expenses). Les avantages au personnel entrant dans les catégories IAS 19 des autres

avantages long terme (Prime de fidélité) et des indemnités de fin de contrat de travail (Prime de départ volontaire) continueront à être comptabilisés en résultat.

L'impact des écarts actuariels sur engagements sociaux à fin Décembre 2018 se présente comme suit :

(En milliers de DH)

	Brut	ID	Net
Impact Compte de Résultat			
Dotation Provision Engagements Sociaux	-7 919	2 930	-4 989
Impact Capitaux Propres			
Gains et Pertes actuariels / avantages post emploi	28 815	-10 661	18 153

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018



Mazars Audit et Conseil
101, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca

Aux Actionnaires de
CREDIT DU MAROC
48-58 Bd. Mohammed V
Casablanca



PwC Maroc
35, Rue Aziz Bellal
Casablanca

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Crédit du Maroc et ses filiales (Groupe Crédit du Maroc), comprenant le bilan au 31 décembre 2018, le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 5 174 958 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 593 982.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Crédit du Maroc constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2018, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note exposant les effets dus à la première application d'IFRS 9 « Instruments financiers »

Casablanca, le 15 février 2019

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Audit et Conseil

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Boulevard Abdelmoumen
101, 20600 Casablanca
Tél: 05 22 42 34 25
Fax: 05 22 42 34 00

Abdou Souleye Diop
Associé

PwC Maroc

PwC Maroc SARL
35, Rue Aziz Belkhal, Maarif 20330 - Casablanca
T: +212 01 522 99 00 00 - Fax: +212 01522 23 00 70
Rég. 28916 TP - 3823261
I.F. 01100705 - CNSS 7567045

Mohamed Rqibate
Associé



COMPTES SOCIAUX
AU 31 DÉCEMBRE 2018



BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018

(En milliers de DH)

ACTIF	31/12/2018	31/12/2017
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 751 520	1 061 134
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	5 531 751	4 288 585
• À vue	897 583	1 184 650
• À terme	4 634 168	3 103 935
Créances sur la clientèle	38 559 628	38 114 724
• Crédits de trésorerie et à la consommation	13 865 916	13 104 857
• Crédits à l'équipement	6 122 298	7 211 667
• Crédits immobiliers	15 963 081	15 166 284
• Autres crédits	2 608 333	2 631 916
Créances acquises par affacturage	694 941	-
Titres de transaction et de placement	6 207 315	6 709 980
• Bons du Trésor et valeurs assimilées	4 680 680	5 552 316
• Autres titres de créance	1 460 503	1 091 533
• Titres de propriété	66 132	66 132
Autres actifs	257 834	265 694
Titres d'investissement	-	-
• Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
• Autres titres de créance	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	469 412	340 959
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles	187 190	154 498
Immobilisations corporelles	979 672	887 705
TOTAL DE L'ACTIF	54 639 263	51 823 281

HORS BILAN	31/12/2018	31/12/2017
ENGAGEMENTS DONNÉS	13 376 965	13 208 476
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	4 802 654	4 955 314
Engagements de garantie d'ordre d'établ. de crédit et assimilés	4 581 290	4 558 986
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3 993 021	3 694 176
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS REÇUS	1 621 808	2 674 189
Engagements de financement reçus d'établ. de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établ. de crédit et assimilés	1 621 808	2 674 189
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	-

(En milliers de DH)

PASSIF	31/12/2018	31/12/2017
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	81	8 436
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 139 648	1 276 660
• À vue	358 483	715 108
• À terme	1 781 165	561 553
Dépôts de la clientèle	41 371 657	40 473 217
• Comptes à vue créditeurs	27 054 732	25 743 891
• Comptes d'épargne	9 525 044	9 265 525
• Dépôts à terme	3 795 207	4 487 106
• Autres comptes créditeurs	996 674	976 694
Titres de créance émis	2 930 180	2 127 343
• Titres de créance négociables	2 930 180	2 127 343
• Emprunts obligataires	-	-
• Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	623 222	567 519
Provisions pour risques et charges	1 187 197	979 325
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	1 767 576	2 025 444
Écarts de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	2 625 959	2 625 959
Capital	1 088 121	1 088 121
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	575 088	342 387
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	330 535	308 869
TOTAL DU PASSIF	54 639 263	51 823 281

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION AU 31 DÉCEMBRE 2018

(En milliers de DH)

I- TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS	31/12/2018	31/12/2017
+ Intérêts et produits assimilés	2 200 447	2 146 961
- Intérêts et charges assimilés	499 883	512 142
MARGE D'INTÉRÊT	1 700 565	1 634 819
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	-	-
+ Commissions perçues	366 493	325 498
- Commissions servies	42 483	33 778
Marge sur commissions	324 010	291 720
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	34 239	51 087
+ Résultat des opérations sur titres de placement	-141	32 472
+ Résultat des opérations de change	143 594	82 675
+ Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
Résultat des opérations de marché	177 692	166 235
+ Divers autres produits bancaires	53 474	73 132
- Diverses autres charges bancaires	87 373	88 800
PRODUIT NET BANCAIRE	2 168 368	2 077 106
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	-2 547	-
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	20 740	15 803
- Autres charges d'exploitation non bancaire	249	2
- Charges générales d'exploitation	1 198 893	1 196 960
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	987 419	895 947
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-154 014	-106 430
+ Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-211 666	-247 861
RÉSULTAT COURANT	621 739	541 656
RÉSULTAT NON COURANT	-38 743	-29 485
- Impôts sur les résultats	252 461	203 302
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	330 535	308 869

II- CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	31/12/2018	31/12/2017
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	330 535	308 869
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	127 255	123 865
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	2 638	-
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	141 693	117 523
+ Dotations aux provisions réglementées	-	-
+ Dotations non courantes	-	-
- Reprises de provisions	91	16 444
- Plus-values de cession sur immob. incorporelles et corporelles	1 022	2 740
+ Moins-values de cession sur immob. incorporelles et corporelles	249	2
- Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	-
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
- Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
+ CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	601 257	531 077
- Bénéfices distribués	87 050	76 168
AUTOFINANCEMENT	514 207	454 908

CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES AU 31 DÉCEMBRE 2018

(En milliers de DH)

Deuxième semestre 2018	Premier semestre 2018	Deuxième semestre 2017
1 380 044	1 426 741	1 359 327

ÉTAT DES CRÉANCES EN SOUFFRANCE ET DES PROVISIONS CORRESPONDANTES AU 31 DÉCEMBRE 2018

(En milliers de DH)

	Montants au 31/12/2018		Montants au 31/12/2017	
	Créances	Provisions *	Créances	Provisions *
Créances pré-douteuses	146 414	18 442	178 348	17 527
Créances douteuses	614 690	490 403	517 418	428 056
Créances compromises	2 710 973	2 319 574	3 275 382	2 825 630
TOTAL	3 472 077	2 828 419	3 971 148	3 271 213

(*) y compris agios réservés

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

(En milliers de DH)

LIBELLÉ	31/12/2018	31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 806 786	2 739 750
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	145 362	143 002
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 938 052	1 886 365
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	117 033	117 594
Produits sur titres de propriété	53 386	71 986
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Commissions sur prestations de service	360 895	321 743
Autres produits bancaires	192 057	199 060
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	638 418	662 644
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	35 757	26 002
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	313 395	321 213
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	150 730	164 927
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Autres charges bancaires	138 535	150 502
PRODUIT NET BANCAIRE	2 168 368	2 077 106
Produits d'exploitation non bancaire	20 740	15 803
Charges d'exploitation non bancaire	249	2
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	1 198 893	1 196 960
Charges de personnel	677 144	694 347
Impôts et taxes	21 625	20 424
Charges externes	368 083	360 856
Autres charges générales d'exploitation	4 786	-2 532
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	127 255	123 865
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	1 484 060	849 788
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	597 637	378 845
Pertes sur créances irrécouvrables	601 372	172 132
Autres dotations aux provisions	285 051	298 811
RÉPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	1 115 833	495 497
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 015 416	429 627
Récupérations sur créances amorties	29 580	14 919
Autres reprises de provisions	70 837	50 950
RÉSULTAT COURANT	621 739	541 656
Produits non courants	1 955	1 757
Charges non courantes	40 698	31 242
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	582 996	512 171
Impôts sur les résultats	252 461	203 302
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	330 535	308 869

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2018

(En milliers de DH)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation bancaire perçus	2 753 173	2 664 929
Récupérations sur créances amorties	29 579	14 919
Produits d'exploitation non bancaire perçus	21 673	20 742
Charges d'exploitation bancaire versées	-561 007	-662 503
Charges d'exploitation non bancaire versées	-40 698	-31 242
Charges générales d'exploitation versées	-1 071 637	-1 079 016
Impôts sur les résultats versés	-252 461	-203 302
I - Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	878 622	724 527
Variation de :		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-1 243 208	-146 357
Créances sur la clientèle	-1 327 007	-2 037 467
Titres de transaction et de placement	502 504	238 152
Autres actifs	7 860	-166 310
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	862 988	-832 308
Dépôts de la clientèle	898 439	1 566 074
Titres de créance émis	802 836	-312 841
Autres passifs	55 702	84 289
II - Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	560 114	-1 606 768
III - FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (I + II)	1 438 736	-882 241
Produits des cessions d'immobilisations financières	-	-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	773	2 739
Acquisition d'immobilisations financières	-131 090	-19 000
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-251 914	-83 752
Intérêts perçus	-	2 862
Dividendes perçus	53 385	71 723
IV - FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-328 846	-25 428
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
Emission de dettes subordonnées	-250 000	-297
Emission d'actions	-	-
Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
Intérêts versés	-84 982	-
Dividendes versés	-76 168	-108 812
V - FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-411 150	-109 109
VI - VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III + IV + V)	698 740	-1 016 778
VII - TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	1 052 698	2 069 477
VIII - TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	1 751 438	1 052 698

ÉTAT A1 - PRINCIPALES MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES AU 31 DÉCEMBRE 2018

INDICATION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES
PAR L'ÉTABLISSEMENT

Application des méthodes d'évaluation prévues par le plan comptable des établissements de crédit (P.C.E.C) entré en vigueur depuis le 01/01/2000.

Les états de synthèse sont présentés conformément aux dispositions du P.C.E.C.

ÉTAT A2 - ÉTAT DES DÉROGATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Indications des dérogations	Justifications des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		N E A N T
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		N E A N T
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		N E A N T

ÉTAT A3 - ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES AU 31 DÉCEMBRE 2018

Nature des changements	Justifications des changements	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation		N E A N T
II. Changements affectant les règles de présentation		N E A N T

ÉTAT B2 - CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU 31 DÉCEMBRE 2018

(En milliers de DH)

CRÉANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2018	Total 31/12/2017
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	217 964	-	9 490 281	186 710	9 894 955	9 742 636
Comptes à vue débiteurs	1 084	-	2 234 171	182 765	2 418 020	2 810 309
Créances commerciales sur le Maroc	86 880	-	1 044 647	-	1 131 527	1 266 817
Crédits à l'exportation	-	-	232 687	-	232 687	179 401
Autres crédits de trésorerie	130 000	-	5 978 776	3 945	6 112 721	5 486 109
Crédits à la consommation	-	-	-	3 660 424	3 660 424	3 224 213
Crédits à l'équipement	2 467 787	-	3 549 784	5 823	6 023 393	7 078 618
Crédits immobiliers	-	-	2 322 122	13 585 133	15 907 255	15 111 656
Autres crédits	-	1 429 605	688 375	-	2 117 980	1 931 199
Créances acquises par affacturage	470 497	-	224 444	-	694 941	-
Intérêts courus à recevoir	-	72 408	239 553	-	311 961	326 467
Créances en souffrance	-	-	204 262	439 397	643 659	699 935
Créances pré-douteuses	-	-	348	127 626	127 974	160 821
Créances douteuses	-	-	65 435	58 852	124 287	89 362
Créances compromises	-	-	138 478	252 920	391 398	449 752
TOTAL	3 156 248	1 502 013	16 718 821	17 877 488	39 254 569	38 114 724

ÉTAT B1 - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

(En milliers de DH)

CRÉANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Établissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2018	Total 31/12/2017
Comptes ordinaires débiteurs	897 985	7	196 388	401 809	1 496 189	535 300
Valeurs reçues en pension	-	1 217 914	-	-	1 217 914	-
- au jour le jour	-	100 829	-	-	100 829	-
- à terme	-	1 117 085	-	-	1 117 085	-
Prêts de trésorerie	-	960 000	234 525	-	1 194 525	1 440 487
- au jour le jour	-	100 000	-	-	100 000	700 000
- à terme	-	860 000	234 525	-	1 094 525	740 487
Prêts financiers	-	-	2 393 069	-	2 393 069	2 335 638
Autres créances	-	19 804	90 541	-	110 345	232 976
Intérêts courus à recevoir	-	1 783	15 716	194	17 694	15 759
Créances en souffrance	-	-	1	-	1	1
TOTAL	897 985	2 199 508	2 930 240	402 003	6 429 737	4 560 161

ÉTAT B3 - VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR AU 31 DÉCEMBRE 2018

(En milliers de DH)

TITRES	Établissements de crédit et assimilés	Émetteurs publics	Émetteurs privés		Total 31/12/2018	Total 31/12/2017
			financiers	non financiers		
TITRES COTÉS	-	-	-	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
TITRES NON COTÉS	1 460 503	4 680 680	66 065	67	6 207 315	6 709 981
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	4 680 680	-	-	4 680 680	5 552 316
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	1 460 503	-	-	-	1 460 503	1 091 533
Titres de propriété	-	-	66 065	67	66 132	66 132
TOTAL	1 460 503	4 680 680	66 065	67	6 207 315	6 709 981

ÉTAT B4 - VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2018

(En milliers de DH)

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
Titres de transaction	1 689 950	1 689 950	1 674 900	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	1 057 018	1 057 018	1 045 300	-	-	-
Autres titres de créance	632 933	632 933	629 600	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
Titres de placement	4 517 909	4 517 380	4 296 225	20 155	544	544
Bons du Trésor et valeurs assimilées	3 623 889	3 623 693	3 472 900	19 929	227	227
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	827 640	827 570	823 325	225	70	70
Titres de propriété	66 380	66 116	-	-	248	248
Titres d'investissement	-	-	-	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
TOTAL	6 207 859	6 207 330	5 971 125	20 155	544	544

ÉTAT B5 - DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2018

(En milliers de DH)

ACTIF	31/12/2018	31/12/2017
INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETÉS	-	-
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES	-	8 368
DÉBITEURS DIVERS	161 110	214 450
Sommes dues par l'Etat	92 767	160 395
Sommes dues par les organismes de prévoyance	-	-
Sommes diverses dues par le personnel	2 259	2 479
Comptes clients de prestations non bancaires	6	-75
Divers autres débiteurs	66 078	51 651
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS	31 034	1 717
COMPTES DE RÉGULARISATION	65 690	41 159
Comptes d'ajustement des opérations hors bilan	-	-
Comptes d'écart sur devises et titres	11 231	5 981
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	325	979
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc	8 328	4 385
Produits à recevoir	19 005	12 348
Charges constatées d'avance	13 882	12 676
Autres comptes de régularisation	12 919	4 791
CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES	-	-
TOTAL	257 834	265 694

ÉTAT B6 - TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

(En milliers de DH)

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice	
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net		
Participations dans les entreprises liées						271 598	271 598	373 568	91 392	43 060
CREDIT DU MAROC OFFSHORE (en USD)	Etab. de Crédit	1 655	100,00%	7 443	7 443	31/12/2018	3 648	772	-	
CREDIT DU MAROC ASSURANCE	Assurance	200	100,00%	200	200	31/12/2018	39 477	37 921	33 300	
CREDIT DU MAROC CAPITAL	Financière	10 000	100,00%	9 999	9 999	31/12/2018	18 090	4 220	6 400	
CREDIT DU MAROC LEASING	Etab. de Crédit	124 000	66,67%	87 347	87 347	31/12/2018	126 498	11 236	-	
CREDIT DU MAROC PATRIMOINE	Financière	1 000	60,00%	600	600	31/12/2018	7 139	5 997	3 360	
SIFIM	Immobilière	168 321	100,00%	166 009	166 009	31/12/2018	178 716	31 246	-	
Autres titres de participation et emplois assimilés						54 289	46 896	-	-	6 994
ATLASNET	Sce Informatique	8 000	31,25%	2 500	-	-	-	-	-	
Holding Sincomar	Sté Participation	300	27,97%	21	-	-	-	-	-	
ECOPARC DE BERRECHID	Industriel	55 000	16,36%	9 000	7 575	-	-	-	-	
SETTAPARK	Industriel	40 000	16,32%	6 530	4 170	-	-	-	-	
INTERBANK	Etab. de Crédit	11 500	16,00%	1 840	1 840	-	-	-	-	
SOGEPPOS	Industriel	35 000	13,20%	4 622	4 622	-	-	-	1 231	
CENTRE MONÉTIQUE INTERBANCAIRE	Etab. de Crédit	98 200	11,20%	11 000	11 000	-	-	-	5 500	
EUROCHEQUES MAROC	Moyen de paiement	500	6,68%	33	-	-	-	-	-	
STE IMMOB INTERBANCAIRE	Financière	19 005	6,67%	1 267	1 007	-	-	-	-	
STE MAROCAINE DE GESTION DE FONDS DE GARANTIE ET DE DÉPÔTS BC	Financière	1 000	5,88%	59	59	-	-	-	-	
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40 060	5,54%	2 221	1 697	-	-	-	-	
SOGEPB	Industriel	18 000	5,00%	900	900	-	-	-	263	
BOURSE DE CASABLANCA	Financière	387 518	4,05%	11 765	11 765	-	-	-	-	
Divers	-	-	-	2 531	2 261	-	-	-	-	
TOTAL				325 887	318 494		373 568	91 392	50 054	

ÉTAT B9 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES AU 31 DÉCEMBRE 2018

(En milliers de DH)

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Autres mouvements	Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sortie	Cumul		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	595 061	167 098	101 731	660 428	442 125	35 542	-2 867	473 235		187 193
- Droit au bail	22 579	-	-	22 579	-	-	-	-		22 579
- Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-		-
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	572 482	167 098	101 731	637 849	442 125	35 542	-2 867	473 235	-1 564	164 615
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-		-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 167 259	190 778	37 061	2 319 262	1 279 562	91 704	-28 608	1 339 590		979 672
- Immeubles d'exploitation	894 085	138 395	531	1 030 237	357 969	22 435	-283	377 054		653 182
• Terrains d'exploitation	274 522	-	248	274 274	-	-	-	-		274 274
• Immeubles d'exploitation. Bureaux	588 759	138 395	-	727 154	327 540	22 304	-	348 491	-1 354	378 663
• Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	30 804	-	283	28 808	30 429	131	-283	28 563	-1 714	245
- Mobilier et matériel d'exploitation	526 687	23 846	24 528	526 006	465 298	23 813	-23 916	465 195		60 811
• Mobilier de bureau d'exploitation	94 358	3 174	6 376	91 156	84 780	3 771	-6 376	82 175		8 980
• Matériel de bureau d'exploitation	15 408	3 473	816	18 065	14 857	94	-208	14 743		3 322
• Matériel de bureau Telecom	69 245	3 276	864	71 656	60 476	4 115	-864	63 727		7 929
• Matériel Informatique	272 398	13 663	14 016	272 045	235 615	13 988	-14 013	235 589		36 456
• Matériel roulant rattaché à l'exploitation	6 997	-	1 572	5 425	6 989	7	-1 572	5 424		1
• Autres matériels d'exploitation	68 281	261	883	67 659	62 580	1 839	-883	63 536		4 123
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	627 781	27 351	10 641	644 491	415 516	42 187	-3 047	454 655		189 836
- Immobilisations corporelles hors exploitation	118 705	1 186	1 362	118 529	40 780	3 268	-1 362	42 686		75 843
• Terrains hors exploitation	50 067	-	-	50 067	-	-	-	-		50 067
• Immeubles hors exploitation	46 845	-	-	46 845	27 388	1 718	-	29 106		17 739
• Mobiliers et matériel hors exploitation	8 366	213	1 343	7 236	6 390	681	-1 343	5 728		1 508
• Autres immobilisations corporelles hors exploitation	13 427	972	19	14 381	7 001	870	-19	7 853		6 528
- Écart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-		-
Total	2 762 319	357 877	138 792	2 979 690	1 721 687	127 245	-31 475	1 812 825		1 166 865

ÉTAT B9 BIS - PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS DU 01 JANVIER 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2018

(En milliers de DH)

Libellé de la rubrique	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produits de cession	Plus-values de cession	Moins-values ou perte de cession
A - Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	2 867	2 867	-	-	-	-
B - Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Immeubles d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Immeubles d'exploitation logement de fonction	283	283	-	399	399	-
Terrain d'exploitation logement de fonction 52110	248	-	248	-	-	248
Mobilier et matériel d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Mobilier de bureau d'exploitation	6 376	6 376	-	223	223	-
Matériel de bureau d'exploitation	208	208	-	3	3	-
Matériel de bureau Télécom	864	864	-	13	12	1
Matériel informatique	14 016	14 013	3	47	44	3
Matériel d'imprimerie	-	-	-	-	-	-
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	1 572	1 572	-	250	250	-
Autres matériel d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Outillage	-	-	-	-	-	-
Matériel de sécurité	173	173	-	-	-	-
Petit mobilier matériel et outillage	18	18	-	2	2	-
Coffres forts	692	692	-	13	13	-
Mobilier Hors exploitation	1 343	1 343	-	46	46	-
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Agencement et aménagement ⁽¹⁾	3 135	3 048	87	26	26	-
Agencement et aménagement hors exploit ⁽¹⁾	19	19	-	3	3	-
Total	31 814	31 476	338	1 025	1 021	252

ÉTAT B10 - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

(En milliers de DH)

DETTES	Établissements de crédit et assimilés au Maroc			Établissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2018	Total 31/12/2017
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs	59 079	2 185	21 870	79 141	162 275	256 961
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-
- Au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- À terme	-	-	-	-	-	-
Emprunts de trésorerie	-	150 000	-	1 673 962	1 823 962	859 425
- Au jour le jour	-	150 000	-	-	150 000	300 000
- À terme	-	-	-	1 673 962	1 673 962	559 425
Emprunts financiers	2 179	-	-	104 049	106 228	2 180
Autres dettes	-	36	46 519	-	46 555	166 334
Intérêts courus à payer	-	576	133	-	709	197
TOTAL	61 258	152 797	68 522	1 857 152	2 139 729	1 285 096

ÉTAT B13 - DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS AU 31 DÉCEMBRE 2018

(En milliers de DH)

PASSIF	31/12/2018	31/12/2017
INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS	-	-
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES	-	8 367
CRÉDITEURS DIVERS	296 786	206 993
Sommes dues à l'État	150 057	111 153
Sommes dues aux organismes de prévoyance	24 593	21 567
Sommes diverses dues au personnel	-	-
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	3 787	5 122
Fournisseurs de biens et services	-	-
Divers autres créditeurs	118 348	69 151
COMPTES DE RÉGULARISATION	326 436	352 159
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	-	-
Comptes d'écarts sur devises et titres	1 809	3 504
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc	662	685
Charges à payer	243 489	259 483
Produits constatés d'avance	32 183	9 896
Autres comptes de régularisation	48 293	78 591
TOTAL	623 222	567 519

ÉTAT B11- DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE AU 31 DÉCEMBRE 2018

(En milliers de DH)

DÉPÔTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2018	Total 31/12/2017
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	233 808	210 732	6 867 514	19 742 668	27 054 722	25 731 205
Comptes d'épargne	-	-	-	9 477 183	9 477 183	9 218 831
Dépôts à terme	-	-	745 011	3 008 420	3 753 431	4 437 727
Autres comptes créditeurs	-	2 097	642 528	336 262	980 887	964 039
Intérêts courus à payer	-	-	-	105 434	105 434	121 415
TOTAL	233 808	212 829	8 255 053	32 669 967	41 371 657	40 473 217

ÉTAT B12 - ÉTAT DES SOUSCRIPTIONS DE CERTIFICATS DE DÉPÔT INSCRITS EN COMPTE AU 31 DÉCEMBRE 2018

(En milliers de DH)

Nature des Titres	Date de jouissance	Date d'échéance	Valeur nominale unitaire	Taux nominal	Mode de remboursement	Montant Global
Certificats de Dépôts	04/11/2014	04/11/2019	100	3,86%	INFINE	500 000
Certificats de Dépôts	29/03/2017	29/03/2019	100	2,72%	INFINE	300 000
Certificats de Dépôts	31/10/2017	31/10/2019	100	2,70%	INFINE	250 000
Certificats de Dépôts	30/04/2018	30/04/2020	100	2,77%	INFINE	250 000
Certificats de Dépôts	22/06/2018	21/06/2019	100	2,58%	INFINE	150 000
Certificats de Dépôts	25/06/2018	20/12/2019	100	2,70%	INFINE	150 000
Certificats de Dépôts	02/08/2018	02/08/2021	100	2,98%	INFINE	300 000
Certificats de Dépôts	28/09/2018	28/09/2021	100	3,02%	INFINE	500 000
Certificats de Dépôts	19/10/2018	19/10/2020	100	2,88%	INFINE	500 000
TOTAL						2 900 000

ÉTAT B14 - PROVISIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018

(En milliers de DH)

PROVISIONS	Encours 31/12/2017	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2018
PROVISIONS DÉDUITES DE L'ACTIF, SUR :	3 112 247	574 026	985 528	165	2 700 911
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	0	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	3 107 019	571 093	985 303	165	2 692 974
Titres de placement	383	296	135	0	544
Titres de participation et emplois assimilés	4 845	2 638	91	0	7 393
Immobilisations en crédit-bail et en location	0	0	0	0	0
Autres actifs	0	0	0	0	0
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :	979 324	308 958	100 860	0	1 187 422
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	137 619	26 544	30 113	0	134 051
Provisions pour risques de change	0	0	0	0	0
Provisions pour risques généraux et obligations similaires	523 666	141 693	0	0	665 359
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	76 182	4 610	0	0	80 792
Provisions pour autres risques et charges	241 857	136 110	70 747	0	307 220
Provisions réglementées	0	0	0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL	4 091 571	882 984	1 086 388	165	3 888 333

ÉTAT B16 - DETTES SUBORDONNÉES AU 31 DÉCEMBRE 2018

(En milliers de DH)

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours ⁽¹⁾	Taux	Durée ⁽²⁾	Condition de remboursement anticipé, subordination et convertibilité ⁽³⁾	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contrevaaleur en KDH)	dont entreprises liées		dont autres apparentés	
							Montant N (en contrevaaleur KDH)	Montant N-1 (en contrevaaleur KDH)	Montant N (en contrevaaleur KDH)	Montant N-1 (en contrevaaleur KDH)
MAD	93 100	1	5,02%	10 ANS	INFINE	93 100				
MAD	108 800	1	5,02%	10 ANS	INFINE	108 800				
MAD	46 900	1	3,24%	10 ANS*	INFINE	46 900				
MAD	251 200	1	3,47%	10 ANS*	INFINE	251 200				
MAD	55 000	1	3,93%	10 ANS	INFINE	55 000				
MAD	445 000	1	3,29%	10 ANS*	INFINE	445 000				
MAD	197 500	1	4,05%	10 ANS	INFINE	197 500				
MAD	552 500	1	4,05%	10 ANS	INFINE	552 500				
TOTAL	1 750 000					1 750 000				

ÉTAT B17 - CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2018

(En milliers de DH)

CAPITAUX PROPRES	Encours 01/01/2018	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2018
Ecart de réévaluation	-	-	-	-
Réserve légale	108 812	-	-	108 812
Autres réserves	1 137 487	-	-	1 137 487
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 379 660	-	-	1 379 660
Capital	1 088 121	-	-	1 088 121
Capital appelé	1 088 121	-	-	1 088 121
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
Actionnaires. Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	342 387	232 701	-	575 088
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	308 869	-308 869	330 535	330 535
TOTAL	4 365 336	-76 168	330 535	4 619 703

ÉTAT B20 - OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

(En milliers de DH)

	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Opérations de change à terme	1 397 732	3 727 351	-	-
Devises à recevoir	191 809	1 101 191	-	-
Dirhams à livrer	201 624	266 646	-	-
Devises à livrer	501 431	1 596 414	-	-
Dirhams à recevoir	502 868	763 100	-	-
Dont swaps financiers de devises	-	-	-	-
Engagements sur produits dérivés	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	-	-	-	-

ÉTAT B18 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE AU 31 DÉCEMBRE 2018

(En milliers de DH)

	31/12/2018	31/12/2017
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNÉS	13 376 436	13 208 476
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Filets de sécurité	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	4 802 127	4 955 314
Crédits documentaires import	993 864	1 291 113
Acceptations ou engagements de payer	218 066	592 859
Ouvertures de crédits permanents	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	3 589 847	3 070 992
Autres ouvertures de crédit confirmés	350	350
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Engagements de financement sur opérations de Ijara et de Mourabaha	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	4 581 289	4 558 986
Crédits documentaires export confirmés	7 511	22 775
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties données aux fonds de placements collectifs en titrisation	-	-
Garanties de crédits données	581 524	772 500
Autres cautions, avals et garanties donnés	3 992 254	3 763 712
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3 993 020	3 694 176
Garanties de crédits données	757 818	656 859
Caution et garanties en faveur de l'administration publique	2 720 843	2 427 099
Autres cautions et garanties données	514 359	610 218
Engagements en souffrance	-	-
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS	1 621 808	2 674 189
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 621 808	2 674 189
Garanties de crédits	37 118	37 118
Autres garanties reçues	1 584 690	2 637 072
Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers	-	-
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	-	-
Autres titres à recevoir	-	-

ÉTAT B22 - VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DURÉE RÉSIDUELLE AU 31 DÉCEMBRE 2018

(En milliers de DH)

	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 235 541	-	215 376	1 866 594	316 657	4 634 168
Créances sur la clientèle	3 999 270	3 111 819	4 842 262	4 214 791	22 391 486	38 559 628
Titres de créance	1 097 783	395 202	472 731	3 714 664	526 935	6 207 315
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-
TOTAL	7 332 594	3 507 021	5 530 369	9 796 049	23 235 078	49 401 111
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 389 388	117 177	169 576	105 024	-	1 781 165
Dettes envers la clientèle	870 102	660 435	1 667 203	111 002	486 465	3 795 207
Titres de créance émis	-	300 000	1 050 000	1 550 000	-	2 900 000
Emprunts subordonnés	-	-	-	500 000	1 250 000	1 750 000
TOTAL	2 259 490	1 077 612	2 886 779	2 266 026	1 736 465	10 226 372

ÉTAT B21 - VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES ET DONNÉES EN GARANTIE AU 31 DÉCEMBRE 2018

(En milliers de DH)

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Autres titres	2 877 657	-	-
Hypothèques	16 982 005	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	5 266 483	-	-
TOTAL	25 126 145	-	-

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	55 200	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	55 200	-	-

ÉTAT B24 - VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ÉTRANGÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2018

(En milliers de DH)

BILAN	31/12/2018	31/12/2017
ACTIF :	3 369 492	2 140 145
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Sce des chèques postaux	58 181	32 410
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	341 992	202 644
Créances sur la clientèle	2 870 624	1 807 910
Titres de transaction, de placement et d'investissement	-	-
Autres actifs	6 955	3 847
Titres de participation et emplois assimilés	91 740	93 334
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
PASSIF :	3 369 492	2 140 145
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 850 528	777 377
Dépôts de la clientèle	929 332	695 584
Titres de créance émis	-	-
Autres passifs	589 632	667 184
Provisions pour risques et charges	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	-	-
HORS BILAN	31/12/2018	31/12/2017
Engagements donnés :	1 161 187	1 852 247
Engagements reçus :	1 154 923	1 894 312

ÉTAT B25 - MARGE D'INTÉRÊT AU 31 DÉCEMBRE 2018

(En milliers de DH)

	31/12/2018	31/12/2017
INTÉRÊTS PERÇUS	2 200 447	2 146 961
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	145 362	143 002
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 938 052	1 886 365
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	117 033	117 594
INTÉRÊTS SERVIS	499 883	512 142
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	35 757	26 002
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	313 395	321 213
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	150 730	164 927
MARGE D'INTÉRÊTS	1 700 565	1 634 819

ÉTAT B26 - PRODUIT SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018

(En milliers de DH)

	31/12/2018	31/12/2017
Titres de placement	-	-
Titres de participation	6 997	10 327
Participations dans les entreprises liées	46 389	61 395
Titres de l'activité de portefeuille	-	-
Emplois assimilés	-	-
TOTAL	53 386	71 723

ÉTAT B27 - COMMISSIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018

(En milliers de DH)

COMMISSIONS	31/12/2018	31/12/2017
COMMISSIONS PERÇUES :	366 493	325 498
sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
sur opérations avec la clientèle	75 485	79 582
sur opérations de change	5 598	3 756
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-	-
sur produits dérivés	-	-
sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	8 908	9 496
sur moyens de paiement	173 171	148 579
sur activités de conseil et d'assistance	1 020	1 481
sur ventes de produits d'assurances	11 830	11 786
sur autres prestations de service	90 481	70 819
COMMISSIONS VERSÉES :	42 483	33 778
sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
sur opérations avec la clientèle	-	-
sur opérations de change	7 058	2 502
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-	-
sur produits dérivés	-	-
sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	1 999	1 947
sur moyens de paiement	33 427	29 328
sur activités de conseil et d'assistance	-	-
sur ventes de produits d'assurances	-	-
sur autres prestations de service	-	-
MARGE SUR COMMISSIONS	324 010	291 720

ÉTAT B28 - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018

(En milliers de DH)

RUBRIQUES	31/12/2018	31/12/2017
+ Gains sur titres de transaction	36 476	77 839
- Pertes sur titres de transaction	2 238	26 752
= Résultat des opérations sur titres de transaction	34 239	51 087
+ Plus-values sur cessions des titres de placement	20	32 371
+ Reprises de prov. pour dépréciation des titres de placement	135	236
- Moins-values de cession sur titres de placement	-	-
- Dotations de prov. pour dépréciation des titres de placement	296	135
= Résultat des opérations sur titres de placement	-141	32 472
+ Gains sur opérations de change	149 739	83 712
- Pertes sur opérations de change	6 145	1 037
= Résultat des opérations de change	143 594	82 675
+ Gains sur produits dérivés	-	-
- Pertes sur produits dérivés	-	-
= Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
= RÉSULTAT GLOBAL	177 692	166 235

ÉTAT B29 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION AU 31 DÉCEMBRE 2018

(En milliers de DH)

CHARGES	31/12/2018	31/12/2017
Charges de personnel	677 144	694 347
Impôts et taxes	21 625	20 424
Charges externes	368 083	360 856
Autres charges générales d'exploitation	4 786	-2 532
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	127 255	123 865
TOTAL	1 198 893	1 196 960

ÉTAT B30 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES AU 31 DÉCEMBRE 2018

(En milliers de DH)

AUTRES PRODUITS ET CHARGES	31/12/2018	31/12/2017
AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES	53 522	48 558
Autres produits bancaires	192 057	199 060
Autres charges bancaires	138 535	150 502
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRES	20 492	15 801
Produits d'exploitation non bancaires	20 740	15 803
Charges d'exploitation non bancaires	249	2
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRECOURVABLES	1 484 060	849 788
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature	597 637	378 845
Pertes sur créances irrécouvrables	601 372	172 132
Autres dotations aux provisions	285 051	298 811
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	1 115 833	495 497
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature	1 015 416	429 627
Récupérations sur créances amorties	29 580	14 919
Autres reprises de provisions	70 837	50 950
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS	-38 743	-29 485
Produits non courants	1 955	1 757
Charges non courantes	40 698	31 242

ÉTAT B32 - PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT NET FISCAL AU 31 DÉCEMBRE 2018

(En milliers de DH)

INTITULÉS	MONTANTS	MONTANTS
I - RÉSULTAT NET COMPTABLE	330 535	
• Bénéfice net	330 535	
• Perte nette		
II - RÉINTÉGRATIONS FISCALES	401 848	
1- Courantes	401 848	
- Impôt sur les sociétés	252 461	
- Pénalités	8	
- Amendes fiscales	843	
- Dons et subventions	176	
- Cadeaux et articles	1 455	
- Amortissement Véhicules	602	
- Dotation provision pour engagements sociaux	4 610	
- Dotation provision pour risques généraux	141 693	
2- Non courantes		
- Autres pertes exceptionnelles		
III - DÉDUCTIONS FISCALES		50 055
1- Courantes		50 055
- Revenu du Portefeuille / Titres		50 055
- Reprise provision pour risques généraux		-
2- Non courantes		-
TOTAL	732 383	50 055
IV - RÉSULTAT BRUT FISCAL		682 327
• Bénéfice brut si T1 → T2 (A)		682 327
• Déficit brut fiscal si T2 → T1 (B)		
V - REPORTS DÉFICITAIRES IMPUTÉS (C)⁽¹⁾		-
• Exercice n-4		
• Exercice n-3		
• Exercice n-2		
• Exercice n-1		
VI - RÉSULTAT NET FISCAL		682 327
• Bénéfice net fiscal [A - C]		682 327
OU		
• Déficit net fiscal [B]		
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFÉRÉS		
VIII - CUMUL DES DÉFICITS FISCAUX RESTANT À REPORTER		
• Exercice n-4		
• Exercice n-3		
• Exercice n-2		
• Exercice n-1		

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

ÉTAT B33 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS AU 31 DÉCEMBRE 2018

(En milliers de DH)

I. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	MONTANTS
• Résultat courant d'après le compte de produits et charges	621 739
• Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	401 848
• Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	50 055
• Résultat courant théoriquement imposable (=)	973 532
• Impôt théorique sur résultat courant (-)	360 207
• Résultat courant après impôts (=)	613 325

II. INDICATIONS DU RÉGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYÉS PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LÉGALES SPÉCIFIQUES

ÉTAT B34 - DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

(En milliers de DH)

NATURE	Solde au début de l'exercice 1	Opérations comptables de l'exercice 2	Déclarations TVA de l'exercice 3	Solde fin d'exercice [1+2-3 =4]
A. TVA collectée	28 982	243 660	243 678	28 964
B. TVA à récupérer	16 649	84 081	84 108	16 622
• Sur charges	17 245	66 639	66 493	17 391
• Sur immobilisations	-597	17 443	17 616	-770
C. TVA due ou crédit de TVA = (A-B)	12 333	159 579	159 569	12 343

ÉTAT C4 - DATATION ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

I. DATATION

- Date de clôture⁽¹⁾: 31 DÉCEMBRE 2018
- Date d'établissement des états de synthèse⁽²⁾: 31 Janvier 2019

⁽¹⁾ Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

⁽²⁾ Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

II. ÉVÉNEMENTS NÉS POSTÉRIEUREMENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES À CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1^{ÈRE} COMMUNICATION EXTERNE DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

Dates	Indications des événements
	• Favorables
	NEANT
	• Défavorables

Conception graphique & éditoriale : **WOZAMI**





Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 088 121 400 Dhs. N° RC : 28717. Etablissement agréé en qualité de banque par Bank Al-Maghrib en vertu de l'arrêté N° 2348-94 du 14 Rabii 1415 (23 Août 1994) relatif aux établissements de crédit. **Siège social** : 48-58, boulevard Mohammed V - Casablanca
Centre de Relation Clients. Tél : 3232 - **Site web** : www.creditdumaroc.ma